Nations Unies S/PV.8600



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8600° séance Mardi 20 août 2019, à 15 h 10 New York

Président: (Pologne) M. Matjila Membres: M. Michaelis Mme Van Vlierberge Chine M. Zhang Jun Côte d'Ivoire.... M. Adom M. Pompeo Fédération de Russie.... M. Polyanskiy Mme Gueguen France M. Ndong Mba M. Djani Koweït M. Alotaibi M. Meza-Cuadra M. Singer Weisinger

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

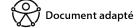
Menaces contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/643)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)





Mme Pierce



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient

Lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/643)

Le Président (parle en anglais): Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance: Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Israël, Jordanie, Liban, Qatar, République arabe syrienne, République islamique d'Iran et Turquie.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Nasria Elarja Flitti, Observatrice permanente adjointe de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/643, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 août 2019, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Viotti.

M^{me} **Viotti** (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence polonaise d'avoir organisé ce débat opportun.

La situation au Moyen-Orient demeure préoccupante et complexe, caractérisée par des conflits prolongés, des tensions géopolitiques qui se manifestent au niveau régional, des problèmes de gouvernance et de graves déficits de développement socioéconomique dans un certain nombre de pays. Pourtant, comme le Secrétaire général l'a signalé au Conseil de sécurité l'année dernière.

« Les mécanismes mis en place et les précautions prises pour gérer les risques d'escalade qui existaient dans le passé semblent avoir disparu » (S/PV.8231, p.2).

Notre aspiration commune doit être de trouver les moyens pour qu'une région aussi riche en capital humain et en ressources naturelles puisse réaliser pleinement son potentiel au profit de tous. Nous ne devons jamais perdre de vue cette aspiration.

Au cours des dernières semaines, nous avons vu certains des défis se présenter au grand jour. La série d'incidents survenus dans le détroit d'Ormuz et les voies navigables adjacentes a fait monter les tensions à des niveaux dangereux. Il est essentiel que les droits et les devoirs liés à la navigation soient respectés conformément au droit international. La retenue et un dialogue véritable s'imposent comme une urgente nécessité afin d'éviter qu'une erreur de calcul mineure ne conduise par inadvertance à un affrontement majeur, avec des conséquences désastreuses bien au-delà de la région. De profonds désaccords sur le programme nucléaire iranien exacerbent encore les divergences dans le Golfe. En dépit des préoccupations qu'il suscite, le Plan d'action global commun demeure le seul cadre international convenu pour aborder le programme nucléaire de l'Iran.

En Syrie, l'Envoyé spécial Geir Pedersen ne ménage aucun effort pour arrêter la version définitive des dispositions relatives au lancement de la commission constitutionnelle qui permettra d'entamer un processus politique plus large facilité par l'ONU conformément à la résolution 2254 (2015) et pour appliquer des mesures de confiance, notamment en ce qui concerne les détenus. Toutefois, l'ONU craint que les hostilités en cours dans le nord-ouest de la Syrie compromettent les efforts de l'Envoyé spécial pour relancer le processus politique.

Au Yémen, l'ONU continue de fournir l'aide humanitaire dont a désespérément besoin le pays pour sauver des vies, tandis que l'Envoyé spécial Martin Griffiths continue de s'employer en faveur de la mise en œuvre l'Accord sur Hodeïda. Nous espérons que cela débouchera sur des discussions plus larges et pleinement inclusives sur la fin du conflit.

Le conflit israélo-palestinien demeure la question la plus ancienne dont s'occupe l'ONU dans le cadre de son action en faveur de la paix et de la sécurité. Une solution juste et acceptable pour les deux parties est essentielle pour l'avenir de l'ensemble de la région. L'Organisation des Nations Unies demeure prête à appuyer les efforts visant à permettre aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre dans deux États démocratiques, côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

Comme dans d'autres régions, la réalisation de la promesse du plein respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du droit international humanitaire exige de la détermination et une action audacieuse, en particulier pour mettre fin aux conflits, s'attaquer aux causes profondes de la violence et maintenir la paix. Dans le même ordre d'idées, la lutte contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent doit à la fois répondre aux préoccupations sécuritaires et respecter les obligations internationales en matière de droits de l'homme. L'accélération de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est intrinsèquement liée au règlement et à la prévention des conflits. La croissance inclusive, la durabilité environnementale, l'égalité de genre et les possibilités offertes aux jeunes sont autant d'aspects essentiels des solutions durables.

Des progrès notables ont été enregistrés ces dernières années en matière d'égalité de genre, notamment une augmentation substantielle de l'alphabétisation et de l'éducation et de l'accès aux services de santé. Pourtant, l'égalité des chances reste limitée et la violence fondée sur le genre reste très répandue. Une plus grande participation des femmes à la gouvernance et aux activités économiques permettrait non seulement d'améliorer les revenus des familles et les économies nationales, mais aussi de réduire la vulnérabilité aux chocs socioéconomiques et de libérer un potentiel énorme.

Si l'égalité devant la loi gagne progressivement du terrain, il reste encore beaucoup à faire dans un certain nombre de situations pour modifier les lois discriminatoires et assurer une participation plus représentative aux parlements et à la vie politique et publique en général. Nous savons combien il est crucial, dans les pays touchés par des conflits, que les femmes puissent jouer un rôle significatif dans les processus de paix; de fait, l'égalité de participation des femmes contribue directement à une paix plus durable. Pourtant, les femmes continuent d'être marginalisées. De plus, le recul des droits des femmes et des filles étant au cœur des programmes terroristes et extrémistes, il est d'autant plus important que les efforts visant à renforcer l'égalité de genre soient au cœur de notre action en matière de prévention, de résilience et de paix.

Le pouvoir des jeunes est tout aussi important, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution historique sur les jeunes et la paix et la sécurité (résolution 2250 (2015)). Les enfants et les jeunes représentent près de la moitié de la population de la région. La création d'emplois est un impératif, tout comme l'investissement dans l'éducation, la formation et les compétences qui répondent aux besoins des sociétés et des marchés actuels.

La liste des défis est longue, mais cela ne doit pas nous décourager. La priorité doit être d'éviter tout débordement dans les principales zones de tension de la région. Maintenir ouvertes les voies de communication doit être la priorité absolue, suivi par des mesures de confiance pour amener les parties à renoncer aux affrontements et à engager le dialogue.

L'ONU s'attaque aux nombreux défis sur de multiples fronts : de l'appui à la diplomatie préventive à la médiation des conflits en cours; de la fourniture d'aide humanitaire à des millions de personnes à la prise en compte de la dimension des droits de l'homme; et de l'appui aux initiatives de développement durable au renforcement des capacités de lutte contre les changements climatiques, notamment grâce aux vastes sources d'énergie de substitution de la région. Les Envoyés et Représentants spéciaux du Secrétaire général dans la région travaillent avec un large éventail d'organisations régionales et sous-régionales et d'acteurs nationaux et régionaux, notamment la société civile et des groupes de femmes et de jeunes, en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies. Le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste indispensable.

La région du Moyen-Orient présente de nombreuses lignes de fractures et divisions. Pourtant, ces défis offrent l'occasion de s'appuyer sur les paroles et les

19-25824 3/51

intentions de la Charte des Nations Unies pour prendre des mesures qui apporteront de réels changements et un avenir radieux aux peuples de la région. L'ONU demeure fermement attachée à cette entreprise.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Viotti de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne.

Tout d'abord, je voudrais remercier très chaleureusement M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti pour son exposé complet et instructif sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales.

Je tiens également à dire que la Pologne souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée aujourd'hui par le Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne (UE).

Les questions relatives au Moyen-Orient sont très fréquemment examinées dans la salle du Conseil de sécurité. Malheureusement, les solutions élaborées jusqu'à présent n'ont pas apporté la paix et la stabilité. Au cours des dernières années, la région a été ravagée par une vague de conflits violents dans plusieurs pays autrefois pacifiques.

Ce qu'il faut, c'est une démarche positive en vue de rétablir la paix et la croissance économique au Moyen-Orient. La mauvaise répartition des richesses engendre des inégalités, perturbe la cohésion sociale et dénature les économies. Par conséquent, la promotion de l'entrepreneuriat, en particulier chez les jeunes, le renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et l'accès à l'éducation sont essentiels pour résoudre les problèmes sociaux et libérer le potentiel économique de la région.

Notre séance d'aujourd'hui intervient à un moment critique. Les incertitudes actuelles concernant la dynamique au Moyen-Orient maintiennent à nouveau l'ensemble de la région au premier plan des préoccupations politiques. La guerre en Syrie n'est pas terminée, et toute escalade ultérieure pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le peuple syrien. Nous assistons au Yémen à la plus grande crise humanitaire du monde, avec 13 millions de personnes exposées à la famine. Une solution politique acceptable pour les deux parties dans le processus de paix entre Israël et la Palestine continue d'échapper. Les tensions

croissantes dans le golfe Persique pourraient conduire, en cas d'accident mineur ou d'une erreur de calcul, à un affrontement militaire.

Ces tensions ont diverses causes profondes – la pression démographique, la faiblesse des économies et de la gouvernance, l'extrémisme violent, la radicalisation et la migration de masse illégale. En Syrie, au Yémen et en Palestine, la population fait face quotidiennement à des privations, des pénuries alimentaires, des soins médicaux de mauvaise qualité et un manque d'éducation. C'est notre responsabilité commune et notre obligation morale de trouver un moyen de mettre fin aux souffrances des civils et de ramener la paix et la stabilité dans la région. Le Conseil de sécurité doit soutenir activement ceux qui sont disposés à agir conformément au droit international pour contrer les politiques et activités agressives dans la région.

La sécurité au Moyen-Orient est intégralement liée à la structure de l'ordre mondial. Les conflits et les tensions dans la région ont des conséquences politiques, économiques et sociales à l'échelle mondiale, telles que les réfugiés et les mouvements accrus de migration, qui comptent parmi les problèmes mondiaux les plus urgents.

Le terrorisme international représente un autre défi. En Iraq et en Syrie, la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant est une étape importante. Mais nous sommes encore loin d'avoir éliminé le fléau du terrorisme dans la région et la menace qu'il représente dans le monde. Selon nous, l'objectif est d'établir des règles et règlements financiers de manière à empêcher les terroristes de profiter des lacunes existantes pour mener leurs activités. Le retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine constitue également une menace pour ces pays.

Un autre problème est la prolifération des missiles pouvant servir de vecteurs à des armes de destruction massive, en particulier à l'usage des acteurs non étatiques. Les conséquences tragiques des failles du régime de contrôle ont été observées à maintes reprises, notamment dans le cas des attaques des houthistes au Yémen. Il convient de rappeler que la résolution 1540 (2004) prévoit que tous les pays doivent mettre en place des contrôles nationaux sur les technologies liées aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs.

Nous sommes également préoccupés, en tant que membre de l'Union européenne qui est partie au Plan d'action global commun, par l'annonce de l'Iran que ce pays ne s'estime plus tenu de respecter pleinement

les dispositions de l'accord. L'Iran devrait s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015).

La liberté et la sécurité de la navigation maritime dans la région sont une préoccupation constante. Les récentes attaques et saisies de navires dans le Golfe constituent une menace directe pour la sécurité de la navigation maritime. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer doit être pleinement respectée.

Grâce à ses vastes ressources et à sa situation stratégique, le Moyen-Orient joue un rôle clé dans l'approvisionnement énergétique du monde. Il est nécessaire de renforcer la sécurité des infrastructures énergétiques vitales afin de réduire au minimum les fluctuations des prix du pétrole brut et de garantir la sécurité des approvisionnements.

Assurer la sécurité dans le cyberespace est un autre défi majeur. Un comportement responsable des pays du Moyen-Orient dans le cyberespace peut renforcer la cyberstabilité régionale.

Il est souvent répété à l'Organisation des Nations Unies qu'il existe un lien étroit entre les droits de l'homme et la paix et la sécurité. Le respect des droits fondamentaux au Moyen-Orient, notamment la tenue d'élections libres et régulières, la liberté d'expression et l'état de droit, revêt une importance particulière. Cela s'applique également aux droits des femmes, qui sont prédestinées à combattre la haine et à construire la stabilité et la paix sociale.

La Pologne a organisé la semaine dernière une réunion d'information au Conseil de sécurité sur le droit international humanitaire (voir S/PV.8596) à l'occasion du soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève. Il est de notre responsabilité commune de respecter le droit international et de protéger les groupes les plus vulnérables en période de conflit armé, notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les membres de minorités religieuses.

Dans deux jours, le 22 août, ici à New York, nous célébrerons la Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions - instituée par l'Assemblée générale à l'initiative de la Pologne. Faire progresser la sécurité et la sûreté des minorités religieuses au Moyen-Orient est notre obligation commune. La riche culture de la région du Moyen-Orient appelle également une protection. Les efforts visant à préserver le patrimoine

matériel aussi bien qu'immatériel contribuent à promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel, base cruciale de la réconciliation.

Nous avons besoin d'une initiative audacieuse pour relever les défis à la paix et à la sécurité dans la région. La Pologne, conformément à la position de l'UE, souligne que les solutions aux problèmes du Moyen-Orient exigent des approches multilatérales. Partant de cette hypothèse, la Pologne et les États-Unis ont organisé conjointement en février la Conférence ministérielle de Varsovie pour promouvoir un avenir de paix et de sécurité au Moyen-Orient, qui a lancé le processus de Varsovie. Il sera composé de groupes de travail chargés des principales questions horizontales que je viens de présenter. Ces groupes se pencheront sur la lutte contre le terrorisme et le financement illicite, la prolifération des missiles, la sécurité maritime et aérienne, la cybersécurité, la sécurité énergétique, ainsi que les questions humanitaires et relatives aux droits de l'homme.

Les groupes de travail se réuniront en octobre et novembre, et les résultats de leurs débats seront présentés à la conférence de haut niveau qui se tiendra dans les premiers mois de 2020. Nous encouragerons les pays du monde entier à se joindre à ces efforts. Nous sommes convaincus que le processus de Varsovie contribuera à régler les problèmes multiformes du Moyen-Orient et apportera davantage de stabilité et de confiance dans la région et au-delà.

Nous devons créer un environnement propice à la stabilité et au bien-être dans la région. C'est alors seulement que le Moyen-Orient sera en mesure de libérer son énorme potentiel en tant que porteur d'une contribution précieuse à la paix et à la sécurité mondiales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M. Michael Pompeo, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Pompeo (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Je remercie M^{me} Ribeiro Viotti de son exposé. Je remercie également nos amis polonais d'avoir utilisé leur présidence du Conseil de sécurité pour faire face aux défis complexes au Moyen-Orient.

Comme je l'ai soutenu en janvier au Caire, le gouvernement Trump redonne aux États-Unis leur rôle dirigeant dans la région en créant et en appuyant des coalitions pour relever les défis régionaux. Ce ne sont

19-25824 5/51

pas que des occasions de prononcer de belles paroles; nous nous soucions des résultats, pas des gestes. Nous devons considérer ce qui a été accompli en seulement sept mois. Nous avons aidé à démanteler le califat de l'État islamique d'Iraq et du Cham (EIIL), et nous continuons de travailler avec 79 partenaires de la Coalition internationale contre l'EIIL pour aider la région à se relever de cette menace. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial Martin Griffiths pour contribuer à ramener la paix au Yémen.

Nous aidons Israël et ses voisins arabes à nouer de nouveaux liens, par le biais de la réunion ministérielle de Varsovie et de ses réunions de suivi, que le Président vient d'évoquer. Nous avons organisé l'atelier de Bahreïn en juin, lequel a réuni le Gouvernement, le secteur privé et les responsables de la société civile, afin d'aider à améliorer la vie des Palestiniens. Le mois dernier, nous avons accueilli la deuxième réunion ministérielle jamais organisée pour promouvoir la liberté de religion; la protection des minorités religieuses au Moyen-Orient était la pièce maîtresse de cette manifestation.

Tout récemment, les États-Unis ont lancé une initiative pour protéger le transport maritime international dans le détroit d'Ormuz. Nous sommes ravis de compter le Royaume-Uni et Bahreïn parmi nos partenaires, et attendons avec intérêt que d'autres nations se joignent à cette mission pour protéger la liberté en mer.

Ce sont là précisément le genre d'efforts multilatéraux que les États-Unis appuient. Ils sont constructifs et efficaces, et ils reflètent les valeurs des sociétés éprises de liberté, que le Conseil doit s'attacher à défendre.

Mais nous avons à présent l'occasion d'en faire plus. Il suffit de regarder les défis auxquels la région est confrontée. Le conflit en Libye continue de faire rage. Plus de 5,5 millions de réfugiés syriens et près de 6 millions de Syriens déplacés n'ont toujours pas regagné leurs foyers en raison de la violence persistante. Les divisions au sein du Conseil de coopération du Golfe ne se sont pas entièrement estompées. De nombreux pays ne respectent pas les droits fondamentaux de leur citoyens et les terroristes islamistes radicaux et leurs bienfaiteurs financiers sont à la recherche de nouvelles faiblesses à exploiter.

Bien entendu, la République islamique d'Iran et ses supplétifs continuent de semer la terreur et l'agitation en Iraq, au Liban, en Syrie et au Yémen, ce qui s'accompagne de conséquences humanitaires dévastatrices. Depuis que les États-Unis ont annoncé leur intention, en avril, de ramener à zéro les achats de pétrole iranien, l'ayatollah s'est lancé à corps perdu dans une campagne de diplomatie de l'extorsion. Voici une liste non exhaustive de ce à quoi se livre le régime depuis juillet.

Le 1^{er} juillet, l'Iran a franchi la limite de 300 kilogrammes imposée à son stock d'uranium faiblement enrichi, au mépris de ses engagements nucléaires. Le 2 juillet, les houthistes, soutenus par l'Iran, ont attaqué l'aéroport d'Abha, en Arabie saoudite, et ont continué sur cette voie depuis lors. Le 8 juillet, l'Iran a atteint des niveaux d'enrichissement d'environ 4,5 %, en violation de ses engagements nucléaires, qui ont fixé un plafond à 3,67 %. L'Iran menace toujours d'étendre davantage encore son programme nucléaire, au mépris de ses engagements internationaux.

Le 10 juillet, la Marine du Corps des gardiens de la révolution islamique a tenté sans succès d'arraisonner un pétrolier britannique qui traversait le détroit d'Ormuz. Le 14 juillet, dans le détroit d'Ormuz, la Marine du Corps des gardiens de la révolution islamique a saisi dans le détroit d'Ormuz un pétrolier des Émirats arabes unis battant pavillon panaméen. Le 19 juillet, dans le détroit d'Ormuz, la Marine du Corps des gardiens de la révolution islamique a saisi le *Stena Impero*, un pétrolier britannique que l'Iran retient toujours, ainsi que son équipage. Le même jour, la Marine du Corps des gardiens de la révolution islamique a également arraisonné le *Mesdar*, un pétrolier britannique battant pavillon libérien. Le 25 juillet, l'Iran a testé un missile balistique, au mépris de la résolution 2231 (2015).

Sur une autre note concernant l'Iran, nous suivons déjà de très près les dispositions du Plan d'action global commun qui arrivent à expiration en octobre 2020, à savoir l'embargo sur les armes décrété par l'ONU et les interdictions de voyager imposées à Qasem Soleimani. Le monde entier est aussi en mesure de les suivre. Nous affichons désormais un compte à rebours sur la page Web du Département d'État consacrée à l'Iran. Le temps nous est compté si nous voulons continuer d'entraver la capacité de l'Iran de promouvoir son régime de terreur. La communauté internationale aura amplement le temps de déterminer combien de temps il lui reste avant que l'Iran ne se soit affranchi de ses entraves et engendre de nouvelles turbulences, et de comprendre ce qu'elle doit faire pour éviter que cela ne se produise.

De toute évidence, d'Alep à Aden et de Tripoli à Téhéran, il faut, plus que jamais, une coopération accrue au Moyen-Orient. Nous avons besoin d'une réflexion novatrice pour résoudre de vieux problèmes. Voilà pourquoi la Pologne et les États-Unis ont créé le processus de Varsovie et ses groupes de travail, qui ont été annoncés récemment. Le processus de Varsovie est le produit de la réunion ministérielle de Varsovie qui s'est tenue cette année pour promouvoir un avenir de paix et de sécurité au Moyen-Orient.

La mise en place de ces groupes de travail est une nouvelle piste ouverte par les États-Unis dans le cadre de leur mission visant à relever les défis du Moyen-Orient avec nos amis, alliés et partenaires. Les sept groupes de travail nouvellement créés seront consacrés à la cybersécurité, aux droits de l'homme, à la sécurité maritime et aérienne, à la sécurité énergétique, à la prolifération des missiles, à la lutte contre le terrorisme, et aux questions humanitaires et aux réfugiés. Nous avons invité tous les pays à assister aux réunions d'ouverture des cinq premiers groupes, à l'automne, et nous remercions Bahreïn, la Roumanie et la Corée du Sud d'avoir rejoint la Pologne et les États-Unis pour les accueillir.

Ces réunions ne seront pas consacrées à un pays en particulier. Toutes les nations seront entendues et toutes les voix seront respectées. À mesure que nous avançons sur la voie du processus de Varsovie, nous entendons réunir de nouveau les pays en 2020, pour donner suite à la réunion ministérielle de Varsovie. J'espère que tous les pays représentés aujourd'hui seront là.

M. Michaelis (Allemagne) (parle en anglais): L'Allemagne se félicite que la Pologne ait eu l'initiative d'inscrire la séance d'aujourd'hui au programme de travail. Nous apprécions particulièrement la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo.

Le Moyen-Orient a toujours été considéré comme une région instable, et un truisme de longue date veut qu'il soit facile à déstabiliser. Malheureusement, c'est ce que nous constatons aujourd'hui. Mais l'histoire n'est pas en train de se répéter. De nombreuses tendances indiquent que nous sommes face à un Moyen-Orient nouveau, et ce nouveau Moyen-Orient ne répond assurément pas à la vision, populaire dans les années 90, d'une région prospère et pacifique. Aujourd'hui, c'est une histoire faite de tensions exacerbées et de dangers croissants qui se tisse. Qu'il me soit permis de distinguer cinq tendances.

Premièrement, les tensions entre les États de la région s'enveniment. C'est le cas, par exemple, de la situation le long du Golfe. Deuxièmement, nous sommes face à des conflits internes de longue durée, qui contribuent à une fragmentation à grande échelle. La Syrie et le Yémen en sont deux exemples. Troisièmement, les conflits présentent un entrelacs de caractéristiques intraétatiques et interétatiques. C'est ce qui se produit en Syrie et au Yémen. Ces conflits impliquent de plus en plus d'acteurs régionaux et extérieurs. Quatrièmement, de puissants acteurs régionaux font preuve d'un comportement toujours plus agressif, ce qui compromet la stabilité régionale. Enfin, et surtout, nous remarquons un intérêt accru de la part d'acteurs nouveaux, extérieurs à la région, qui, souvent, cherchent à promouvoir des intérêts égoïstes et destructeurs.

La combinaison de ces facteurs rend la situation au Moyen-Orient plus instable et plus dangereuse qu'elle ne l'avait été depuis très longtemps. Nous devons changer la dynamique négative dans la région et faire en sorte que le Moyen-Orient cesse d'aller de mal en pis. L'instabilité à long terme au Moyen-Orient est vouée à nous faire tous souffrir et, sans le moindre doute, fait souffrir les populations de la région. Mais comment aller de l'avant au Moyen-Orient?

C'est aux nations de la région elles-mêmes qu'il appartient de mettre en place les environnements politiques propres à permettre à leurs populations de vivre sans crainte de la répression, de la torture, de la faim et de la violence et, au contraire, à leur assurer sécurité, dignité et liberté. Le dialogue et le compromis au sein de la région, qui permettent de combler les dissensions religieuses et ethniques, sont la seule option viable pour parvenir à la réconciliation.

Cela étant, si les États de la région doivent jouer le rôle qui est le leur pour construire la paix chez eux et dans leur voisinage, cette tâche n'incombe pas qu'à eux. La stabilité du Moyen-Orient a toujours été une question d'intérêt mondial. L'implication de la communauté internationale s'accompagne d'une responsabilité accrue. Ce n'est que si tous les acteurs extérieurs cherchent à aller au-delà de leurs intérêts nationaux étriqués et si les acteurs régionaux investissent dans une stabilité durable que nous pourrons progresser vers un Moyen-Orient sécurisé. La communauté internationale ne peut donc pas rester à l'écart. Mais sur quels principes notre action doit-elle se fonder? La réponse est triple.

Premièrement, nous devons nous laisser guider par le principe d'un respect intégral du droit international.

19-25824 7/51

Cela vaut singulièrement pour le droit international humanitaire qui, dans le cas syrien en particulier, est trop souvent ignoré.

Deuxièmement, nous devons prendre des mesures de désescalade et mettre au point des stratégies en la matière. Lorsque le droit international est contesté ou méprisé, des processus politiques qui favorisent la désescalade et le renforcement de la confiance doivent être mis en place. Je suis convaincu que cela doit être au cœur de notre politique au Moyen-Orient. Aujourd'hui, nous sommes loin de pouvoir apporter des solutions aux problèmes du Moyen-Orient, mais nous pouvons jeter les fondements qui nous permettront de les élaborer.

Troisièmement, nous devons être guidés par le principe de coordination et de coopération avec tous les acteurs extérieurs et opter pour des solutions multilatérales plutôt que pour des solutions imposées de manière unilatérale.

Je voudrais vous présenter brièvement la situation de trois pays pour illustrer cette approche.

S'agissant de la Syrie, le bain de sang doit cesser. Sur cette question, nous n'avons pas une mais deux plateformes de dialogue de la communauté internationale. Nous avons le petit groupe et celui d'Astana, qui, en théorie, peuvent concilier des intérêts contradictoires et favoriser la coopération régionale. Il sera essentiel de jeter un pont entre ces deux plateformes pour apporter la paix au peuple syrien. L'Allemagne est prête à jouer un rôle à cet égard.

S'agissant de l'Iran, nous restons fermement résolus à maintenir le Plan d'action global commun car, en vertu de ce dernier, l'Iran est soumis au régime de vérification nucléaire le plus strict du monde, qui est mis en œuvre par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une garantie précieuse permettant d'assurer un Iran exempt d'armes nucléaires, et nous n'avons pas vu d'alternative viable à ce plan.

Toutefois, nous ne sommes pas naïfs et nous savons que le Plan n'est qu'une pièce du puzzle. Il faut mettre un terme au rôle régional et au programme balistique de l'Iran, ainsi qu'aux menaces pesant sur la sécurité maritime dans le Golfe. Nous nous y employons par la voie du dialogue politique et, le cas échéant, au moyen de sanctions coordonnées. La France, le Royaume-Uni et l'Allemagne étudient actuellement les moyens de promouvoir la coopération régionale en matière de sécurité maritime. Nous sommes convaincus

que la prise de mesures actives de désescalade par toutes les parties donnera des résultats positifs, alors qu'une pression accrue et des actions unilatérales multipliées auront l'effet contraire.

Pour ce qui est d'Israël et de la Palestine en général, j'ai été diplomate en Israël pendant près de huit ans. L'engagement inébranlable de l'Allemagne en faveur de la sécurité d'Israël est une pierre angulaire de sa politique étrangère, et c'est le fondement de mes convictions personnelles. Là, comme dans l'ensemble de la région, les États-Unis sont le facteur clef de stabilité. J'espère qu'ils poursuivront leur politique de longue date, qui est d' aider les deux parties à parvenir à une solution négociée prévoyant deux États. Il faut à tout prix reprendre le dialogue, en l'absence duquel la violence se répand.

Pour terminer, le débat d'aujourd'hui démontre à nouveau que le Moyen-Orient offre l'un des réseaux les plus complexes de forces politiques, religieuses, socioéconomiques et culturelles dans le monde. C'est une région fascinante et merveilleuse. Les populations du Moyen-Orient méritent de vivre dans la paix et la stabilité. Nous, le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble, devons appuyer toutes les initiatives qui nous rapprochent de cet objectif.

M. Zhang Jun (Chine) (parle en chinois): La Chine remercie la Pologne d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat de haut niveau, et souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères qui est revenu à New York pour présider la présente séance. Et la Chine remercie la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Viotti, de son exposé.

La paix et la sécurité au Moyen-Orient affectent non seulement les intérêts fondamentaux des pays de la région, mais aussi la stabilité et le développement du monde entier. La Chine a toujours suivi de près la paix et la sécurité au Moyen-Orient et défendu une position objective et impartiale, plaidant en faveur d'un nouveau concept de sécurité qui soit durable et fondée sur la coopération afin de créer une communauté et de construire un avenir commun pour l'humanité. Je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il convient d'intensifier les efforts visant à trouver des solutions politiques aux situations de crise régionales. Les crises au Moyen-Orient sont complexes et étroitement liées. La communauté internationale doit aider l'ONU à jouer un rôle central grâce à ses bons offices, s'engager à

trouver des solutions politiques, promouvoir le dialogue et les négociations, surveiller la situation de manière constructive et prendre systématiquement en compte les droits et intérêts légitimes de toutes les parties. La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des pays concernés doivent être respectées. La Chine est fermement opposée au recours délibéré à la menace ou à l'emploi de la force. Elle s'oppose à l'ingérence extérieure, à la politique de coercition et à l'intimidation.

La question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient, et elle en constitue la cause profonde. Défendre les droits légitimes des Palestiniens est une responsabilité partagée de la communauté internationale. La solution des deux États est la seule manière de régler la question israélo-palestinienne. Les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe sont les principes fondamentaux à suivre pour désamorcer le conflit israélo-palestinien. La communauté internationale doit brandir la bannière du multilatéralisme, adhérer aux principes d'équité et de justice, promouvoir la reprise rapide des pourparlers de paix entre les Palestiniens et les Israéliens et créer les conditions nécessaires à cette fin.

Deuxièmement, pour ce qui est d'aider les pays du Moyen-Orient à parvenir à un développement durable, l'agitation au Moyen-Orient trouve son origine dans la pauvreté et le sous-développement, et la solution réside en définitive dans la réalisation du développement durable. Le développement a un impact sur les moyens d'existence et la dignité des populations et constitue une garantie essentielle pour assurer la stabilité sociale et une paix durable.

L'accent doit être mis sur l'éducation des jeunes, l'emploi et la réduction de la pauvreté, dont M^{me} Viotti vient de mentionner l'importance. Ce n'est que lorsque les jeunes vivront dans la dignité grâce au développement que nous pourrons voir luire l'espoir d'un avenir. Nous devons faire preuve d'ouverture d'esprit pour aider les pays de la région à explorer des voies de développement adaptées à leur situation nationale et à établir des partenariats mutuellement bénéfiques et avantageux pour tous de manière à atteindre le progrès social et économique.

Troisièmement, s'agissant de la création de synergies pour éliminer la menace du terrorisme, le Moyen-Orient est face à une situation désastreuse en matière de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation, tandis que les pays de la région souffrent gravement du terrorisme. La communauté internationale doit édifier un consensus, unifier les normes, intégrer les politiques et s'attaquer aux causes profondes et aux symptômes des problèmes en luttant résolument contre le terrorisme et les forces extrémistes.

En vue de maintenir une sécurité commune et de rétablir la stabilité et l'ordre régionaux, les pays de la région doivent pouvoir bénéficier de ce qui suit : dialogue politique, mise en commun des informations, coopération renforcée dans le domaine technique, formation du personnel, élimination des sources de financement du terrorisme, lutte contre la criminalité transnationale organisée et échange des enseignements tirés de la déradicalisation.

Quatrièmement, pour ce qui est de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, des efforts doivent être fournis pour faire respecter le Plan d'action global commun et assurer sa mise en œuvre intégrale et effective, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est aussi le seul moyen réaliste et efficace de traiter la question nucléaire iranienne et qui soit conforme aux intérêts communs de la communauté internationale. Les parties doivent agir dans une perspective globale et à long terme, suivre le sens général des solutions politiques et diplomatiques, assurer l'équilibre entre les droits et les obligations découlant du Plan et faciliter la réduction des tensions sur la question nucléaire iranienne.

La Chine continuera de s'efforcer d'assurer la mise en œuvre globale et efficace du Plan d'action, tout en préservant fermement ses propres droits et intérêts légitimes. La Chine appuie la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

À l'heure actuelle, la situation au Moyen-Orient demeure complexe et continue d'évoluer en raison des défis croissants en matière de sécurité. Aucun pays ne peut relever ces défis seul. L'ONU doit intensifier sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que la Ligue des États arabes, et consolider et renforcer les mécanismes de sécurité collective.

Nous aidons les pays de la région à nouer des relations de bon voisinage fondées sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Les parties doivent s'engager à régler les conflits par la voie du dialogue et des consultations, à

19-25824 **9/51**

apaiser les tensions et à préserver la sécurité régionale et la sécurité énergétique internationale afin d'éviter de nouvelles crises. Nous nous félicitons de toute initiative de dialogue propice à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Nous adhérons au concept de sécurité collective dans le Golfe tel que proposé par la Russie. La Chine souhaite maintenir le contact avec toutes les parties concernées à cette fin.

La Chine a toujours été déterminée à jouer un rôle constructif pour contribuer à trouver des solutions aux situations de crise dans la région. Nous restons en contact avec les pays concernés de la région, appuyons le renforcement de la confiance mutuelle et encourageons les pourparlers. La Chine a pris une part active dans tous les efforts déployés sous les auspices de l'ONU pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Nous participons à des missions de maintien de la paix dans la région, notamment au Liban, et fournissons une aide humanitaire substantielle aux réfugiés des pays concernés afin qu'ils aient l'espoir de reconstruire leurs foyers. Nous avons contribué aux efforts de développement économique et social de la région. Nous sommes résolus à resserrer la coopération avec les pays de la région via l'initiative « Une Ceinture et une Route » en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de la région.

Nous avons toujours coopéré avec les autres parties sur le dossier iranien. Nous sommes déterminés à préserver le Plan d'action global commun dans le cadre de nos efforts pour régler cette question. La Chine continuera de déployer des efforts inlassables pour assurer la sécurité à long terme et le développement prospère du Moyen-Orient.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (parle en espagnol): D'emblée, je voudrais saluer la présence à la séance d'aujourd'hui du Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, ainsi que de S. E. M. Mike Pompeo et de S. E. M. Andreas Michaelis. Je remercie également M^{me} Viotti de son exposé.

La région du Moyen-Orient connaît des divisions profondes et un délitement tragique de sa diversité religieuse, ethnique et culturelle. En conséquence de quoi, nous nous retrouvons face à une série de conflits qui compromettent la stabilité dans la région. Nous voyons menacée l'intégrité territoriale de pays comme la Syrie, le Yémen et la Libye et des millions de personnes déplacées de leur foyer. Les répercussions d'une telle instabilité se font sentir dans les pays voisins et au-delà.

Un facteur clef de déstabilisation est l'action des groupes terroristes qui, pour atteindre leurs objectifs, sont prêts à sacrifier la vie de civils innocents, y compris des enfants. La lutte contre le terrorisme est et doit rester une priorité. De toute évidence, si nous voulons préserver l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, il nous faut des mécanismes efficaces pour dénoncer et punir les violations des droits de l'homme.

En outre, malgré les cadres juridiques internationaux pour la protection des femmes et des enfants, ces derniers continuent de payer le prix fort des conflits dans la région. La promotion et la pleine protection de leurs droits sont fondamentales, mais il est également impératif de protéger les institutions publiques, qui jouent un rôle important dans le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

Investir dans l'éducation est donc essentiel pour parvenir à la paix et au développement dans la région. C'est cet outil qui établira pour les nouvelles générations un lien vital avec la normalité. Il est donc urgent de protéger les institutions et les infrastructures scolaires pendant les conflits, sachant que les attaques contre ces installations limitent la capacité des enfants et des jeunes à développer les compétences nécessaires à leur avenir.

L'absence du droit de réunion pacifique, les restrictions à la liberté d'expression, les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés, la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'absence de possibilités pour les femmes et les jeunes de participer aux processus de décision sont autant d'obstacles majeurs auxquels se heurte la région, alors qu'elle s'efforce d'instaurer une paix et une sécurité durables.

L'absence de perspectives d'avenir en raison des circonstances économiques, sociales et climatiques entraîne des déplacements de populations qui peuvent, à leur tour, provoquer des affrontements. Aucun pays n'est à l'abri des effets déstabilisateurs des changements climatiques. La lutte contre ce phénomène passe par une action collective, et l'ONU doit poursuivre ses efforts pour réduire l'insécurité alimentaire. De même, l'incidence des changements climatiques peut exacerber les vulnérabilités sociales, économiques et institutionnelles, entraînant de nouveaux affrontements. Nous voyons à quel point ce phénomène peut multiplier les conflits.

Le contrôle des armes de destruction massive et des arsenaux chimiques doit être une priorité à l'ordre du jour du Conseil. Nous devons nous efforcer de lutter contre le trafic illicite d'armes en renforçant les mécanismes de contrôle des armes. Leur trafic illicite exacerbe les conflits, renforce les groupes terroristes, rebelles et criminels et sape la stabilité dans les régions où le calme est revenu.

Enfin, nous encourageons le Conseil à réaffirmer ses responsabilités et à tout mettre en œuvre pour stabiliser et réconcilier ces communautés et pour rétablir la paix et la sécurité qui ont été perdues en raison des conflits.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'être de nouveau parmi nous au Conseil de sécurité et d'avoir organisé ce débat important. Je remercie également le Secrétaire d'État Pompeo d'avoir pris le temps de se joindre au Conseil aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue au Secrétaire d'État Michaelis.

L'année dernière, nous avons commémoré le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, une guerre qui a beaucoup contribué à façonner le Moyen-Orient moderne. De nombreux conflits dans la région trouvent leur origine dans la Première Guerre mondiale et la dissolution de l'Empire ottoman. La fin de la Première Guerre mondiale a également conduit à la création de la Société des Nations, qui, à son tour, a jeté les bases de l'ONU. Nombre des conflits qui ont causé tant de destructions dans la région, de la Syrie au Yémen et de la Libye à Gaza, continuent d'occuper une place prédominante à l'ordre du jour du Conseil. La trajectoire actuelle de la région est inquiétante et présente le risque de nouvelles conflagrations et de nouveaux conflits. M^{me} Viotti a mentionné la difficulté de gérer l'escalade des tensions dans le monde d'aujourd'hui. Et si nos efforts pour trouver des solutions multilatérales n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, l'autre scénario semble nettement pire.

L'expérience nous montre que, si imparfaits qu'ils soient, la désescalade et le dialogue, les processus politiques et l'appui au système international fondé sur des règles sont les meilleurs moyens de régler les tensions qui risquent de miner nos intérêts collectifs en matière de sécurité, de stabilité et de prospérité. Nous savons que c'est vrai partout dans le monde, et ça l'est tout particulièrement pour la situation actuelle au Moyen-Orient. C'est pourquoi le Royaume-Uni continue

d'appuyer fermement les efforts déployés par l'ONU et le Conseil pour régler les conflits internationaux.

Le Secrétaire d'État Pompeo et le Secrétaire d'État Michaelis ont mentionné l'importance des efforts régionaux. Ces dernières semaines, un certain nombre de membres du Conseil, dont tout récemment nos collègues russes, ont également mentionné l'importance de trouver un moyen de relever collectivement certains des défis sous-jacents. L'heure n'est peut-être pas encore venue pour cette idée, ne serait-ce que parce que la région elle-même doit être prête à entreprendre un tel effort. Mais nous pensons qu'il est important d'examiner à titre exploratoire ce qui pourrait être fait et par quoi nous pourrions commencer. Une option pourrait être de commencer par le point chaud le plus récent, le détroit d'Ormuz, et d'entamer un dialogue sérieux et inclusif entre les acteurs régionaux et internationaux, comme l'a indiqué le Secrétaire d'Etat allemand.

Le Secrétaire d'État Pompeo a évoqué aujourd'hui le rôle de l'Iran dans la région. Mon pays a beaucoup de respect pour le peuple iranien. Nous respectons la culture iranienne. Cette culture ancestrale s'est bâtie parallèlement aux grandes avancées de l'histoire classique européenne. L'Iran a un rôle légitime à jouer au Moyen-Orient. Nous considérons que, comme les autres, ce pays a le droit de se défendre. Mais nous ne pouvons feindre d'ignorer que la façon dont il défend ses intérêts nationaux ajoute à nombre des problèmes régionaux dont nous débattons aujourd'hui.

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil en juin dernier, dans le contexte de la résolution 2231 (2015), j'ai réaffirmé que la priorité de la politique du Royaume-Uni à l'égard de l'Iran était d'empêcher ce pays de se doter d'une capacité nucléaire susceptible de menacer la stabilité et la sécurité de la région du Moyen-Orient et au-delà. Comme l'a souligné le représentant de l'Allemagne, cet objectif sera, selon nous, plus facilement atteint grâce aux efforts visant à préserver l'accord nucléaire, le Plan d'action global commun. Nous exhortons l'Iran à se conformer de nouveau pleinement à cet accord. Nous n'avons aucun intérêt à le voir se déliter. Il est un élément essentiel du dispositif mondial de non-prolifération. Il est essentiel pour notre sécurité nationale et pour la sécurité commune de nos partenaires et alliés. Il n'existe pas de meilleure solution, il n'y a pas d'autre option.

Le Royaume-Uni, au côté de la France et de l'Allemagne, a toujours clairement indiqué qu'il s'emploierait à soutenir l'accord. Nous restons

19-25824 11/51

pleinement attachés à la mise en œuvre du mécanisme de l'Instrument de soutien aux échanges commerciaux (INSTEX), assurant ainsi la poursuite du commerce légitime avec l'Iran. Nous continuons de participer à des projets fondamentaux dans le cadre de l'accord, notamment en assumant le rôle de coprésident du projet de modernisation de la ville d'Arak. Nous saluons également les efforts déployés par le Président Macron pour qu'un dialogue s'instaure en étroite coordination avec les trois signataires européens.

Le Plan d'action global commun n'est pas une autorisation donnée à l'Iran pour intervenir comme bon lui semble dans les conflits au Moyen-Orient. L'Iran continue d'appuyer les intermédiaires dans toute la région qui portent atteinte à la sécurité régionale et violent les résolutions du Conseil de sécurité, qu'il s'agisse de la résolution 1559 (2004) sur le Liban, de la résolution 2216 (2015) ou de l'embargo sur les armes imposé au Yémen. Nous regrettons que, plutôt que de soutenir une solution politique en Syrie conformément à la résolution 2254 (2015), l'Iran ait choisi d'appuyer Al-Assad dans la recherche d'une solution militaire, notamment en organisant et en envoyant des milices d'idéologie sectaire en Syrie, ce qui a contribué à attiser ce conflit. L'attitude de l'Iran représente un grave danger pour la paix et la stabilité.

Le Secrétaire d'État Pompeo a indiqué que, le 19 juillet dernier, le *Stena Impero*, un pétrolier battant pavillon britannique, a été arraisonné par les forces iraniennes alors qu'il traversait le détroit d'Ormuz dans les eaux territoriales omanaises. Le *Stena Impero* reste saisi. Comme l'a souligné la Directrice de cabinet, il est impératif que nous défendions la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz afin de rassurer l'industrie maritime mondiale et de prévenir de nouvelles attaques. Il ne s'agit pas seulement d'un objectif britannique, il en va de l'intérêt de tous les pays et cela nécessite que les nations internationales unissent leurs efforts pour garantir la sécurité maritime dans le Golfe.

Je n'en dirai pas plus aujourd'hui sur la Syrie, le Conseil ayant consacré de très nombreuses réunions à ce triste conflit. Je noterai simplement qu'il ne saurait y avoir de reconstruction sans un processus politique durable, dirigé par les Nations Unies, sur la base de la résolution 2254 (2015).

En ce qui concerne le navire iranien *Grace 1*, nous nous sommes félicités des récentes mesures et procédures judiciaires prises par Gibraltar pour appliquer les sanctions mises en place par l'Union européenne (UE)

pour faire pression sur le régime d'Assad en vue de la tenue de négociations. Nous croyons savoir que l'Iran a assuré le Gouvernement de Gibraltar que le navire et sa cargaison ne seraient pas remis à une entité faisant l'objet de sanctions de la part de l'UE, comme la Syrie. L'Iran doit respecter cet engagement.

Un cessez-le-feu s'impose de toute urgence à Edleb si l'on veut éviter de nouvelles souffrances. Nous devons savoir pourquoi et comment le droit international humanitaire est violé de manière aussi flagrante par le régime et ses alliés. Qu'il me soit permis de rappeler que de tels crimes engagent la responsabilité individuelle et personnelle de leurs auteurs. Les violations continuent également de créer un climat propice à la radicalisation et à la poursuite de l'extrémisme, et Daech continue de faire peser une grave menace sur l'ensemble de la région.

Nous ne pouvons pas tenir pour acquis les progrès réalisés en Iraq pour garantir la sécurité et la stabilité du peuple iraquien. Le Royaume-Uni, aux côtés de la communauté internationale, continuera d'aider le Gouvernement iraquien à faire en sorte que les conditions qui ont donné naissance à Daech ne soient pas réunies.

La situation en Libye risque de se détériorer encore davantage. Au cours des quatre derniers mois, il est devenu évident qu'aucune des deux parties n'est en mesure de remporter une victoire militaire. Les seuls gagnants dans le conflit actuel sont les groupes terroristes et extrémistes qui cherchent à exploiter le chaos et l'instabilité à leurs propres fins. Comme d'autres l'ont souligné, la voie à suivre consiste pour les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international et à s'engager en faveur d'un dialogue politique et d'un cessez-le-feu durable.

De même, une solution politique s'impose d'urgence au Yémen, non seulement pour mettre fin au conflit, mais aussi pour atténuer les immenses souffrances humaines. Nous exhortons les parties à accepter les dernières propositions de l'ONU afin de permettre la tenue de discussions politiques plus larges. Les événements préoccupants d'Aden soulignent la nécessité d'un processus politique inclusif. Nous nous félicitons de l'initiative prise par S. M. le Roi Salman Abdulaziz Al-Saud pour régler la situation.

Étant donné la recrudescence des tensions dans la région, il est plus important que jamais que le Gouvernement libanais et toutes les parties libanaises appliquent la politique de dissociation du Liban des

conflits régionaux. Nous appelons toutes les parties à appliquer intégralement les résolutions pertinentes, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Pour notre part, nous continuerons de renforcer la capacité de l'État libanais à résister à l'ingérence du Hezbollah. Nous aiderons le Liban à parvenir à la stabilité économique, tout en progressant rapidement dans la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence économique pour le développement économique, par les réformes et avec les entreprises (Conférence CEDRE).

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le rôle joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue. Mais j'insiste en même temps sur la nécessité de permettre à la FINUL de s'acquitter de son mandat sans entrave. Il est inacceptable que la FINUL ne puisse toujours pas accéder aux tunnels du Hezbollah dans le sud du Liban. D'autres intervenants ont abordé la question d'une solution durable au conflit israélo-palestinien. Comme l'a indiqué la Directrice de cabinet, il s'agit de la question la plus ancienne touchant la paix et la sécurité internationales. Pour le Royaume-Uni, notre position sur la solution des deux États demeure inchangée. Nous engageons le Gouvernement des États-Unis à présenter des propositions détaillées en vue de parvenir à un accord de paix viable qui prenne en compte les préoccupations légitimes des deux parties.

Les efforts déployés par les États-Unis pour favoriser le développement de l'économie palestinienne sont les bienvenus. Il est essentiel que des progrès politiques soient accomplis pour créer des débouchés économiques. Mais, comme nous l'avons déjà souligné devant le Conseil, tant qu'il n'y aura pas de progrès politique, des mesures devront être prises pour remédier aux contraintes imposées à l'économie palestinienne par l'occupation israélienne. De plus grandes possibilités doivent être offertes aux Palestiniens en matière de commerce extérieur. Nous voulons que soit assurée la viabilité financière de l'Autorité palestinienne. Seul un Israël sûr et sécurisé vivant aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale commune des deux États, peut représenter une solution pérenne.

Je me suis concentré aujourd'hui sur les aspects géopolitiques et internationaux de la paix et de la sécurité, qui constituent les défis les plus immédiats auxquels nous sommes confrontés. Mais, Monsieur le Président, comme plusieurs autres orateurs, vous avez à juste titre appelé l'attention sur l'importance vitale du développement économique et social, notamment pour les femmes. Je reconnais l'importance de cette question. Mais je tiens cependant à préciser que cela ne doit pas servir de motif à certains gouvernements pour détourner des fonds qui pourraient être mieux utilisés sur le plan national pour des projets très concrets qui permettraient à l'Etat de lutter contre la violence, les persécutions et d'éviter l'aventurisme. Monsieur le Président, vous avez parlé de la bonne gouvernance, de l'éducation et de la jeunesse. Je tiens à souligner l'intérêt de notre nouveau Premier Ministre pour l'avancement de l'éducation des filles en particulier. Mais il est également vrai que l'investissement, l'égalité devant la loi et la primauté du droit sont essentiels, et le Secrétaire d'État Pompeo a expliqué comment le processus de Varsovie prend en compte les facteurs économiques et de politique publique.

Pour revenir sur ce que j'ai dit au début de mon intervention, nous ne pouvons pas imaginer les pays du Moyen-Orient tirer pleinement profit de la possibilité qui leur est offerte de moderniser leur économie alors que nous assistons à un recul des droits des femmes dont la Directrice de cabinet a fait mention. Les tensions et l'instabilité actuelles au Moyen-Orient ne servent les intérêts de personne. Je voudrais à nouveau appeler à la désescalade, au plein respect des règles internationales et à l'instauration d'un dialogue permettant à la région de discuter de ses problèmes en toute transparence et dans l'intérêt de ses populations qui ont tant souffert.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier M^{me} Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, pour son exposé instructif sur ce sujet difficile qui nous préoccupe.

Bâtir la paix et la sécurité pour tous, au Moyen-Orient et dans la région du Golfe, est en effet un objectif majeur des efforts des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons, dès lors, de pouvoir aborder cette question de manière transversale aujourd'hui, sous votre impulsion en tant que Ministre des affaires étrangères, Monsieur le Président, en présence de M. Pompeo et de M. Michaelis. La Belgique souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Le Moyen-Orient et la région du Golfe sont actuellement en proie à de nombreux conflits et tensions qui s'inscrivent périodiquement à l'ordre du jour du Conseil. Les conflits en Syrie, au Yémen et en Libye, l'impasse du processus de paix israélo-palestinien, le risque d'instabilité au Liban, les tensions dans le

19-25824 13/51

détroit d'Ormuz, le dossier nucléaire iranien, la lutte contre Daech et Al-Qaida – tous ces éléments menacent la sécurité régionale mais viennent aussi, par leur internationalisation, mettre en péril la paix et la sécurité internationales, dont le Conseil est le garant.

Cependant, ces points à l'ordre du jour de notre agenda sont bien trop souvent abordés de manière isolée. Or, comme l'ont montré, au sein du Conseil, le dialogue interactif informel sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, du 21 mars dernier, et le briefing sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes, le 13 juin (voir S/PV.8548), il est crucial de développer une approche régionale et multidimensionnelle. Une telle approche régionale permet de prendre en compte les causes profondes des tensions et des conflits, les dynamiques régionales et les défis sécuritaires communs qui les sous-tendent, et peut s'inscrire dans trois volets essentiels et interdépendants qui restent d'actualité : les aspects politiques et de sécurité, en vue de définir et bâtir un espace commun de paix et de sécurité; les aspects économiques et financiers, en vue de construire une zone de prospérité partagée; et les aspects sociaux, culturels et humains, en vue de favoriser de nouveaux contrats sociaux inclusifs basés sur l'éducation, les opportunités économiques pour les jeunes, l'égalité pour les femmes, le respect des droits de l'homme et le partage équitable des richesses nationales.

En ce qui concerne le premier point et les aspects sécuritaires, les armes de destruction massive – notamment chimiques et nucléaires – restent un point d'attention central. Le recours aux armes chimiques par quiconque, et où que ce soit, est inacceptable et contrevient aux normes internationales. Pour mon pays, le désarmement, la non-prolifération, ainsi que la lutte contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques sont des priorités. Il est primordial que la responsabilité pour les attaques chimiques en Syrie soit établie.

Dans le même esprit, la résolution 2231 (2015) reste la meilleure base multilatérale disponible en vue d'engager l'Iran sur les questions de non-prolifération nucléaire et leur impact sur la stabilité régionale et la sécurité internationale. Le Plan d'action global commun doit être préservé et les défis auxquels il fait face actuellement doivent être surmontés. À travers les mécanismes de vérification convenus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, il permet de bâtir la confiance tant nécessaire.

La Belgique entend construire la paix et bâtir le consensus et, à ce titre, elle continuera à donner son plein soutien au renforcement du rôle des Nations Unies et du Conseil de sécurité en vue d'une approche régionale, horizontale et multidimensionnelle des tensions et des conflits au Moyen-Orient et dans le Golfe. Seule une approche concertée, qui inclut tous les acteurs de la région et aborde tous les problèmes, pourra assurer la stabilité et la paix de la région de manière durable, dans le plein respect du multilatéralisme et d'un ordre global basé sur les règles de droit.

Rappelons-nous enfin que lors des Printemps arabes de 2011, les populations se sont mobilisées pour revendiquer plus de droits, de liberté, d'égalité, de démocratie et d'opportunités économiques. Certaines de ces attentes sont restées en souffrance. Toute solution durable dans la région devra reposer sur l'appropriation de celle-ci par les sociétés et les populations.

M^{me} Gueguen (France): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui nous permet d'aborder l'ensemble des enjeux relatifs au Moyen-Orient, dans un esprit de dialogue. Parce que les conflits de la région ont des racines communes et sont liés entre eux, cette approche transversale est pertinente, en complément des points inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité. Je salue la participation du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Pompeo, et je souscris pleinement à l'analyse brillante présentée par le Secrétaire d'État allemand, M. Michaelis. Je m'associe enfin à la déclaration qui sera prononcée par le Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne.

Dans un premier temps, je voudrais revenir sur l'ampleur des défis auxquels la région est confrontée. Je pense d'abord aux enjeux de sécurité, avec la persistance de la menace terroriste, en dépit de la victoire territoriale sur Daech, en Syrie et en Iraq. Audelà de la réponse militaire, le défi de la radicalisation violente ne sera pas résolu sans la mise en place de solutions politiques inclusives, accompagnées d'un effort accru pour la stabilisation des territoires libérés et pour la reconstruction, là où les conditions politiques sont réunies. La France continuera, d'autre part, à se mobiliser en vue d'assécher les sources de financement du terrorisme, conformément à la résolution 2462 (2019) adoptée au mois de mars dernier.

La prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs vers des acteurs étatiques et non étatiques représente une menace pour tous, à laquelle nous devons apporter des réponses collectives. Je

veux ici réaffirmer notre vigilance quant au respect de l'interdiction du recours aux armes chimiques, alors que le régime syrien, mais aussi Daech, les ont utilisées. La France réaffirme aussi son plein attachement au Plan d'action global commun. Il n'existe pas, aujourd'hui, d'alternative pour empêcher la prolifération nucléaire en Iran. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous regrettons le retrait américain de l'accord. Le reste des participants, dont la France, restent déterminés à préserver le Plan d'action et continuent de se conformer à leurs engagements.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les mesures récemment prises par l'Iran, en contradiction avec ses obligations au titre de l'accord. Aucune disposition juridique n'autorise le non-respect d'une partie de ses engagements. C'est pourquoi nous devons tous œuvrer pour préserver cet accord et aboutir au retour de l'Iran en pleine conformité avec ses obligations. La France reste résolument engagée en ce sens, en lien avec ses partenaires. Au-delà, nous devons bâtir ensemble une stratégie de long terme, qui ne peut se réduire à une politique de pression, de sanctions et de « containment » : seule une approche globale permettra de résoudre les différentes questions en suspens sur le nucléaire après 2025-2030, sur la poursuite des activités balistiques de l'Iran et sur la stabilité régionale.

Je pense en second lieu aux défis politiques auxquels est confrontée la région, en proie à des conflits qui mettent en péril sa stabilité, et dont les populations civiles sont les premières victimes. Nous le voyons en Syrie et au Yémen, où les violations du droit international humanitaire sont quotidiennes. L'intensification des bombardements syriens et russes à Edleb est à ce titre particulièrement préoccupante. Je réitère à cet égard l'appel de la France à une cessation immédiate des hostilités et à la pleine mise en œuvre de l'accord de Sotchi conclu entre la Russie et la Turquie. La France, comme l'Allemagne, pense que la coordination du Groupe restreint sur la Syrie et du groupe d'Astana serait de nature à faciliter les progrès.

Au Yémen, il faut assurer un accès humanitaire rapide, complet et sans entrave à toutes les populations et mettre en œuvre l'Accord de Stockholm. Au-delà, c'est bien d'une reprise urgente du dialogue politique, sans préalable, que ce pays a besoin.

Dans ce contexte, au-delà de la réponse d'urgence aux crises, nous devons travailler à la mise en place de solutions politiques pluralistes et inclusives, garantes de la stabilité de la région sur le long terme. La priorité doit aller à la prévention de nouveaux conflits et à la désescalade par le dialogue. Cet impératif prend tout son sens à l'aune des tensions actuelles dans le Golfe. Nous devons travailler dans ce contexte, avec les États de la région qui sont en première ligne, avec nos partenaires internationaux et dans le cadre des organisations multilatérales concernées, à la mise en place d'un dialogue inclusif et équilibré et, à plus long terme, de mesures de confiance qui garantissent notamment la liberté de navigation dans les détroits.

Nous devons également promouvoir la mise en place de solutions politiques inclusives sous l'égide des Nations Unies. Nous devons œuvrer au renforcement d'institutions étatiques fortes mais respectueuses de l'état de droit et des droits de l'homme, protectrices des libertés et de toutes les composantes des sociétés plurielles du Moyen-Orient. Je souhaite à cet égard encourager les autorités iraquiennes à poursuivre leurs efforts en vue de la reconstruction des zones libérées de Daech et de la réconciliation de tous les Iraquiens. En Syrie, seule une solution politique crédible sera à même de réduire le potentiel déstabilisateur de la crise et de permettre une paix durable. Les femmes doivent participer pleinement aux processus de paix et à la mise en œuvre de ces solutions politiques : c'est un impératif moral et une chance supplémentaire de maintenir la paix et la sécurité.

En outre, je voudrais réitérer l'attachement de la France au multilatéralisme et au rôle des Nations Unies, ainsi qu'au respect du droit international. Toute décision unilatérale qui s'écarte du droit international fragilise considérablement l'ordre fondé sur la légalité internationale et compromet la capacité collective à faire aboutir les processus de paix.

Je souhaite à ce titre rappeler qu'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ne pourra être assurée qu'à travers une solution juste et équilibrée, reposant sur l'établissement de deux États vivant côte à côte en sécurité, dans des frontières reconnues, et ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale, conformément aux paramètres internationalement agréés et aux résolutions du Conseil. C'est également dans ce cadre que s'inscrit notre soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'action en faveur des réfugiés palestiniens est essentielle pour la stabilité régionale.

Le Conseil a un rôle essentiel à jouer parce qu'il est le premier garant du respect du droit international. Il lui appartient entre autres d'appeler dans les

15/51

conflits l'ensemble des belligérants au respect du droit applicable, notamment le droit international humanitaire et les droits de l'homme, et d'apporter un appui unanime aux efforts des Nations Unies, notamment à travers le soutien du Conseil aux envoyés et aux représentants du Secrétaire général.

Enfin, la France continuera de défendre le multilatéralisme comme méthode pour garantir et maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est sa remise en cause qui fragilise aujourd'hui notre sécurité, s'agissant en particulier des institutions, des mécanismes et des instruments internationaux en matière de lutte contre l'impunité et de non-prolifération.

La France n'entend renoncer ni à ses principes, ni à son engagement en réponse aux crises du Moyen-Orient, ni à sa volonté de voir le Conseil jouer un plus grand rôle face à celles-ci. Le Moyen-Orient est une région traumatisée, avec trop de pays en cendres et de sociétés brisées par le fléau de la guerre, dont l'Organisation a pourtant comme vocation première de nous préserver. Les habitants de la région aspirent à vivre en paix et en sécurité. Ceci implique que nous apprenions des leçons du passé et, surtout, que nous n'en répétions pas les erreurs. L'urgence est de sortir de la violence destructrice. Nous le pouvons si, lucides sur les dynamiques de compétition et de rapport de force entre puissances qui sont à l'œuvre, nous cherchons des solutions collaboratives et justes et mettons en œuvre une politique d'équilibre et de dialogue afin que les pays et les peuples de la région trouvent leurs points d'intérêt mutuel, définissent les modalités d'un bon voisinage durable et optent pour une pratique non violente et pluraliste du pouvoir. Cela commence par le respect et la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (parle en espagnol): Nous nous félicitons de l'initiative prise par la présidence polonaise d'organiser le présent débat de haut niveau, et nous la remercions du document de réflexion (S/2019/643, annexe) qui nous invite à réfléchir aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Nous nous félicitons tout particulièrement de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, et remercions M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti de son important exposé de cet après-midi.

Le Pérou est un pays qui, grâce à son héritage hispanique, a forgé et maintenu des liens avec le Moyen-Orient. Nous reconnaissons la riche diversité culturelle, religieuse et ethnique de ses peuples, ainsi que son aspiration constante à la paix et à la prospérité. Il est donc regrettable que la région continue d'être le théâtre de nombreux affrontements violents, d'ampleur et d'intensité variables, lors desquels de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme font d'énormes ravages dans la population civile.

Les centaines de milliers de victimes en Syrie après plus de neuf ans de combats sanglants, la famine et les épidémies au Yémen, l'isolement et le manque d'espoir et d'opportunités pour les habitants de Gaza ne sont que quelques exemples de cette dure réalité. Cette situation dramatique est encore aggravée par les menaces causées par les groupes terroristes et les organisations criminelles, ainsi que par l'utilisation du Moyen-Orient comme un marché idéal pour la vente à grande échelle de divers types de matériel militaire.

Nous estimons que la communauté internationale peut apporter son aide en appuyant la mise en place d'institutions solides et inclusives, qui soient en mesure de prévenir et de régler les différends qui surgissent naturellement entre les peuples de la région. Cela suppose de renforcer les capacités pour répondre aux attentes de la population, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et de prendre en compte ses aspirations légitimes, en particulier celles des minorités, des femmes et des jeunes. Cela revient également à consolider l'état de droit pour promouvoir la croissance économique et à aligner l'aide humanitaire sur les plans de développement qui offrent à la population civile espoir et perspectives d'avenir, conformément aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Un autre défi majeur consiste à faire face à la situation grave dans laquelle se trouvent les millions de réfugiés et de déplacés, ce qui requiert non seulement des ressources financières disponibles, mais surtout une volonté politique qui leur garantisse un retour digne et dans des conditions de sécurité, conformément aux paramètres convenus sur le plan international.

L'Organisation en général et le Conseil de sécurité en particulier ont un rôle crucial à jouer à cet égard : exiger le plein respect des résolutions, assurer le respect sans restriction du droit international humanitaire et des droits de l'homme en tant que mesure essentielle pour la protection de la population civile, renforcer la coopération internationale pour lutter efficacement contre le terrorisme et préserver les régimes de non-prolifération des armes de destruction massive.

Une priorité particulière doit également être accordée à la prévention des conflits, qui exige la coordination des activités stratégiques de médiation et de facilitation du dialogue, la mise en place de systèmes d'alerte rapide, le renforcement de la confiance, la promotion des bonnes pratiques et l'aide aux pays désireux de les reproduire. En somme, il s'agit de garantir le maintien d'un ordre international fondé sur des normes, comme base minimale de coexistence dans le monde agité et interdépendant d'aujourd'hui.

À cette fin, le Pérou souligne que toute analyse de la situation du Moyen-Orient ne saurait faire fi de la nécessité urgente de trouver une solution à la question de Palestine, en encourageant la reprise de négociations directes qui concrétisent la solution des deux États. L'Initiative de paix arabe, qui reste pleinement valable et pertinente, devrait contribuer à cet objectif.

Nous saisissons également cette occasion pour réitérer notre condamnation la plus ferme des attaques et des mesures prises contre les navires dans le détroit d'Ormuz, lesquelles compromettent la liberté de navigation dans une zone d'importance stratégique mondiale et exacerbent les tensions. Nous exhortons tous les acteurs concernés à faire preuve de retenue dans ces circonstances dangereuses et à s'abstenir de nouvelles mesures unilatérales susceptibles de déclencher un conflit aux conséquences imprévisibles.

Je termine en soulignant que nous nous trouvons à un moment critique où les efforts de la communauté internationale doivent en priorité viser à éviter une nouvelle fragmentation du Moyen-Orient et à garantir sa stabilité sur le long terme.

M. Alotaibi (Koweït) (parle en arabe): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir choisi le sujet du débat d'aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue aux Secrétaires d'État des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne, et je les remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Je remercie aussi la Directrice de cabinet du Secrétaire général de son exposé.

L'État du Koweït s'associe à la déclaration qui sera faite ultérieurement par le représentant des Émirats arabes unis au nom du Groupe des États arabes.

Le Moyen-Orient continue d'occuper une place importante dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité – environ 30 à 40%. La région, qui a été secouée par de nombreuses guerres et crises ces sept dernières décennies, est le berceau des trois religions monothéistes et des civilisations et cultures humaines.

Elle compte les villes les plus anciennes du monde et dispose de vastes ressources naturelles et humaines. Il est donc malheureux qu'elle soit agitée de façon chronique par ces crises politiques et sécuritaires.

J'aimerais aborder le sujet sous trois angles.

Tout d'abord, qu'il me soit permis d'évoquer les conflits et les moyens de prévention. L'ONU en général, et le Conseil de sécurité en particulier, s'occupent de plus de huit questions ayant trait au Moyen-Orient : l'une d'elles est à l'ordre du jour depuis plus d'un demi-siècle, à savoir la question palestinienne, et les autres depuis de nombreuses années, notamment la Syrie, le Yémen, le Soudan et la Libye. Actuellement, cinq pays arabes subissent l'occupation d'une partie de leur territoire.

Notre région, qui lutte contre le terrorisme sur cinq fronts, est en proie à six conflits internes. Sur les 14 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, six se trouvent dans des pays arabes et plus d'un tiers des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde viennent de la région arabe. Le seul dénominateur commun est l'occupation, qui est la raison d'être et la justification des mouvements idéologiques violents et terroristes qui exacerbent ces conflits.

À plus d'une séance, dans plus d'une instance et à plus d'une occasion, nous avons réaffirmé que si nous voulons régler la question palestinienne, nous devons garantir les droits des Palestiniens à leurs terres et à leur État, et parvenir à un règlement global, juste et durable en appliquant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; mettre fin à l'occupation; et établir un État palestinien, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Les politiques d'Israël depuis son adhésion à l'ONU ont toutes en commun le non-respect de la Charte des Nations Unies, la non-application des résolutions du Conseil de sécurité et de la légitimité internationale, la poursuite des violations et l'absence de responsabilité. L'occupation israélienne du territoire palestinien, du Golan syrien et du territoire libanais est à l'origine de nombreux problèmes au Moyen-Orient.

Les efforts déployés depuis de nombreuses années pour parvenir à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient n'ont pas dépassé le stade de la gestion et de l'endiguement de ces crises et conflits et de leurs conséquences. Nous devons maintenant aller au-delà du traitement de leurs causes profondes et nous employer à les prévenir. Rappelons que la Charte des Nations Unies est notre garantie et notre principal moyen de prévenir les conflits. Des initiatives sont sur la table depuis

19-25824 17/**5**1

plusieurs années déjà et Israël les a rejetées, comme celle concernant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Depuis les premières années de son indépendance, l'État du Koweït n'a eu de cesse de renforcer la sécurité régionale. C'est ainsi qu'il a créé le Conseil de coopération du Golfe en 1981 et est intervenu en tant que médiateur afin de résoudre les différends dans la région. Nous avons même contribué à ouvrir des voies de dialogue régional avec la République islamique d'Iran, sur la base du respect mutuel et des principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et de respect de la souveraineté de tous les pays, ainsi que par le biais de mesures de confiance et du rejet de toute action ou mesure unilatérale susceptible d'exacerber la situation et de compromettre la sécurité dans les eaux du Golfe, ce qui menacerait la sécurité des voies navigables et de l'approvisionnement en pétrole du monde et mettrait en péril la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, je voudrais aborder l'aspect humanitaire. Hier, nous avons célébré la Journée mondiale de l'aide humanitaire, et aujourd'hui, nous rappelons que nos efforts doivent être axés sur les personnes et fondés sur le droit. Nous devons nous efforcer d'assurer une vie décente aux peuples de la région et du monde en temps de paix comme en temps de guerre. Nous nous sommes joints à la France et à un groupe de pays pour défendre les civils et les installations civiles, notamment les hôpitaux et les écoles, contre les attaques en temps de guerre. Nous avons nous-mêmes été victimes de telles attaques pendant l'occupation du Koweït, lorsque le droit international humanitaire a été violé à maintes reprises. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à veiller à ce que chacun respecte le droit international humanitaire.

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées en provenance des pays arabes dépasse aujourd'hui les 24 millions, sur les 70 millions que compte le monde, ce qui représente plus d'un tiers. Que l'on s'imagine seulement combien de vies, de biens et de possibilités ont été perdus et combien de personnes ont dû émigrer des pays arabes à la recherche d'une vie meilleure. Les solutions politiques aux problèmes de la région restent donc notre priorité, et la fin de l'occupation est l'une de ces solutions. Nous espérons que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, jouera un rôle accru pour garantir le respect des résolutions.

Troisièmement, en ce qui concerne l'éducation et la culture, les conflits et les guerres ont provoqué le déplacement de nombreuses personnes, et nous devons maintenant faire face aux conséquences sociales et humanitaires. Toutefois, nous pouvons investir dans l'avenir et veiller à ce que les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées ne souffrent plus. Nous pouvons leur offrir une vie décente en investissant avant tout dans l'éducation. C'est l'un des domaines dans lesquels le Koweït fournit une assistance à ses frères et à ses amis, aussi bien par le biais de l'aide officielle que par celle de notre secteur local, en vue de donner naissance à une génération éprise de paix. Investir dans l'avenir ne nous fait pas oublier le passé.

Nous appartenons à une région de civilisations aux racines profondes dans laquelle des peuples de religions et de cultures différentes coexistent depuis des siècles. Aucune opinion ne peut effacer les autres, et aucun crime impliquant la destruction du patrimoine culturel de l'humanité ne peut être justifié. Les conflits ont conduit au commerce de monuments des civilisations du Moyen-Orient et aux crimes commis par les terroristes de Daech et d'autres, qui ont détruit des monuments et des hauts lieux culturels. Leurs guerres ont rasé des quartiers et des villes, cherchant à effacer les mémoires vivantes conservées par les générations précédentes. Nous n'oublions pas non plus que la Puissance occupante poursuit ses pratiques de destruction de l'identité culturelle de Jérusalem-Est et des Palestiniens dans toute la Palestine occupée.

Pour terminer, nous remercions une fois encore la République de Pologne d'avoir choisi le sujet d'aujourd'hui. Nous avons essayé d'aborder ses différentes dimensions, qui peuvent se résumer comme suit : la nécessité du respect des personnes et du droit international.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (parle en russe): Je voudrais à mon tour remercier la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Nous avons écouté attentivement les déclarations de nos collègues. Outre votre présence, Monsieur le Président, nous saluons celle du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Mike Pompeo, et du Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, M. Andreas Michaelis.

Ce n'est un secret pour personne que le Moyen-Orient connaît aujourd'hui de graves crises qui sont de nature existentielle pour un certain nombre d'États. Si

nous voulons tenter de trouver des solutions à ces crises, il est important de regarder non seulement vers l'avenir, mais aussi vers le passé, afin de comprendre les erreurs qui ont été commises et essayer de les éviter à l'avenir.

À notre avis, la principale conclusion à tirer de l'expérience des deux dernières décennies est la suivante.

Aucune mesure unilatérale de quelque nature que ce soit ne peut nous rapprocher d'un règlement des problèmes de longue date ou nouveaux de la région. Ce qui est particulièrement pernicieux, ce sont les tentatives faites par certains États Membres de l'ONU de délégitimer les Gouvernements d'autres États Membres. Les politiques qui en découlent et qui visent à déstabiliser et à renverser les régimes jugés indésirables par telle ou telle capitale, non seulement n'ont pas permis de régler les problèmes de la région, mais en ont également créé de nouveaux, de surcroît extrêmement dangereux, qui n'ont fait que provoquer de nouveaux bains de sang. Il est manifeste pour nous, comme pour la plupart de nos partenaires, que le seul moyen de nous sortir de cette situation est de faire en sorte que l'ONU et le Conseil de sécurité jouent un rôle central dans la coordination des efforts internationaux et régionaux menés en ce sens. C'est précisément dans cette salle que nous devons réaffirmer que ce postulat doit être le point de départ de toutes les initiatives et de tous les efforts correspondants.

L'ingénierie géopolitique, l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et l'imposition de solutions militaires ont provoqué l'effondrement d'États entiers, des situations tragiques et la mort de centaines de milliers de personnes dans la région. Il n'est pas exagéré d'affirmer que de nombreux pays ont ainsi été les otages de desseins opportunistes d'acteurs extérieurs et ont été contraints de mener des guerres par procuration qui se sont avérées préjudiciables à leurs intérêts nationaux.

Nous avons écouté attentivement la déclaration faite par M. Pompeo. J'ai même demandé à mes collègues de l'analyser mot par mot, étant donné tout ce qui en dépend. Il s'est avéré qu'il a utilisé de nombreux mots à connotation négative, notamment les termes « défis », « dissuasion », « conflit », « régime », « limitations », « contre-mesure » et « menace ». Il n'a utilisé qu'une seule fois le mot « coopération », et c'était dans le contexte de la construction d'une coalition contre l'Iran. Mais, à aucun moment, il n'a utilisé le mot « dialogue ». Ces deux dernières notions doivent, selon nous, être au cœur de tout effort diplomatique.

Nous avons également noté l'émotion avec laquelle il a longuement parlé du golfe Persique. Nous sommes également extrêmement préoccupés par la situation dans la région. La seule différence, c'est que, dès le début, son objectif a été de mettre en place une coalition contre l'Iran, présentant ce pays comme la principale, voire l'unique source des problèmes - une sorte d'empire du mal. À notre avis, les tensions récentes dans le golfe Persique ont été en grande partie fomentées et attisées de façon artificielle. Sur fond d'accusations mutuelles persistantes, nous constatons un renforcement de la présence militaire, y compris de la part d'États extérieurs à la région, ce qui accroît le risque d'un conflit armé. Tout incident pourrait déclencher un conflit aux conséquences dévastatrices.

Nous prions instamment toutes les parties de faire preuve de retenue, d'œuvrer à la désescalade et de régler les problèmes par les voies politique et diplomatique. Cela suppose, avant tout, que l'on s'abstienne d'imposer des ultimatums, des sanctions ou des menaces. Étant donné la nécessité de mettre en place dans la région un mécanisme de sécurité collective stable fondé sur un dialogue équitable, la Fédération de Russie a proposé et présenté, notamment à l'ONU, un projet de sécurité collective dans la région du golfe Persique visant à régler les situations de conflit et à élaborer des mesures de confiance et de contrôle.

Le système de sécurité dans le golfe Persique doit être inclusif, universel et global. Tous les États de la région devraient pouvoir y participer sur un pied d'égalité, et des structures organisationnelles appropriées devraient être mises en place. Un tel système servirait de prélude à la mise en place d'un dispositif commun d'après-crise pour la région du Moyen-Orient. L'exclusion d'une partie est inacceptable. Comme l'expérience l'a montré, les situations impliquant la création de coalitions temporaires improvisées, fondées sur des intérêts mutuels, ne peuvent avoir que des conséquences malheureuses.

Parmi ces initiatives unilatérales figure la conférence ministérielle qui s'est tenue à Varsovie en février et dont il a été fait mention aujourd'hui. À maintes reprises et publiquement, nous avons clarifié notre position vis-à-vis de cette initiative au cours de sa phase préparatoire. Nous avons estimé que les décisions concernant le format et l'ordre du jour de cette conférence avaient été prises de façon hâtive et secrète en l'absence de consultations sérieuses avec l'ONU et les principales parties prenantes régionales et

19-25824 19/51

extérieures à la région. Nous avons indiqué qu'une telle démarche était contraire à l'objectif déclaré d'élaborer une stratégie collective pour le Moyen-Orient. Nous avons explicitement déclaré que nous considérions qu'il s'agissait là d'une nouvelle tentative d'imposer une solution unilatérale à la communauté internationale sur la base d'intérêts géopolitiques étroits. Les résultats de cette ont pleinement confirmé notre position. Dès lors, nous ne voyons pas de valeur ajoutée aux efforts déployés dans le cadre du format de Varsovie.

Nous pensons que les propositions russes peuvent et doivent être complétées et développées. Elles doivent être considérées comme un appel à un dialogue constructif sur les moyens de parvenir à une stabilisation à long terme dans la région du golfe Persique. Nous sommes disposés à collaborer de manière étroite avec toutes les parties prenantes, tant par les voies officielles que dans le cadre de cercles sociaux, politiques et d'experts. Je précise, à ce sujet, qu'afin de renforcer le dialogue entre experts sur cette question, une table ronde d'experts internationaux a été prévue les 18 et 19 septembre à Moscou à l'Institut des études orientales de l'Académie des sciences de Russie.

Nous avons toujours été fermement convaincus que des négociations sont possibles dans toutes les situations, à condition que les parties concernées soient disposées à faire preuve d'un esprit de respect mutuel, fondé sur les principes du droit international, les pratiques diplomatiques et la civilité. Comme la grande majorité des États de la région, nous ne pouvons donc accepter une situation dans laquelle, parallèlement aux appels lancés à l'Iran pour qu'il se rende à la table des négociations, ce pays soit l'objet de provocations directes et de lourdes sanctions. Dans de telles conditions, comment s'attendre à que la partie iranienne réponde à ces appels.

À vrai dire, nous ne voyons aucune logique dans le fait que nos collègues américains, qui violent la résolution 2231 (2015), demandent maintenant à l'Iran de s'engager dans des pourparlers sans condition préalable. On ne peut méconnaître le fait que 80 % des échanges commerciaux de l'Iran font l'objet de sanctions unilatérales illégales de la part des États-Unis, qui sont même de nature extraterritoriale, l'objectif étant de contraindre toutes les parties à se soumettre à la volonté de Washington.

À cet égard, il convient de rappeler ici qu'en bafouant les règles du droit international, les États-Unis cherchent en fait à punir les pays qui respectent de bonne foi les dispositions de la résolution 2231 (2015). Néanmoins, j'assure le Conseil que, même dans un contexte aussi difficile, nous allons nous employer à convaincre nos collègues iraniens et américains de ne pas poursuivre dans cette voie dangereuse et de commencer à régler leurs différends par la voie d'un dialogue civilisé, ce qui suppose qu'il soit mis fin aux politiques fondées sur les ultimatums, les sanctions et le chantage.

De même qu'il y a plusieurs décennies, le règlement de la question du Moyen-Orient est au cœur des problèmes de la région. L'état d'avancement du processus de paix au Moyen-Orient demeure insatisfaisant. La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ne s'améliore pas. À Jérusalem-Est, Israël poursuit ses activités de colonisation et la démolition de structures palestiniennes. Ces actes sont non seulement illégaux au regard du droit international, mais ils constituent également l'un des principaux obstacles à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Par ailleurs, on assiste à des tentatives régulières visant à imposer de façon unilatérale d'autres modes de règlement qui mineraient les paramètres élaborés de longue date et internationalement reconnus pour le règlement du problème palestinien. La volonté de faire traîner les efforts visant à parvenir à une solution globale et durable à cette question nous paraît contre-productive. Faute de perspectives politiques encourageantes, aucune mesure économique supplétive ne pourra réunir les conditions nécessaires à la pleine réalisation des aspirations nationales du peuple palestinien. Le principe fondamental de la solution à deux États demeure la pierre angulaire d'un avenir stable et pacifique pour les Palestiniens et les Israéliens.

Nous exhortons toutes les parties à ne pas se laisser guider par des intérêts politiques étroits mais par le cadre juridique universellement reconnu d'un règlement au Moyen-Orient, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Nous sommes quant à nous déterminés à coordonner nos actions avec nos partenaires palestiniens et israéliens, les États du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et les membres du Quatuor de médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient.

Parallèlement à la question palestinienne, il existe une nouvelle génération, si je puis m'exprimer ainsi, de crises régionales. Les opérations antiterroristes menées par les Forces aérospatiales russes en Syrie ont

permis d'enregistrer des progrès dans la lutte contre le terrorisme. L'éradication du foyer terroriste en Syrie va dans le sens des intérêts non seulement des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mais aussi de l'Europe, car elle permettra de réduire la menace terroriste dans cette région et le flux de migrants qui en découle. Je tiens à souligner que nous n'avons jamais convenu que les terroristes pourraient rester en Syrie ou s'y sentir à l'aise. Par conséquent, nous appelons à des efforts collectifs et à l'abandon de la politique du deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme. Je vais être franc : nous continuons de prôner un large front de lutte contre le terrorisme.

Nous continuons de nous employer à parvenir à un règlement politique en Syrie, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du processus d'Astana.

Nous préconisons l'unification des efforts régionaux. Il importe maintenant d'aborder sans conditions préalables les questions liées au relèvement socioéconomique de la République arabe syrienne et aux problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés en abandonnant la pratique de leur détention forcée dans des pays tiers.

Notre attention doit se concentrer sur la situation en Libye. Nous restons convaincus que la seule façon d'aider le peuple libyen à sortir de la crise, c'est de consolider les positions des acteurs internationaux. L'évolution de la situation montre clairement les conséquences des interventions militaires étrangères. En Libye, cette intervention a entraîné l'effondrement total de son statut d'État. Nous appelons toutes les parties prenantes libyennes à coopérer avec l'ONU et à s'abstenir de promouvoir des objectifs unilatéraux. Cette approche est également nécessaire au Yémen, où toutes les parties doivent agir sur la base unificatrice de l'ONU pour restaurer son statut d'État, combattre le terrorisme et favoriser l'établissement de relations de bon voisinage.

En conclusion, je voudrais souligner qu'il n'est pas exagéré de dire que les tendances alarmantes que je viens de décrire ont créé au Moyen-Orient une impasse, aggravée par une guerre de propagande dans l'esprit du chapitre le plus sombre de la guerre froide. Le nombre d'informations mensongères diffusées par diverses organisations non gouvernementales, qui reçoivent un financement d'un certain nombre de capitales occidentales, est étonnamment élevé. Malheureusement, des décisions unilatérales sont prises sur la base de ces

fausses informations très controversées, ce qui non seulement sape les efforts déployés pour résoudre les conflits mais affaiblit également l'ensemble du système des relations internationales. Ces décisions servent de prétexte pour désigner des ennemis. Dans le même temps, l'on se désintéresse des menaces réelles, qui exigent des efforts collectifs. C'est une approche qui ne nous mènera pas très loin. Plus vite nos partenaires occidentaux comprendront ce concept, plus vite nous pourrons enfin nous attaquer aux problèmes qui affligent la région - qu'il s'agisse des problèmes existants ou des nouveaux défis - en nous fondant sur les aspirations des peuples de la région. Je peux assurer au Conseil que nous sommes prêts à le faire dans le cadre de toute forme de coopération ou de dialogue multilatéral ou bilatéral, sous les auspices du Conseil de sécurité, sur la base d'une initiative de négociation, sans politique de deux poids deux mesures ni objectifs cachés et, bien entendu, dans le respect inconditionnel de la souveraineté des États du Moyen-Orient et des droits et aspirations de leurs peuples.

M. Matjila (Afrique du Sud) (parle en anglais): Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de présider une fois de plus les délibérations du Conseil. Nous remercions la délégation polonaise d'avoir organisé ce débat sur les menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Ma délégation se félicite également de l'exposé très éclairant de M^{me} Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général.

Nous saluons également la présence au Conseil du Secrétaire d'État des États-Unis et du Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, et les remercions de leurs déclarations.

L'Afrique du Sud se félicite du débat sur les menaces et les défis à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, et nous tenons à souligner qu'il n'y a pas de solution toute faite à ces problèmes, compte tenu de la diversité des problèmes rencontrés par chaque pays de la région. La destruction de biens et d'infrastructures causée par les bombardements au Moyen-Orient est sans précédent et dévastatrice. Les images satellites de la région montrent des destructions qui ressemblent aux ruines de la Seconde Guerre mondiale, il y a 74 ans. Les souffrances humaines sans précédent et la destruction d'infrastructures physiques et sociales doivent cesser.

Des millions de femmes et d'enfants ont péri ou sont défigurés à jamais. Des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays et des millions d'autres se sont réfugiées dans des pays lointains

19-25824 21/51

- certaines depuis leur enfance. Elles n'ont jamais connu la paix. L'Afrique du Sud est très préoccupée par la recrudescence de la radicalisation des jeunes et des groupes insurgés liés à la terreur, qui font des ravages dans la région et au-delà.

L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la question de Palestine et d'Israël demeure au cœur du problème et que sa résolution aura un impact bénéfique sur l'ensemble de la région pour de nombreuses générations à venir. L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par le coût humanitaire des divers conflits au Moyen-Orient, qui demeure la région la plus touchée, comme en témoignent les souffrances prolongées et continues des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes prises au piège des conflits armés en Syrie, en Iraq, au Yémen et ailleurs.

Nous engageons la communauté internationale à accorder la même attention au Yémen, qui connaît la pire crise humanitaire au monde, et nous appelons les parties au conflit yéménite à respecter le droit international humanitaire, notamment l'Accord de Stockholm.

L'Afrique du Sud regrette le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun. Nous continuons d'exhorter nos amis des États-Unis d'Amérique à reconsidérer leur position à cet égard. Le Plan d'action global commun est le succès diplomatique le plus important obtenu depuis très longtemps dans le domaine de la non-prolifération nucléaire. Il s'agit d'une réussite multilatérale importante qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous exhortons également l'Iran à continuer de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Plan d'action global commun.

L'Afrique du Sud estime que pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de paix et de sécurité au Moyen-Orient, le Conseil doit faire preuve de la volonté politique et de la bonne foi nécessaires pour régler des conflits de longue date, comme la question de Palestine, qui est source de tensions dans la région depuis plusieurs décennies.

L'Afrique du Sud estime que seuls une action multilatérale et collective et un engagement continu en faveur de la diplomatie préventive et du dialogue inclusif, par opposition à l'affrontement et aux conflits, permettront de réduire ces tensions et de faire du Moyen-Orient une région plus pacifique et prospère, riche en diversité, en culture et en civilisation.

Pour terminer, l'Afrique du Sud tient également à souligner l'importance que revêt la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'objectif consistant à parvenir à un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires. En Syrie, l'accord de Genève doit être mis en œuvre. Au Yémen, l'Accord de Stockholm doit être mis en œuvre. Le processus de paix entre Israël et la Palestine doit être relancé. La zone de paix, de stabilité et d'essor économique dont jouissent les pays du Golfe pourrait être utilisée pour favoriser l'instauration d'un climat de paix dans l'ensemble du Moyen-Orient et, peut-être, la tenue d'un grand débat sur l'avenir du Moyen-Orient.

M. Djani (Indonésie) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation polonaise, d'avoir organisé cet important débat au Conseil de sécurité sur la paix au Moyen-Orient. Je souhaite également m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mike Pompeo, Secrétaire d'État des États-Unis, ainsi qu'à S. E. M. Andreas Michaelis, Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères. Je voudrais également remercier la Directrice de cabinet, ma chère amie, S. E. Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, dont l'exposé nous a permis de mieux comprendre la situation au Moyen-Orient. Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes.

Premièrement, le multilatéralisme doit être notre principe directeur pour l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. Tout effort qui s'écarterait de cette voie ou, pire, la contredirait ne ferait que compliquer notre tentative commune de parvenir à une solution durable. Nous devons donc revigorer l'esprit du multilatéralisme, fondé sur la primauté du droit et la Charte des Nations Unies. Toutes les parties, y compris celles qui tentent d'arbitrer le conflit, doivent veiller au respect du droit international et du principe du multilatéralisme, afin que personne ne soit favorisé ou lésé. Pour l'Indonésie, il s'agit là d'un élément essentiel car, aussi importante que soit la portée d'une proposition, elle sera vaine si elle n'est pas guidée par un engagement en faveur du multilatéralisme et du droit international.

Deuxièmement, j'aimerais souligner la nécessité d'investir en faveur de la paix dans la région. La paix ne peut jamais être considérée comme acquise; nous devons investir dans la paix. La manière dont nous concevons la paix va au-delà de l'absence de guerre. L'autonomisation des communautés, le développement, l'éducation, les droits de l'homme et la démocratie, ainsi

que la lutte contre la menace du terrorisme doivent faire partie intégrante de nos efforts. Nous devons également régler les graves problèmes humanitaires auxquels sont confrontés des millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui nécessitent une prise en charge rapide et appropriée. Sauver des vies humaines doit être la priorité du Conseil de sécurité. Je me réjouis que nous ayons adopté ce mois-ci une déclaration présidentielle (S/PRST/2019/8) sur le droit international humanitaire sous la présidence polonaise.

Investir dans la paix, c'est aussi donner aux communautés touchées les moyens de faire face à leur situation. Dans le cadre du Conseil de sécurité, l'investissement en faveur de la paix dans la région doit aussi se traduire par des actions collectives visant à s'attaquer aux diverses causes profondes des problèmes auxquels la région est confrontée. Mais cela n'est possible que si les membres du Conseil sont disposés à mettre de côté leurs divergences ou, à tout le moins, à rapprocher leurs positions. L'Indonésie continuera de s'employer activement à combler les lacunes et à dégager des solutions.

Troisièmement, la question palestinienne est au cœur du problème. Malgré la multitude de conflits au Moyen-Orient, n'oublions pas que le conflit israélo-palestinien constitue la question centrale qui les relie tous, avec des répercussions sur d'autres questions qui se posent au-delà de la région. Alors que depuis des années nous avons pu apporter des réponses aux situations au Yémen, en Libye, en Syrie, en Iraq et au Liban, le conflit israélo-palestinien a de profondes ramifications avec les cycles de violence et de méfiance caractérisant d'autres contextes. Il s'agit d'un conflit à long terme porteur d'une instabilité à long terme. À cette fin, l'Indonésie réaffirme la nécessité de revenir aux causes mêmes de cet enchevêtrement de difficultés.

Pour nous, un écosystème de paix, de stabilité et de prospérité dans la région demeure quasiment inconcevable, voire irréalisable tant que les Palestiniens n'auront pas acquis leur droit à l'indépendance, sur la base des frontières antérieures à 1967. Notre position sur cette question est très claire et a été réitérée à maintes reprises devant le Conseil de sécurité.

Enfin, j'aimerais rappeler que la violence et les conditions humanitaires catastrophiques dans ces zones de conflit sapent la capacité et la volonté du Conseil de sécurité d'agir. C'est là que résident notre défi politique et notre obligation morale. Ne cédons pas à la tentation de fermer les yeux sur le sang versé par les enfants

d'autrui. Évitons d'être qualifiés d'institution ne publiant des proclamations, des déclarations présidentielles et des résolutions que lorsqu'elles s'avèrent opportunes.

Le défi d'instaurer la paix partout dans le monde est entre nos mains. Cela est particulièrement vrai dans des régions comme le Moyen-Orient, où les conflits conduisent souvent à de plus grandes effusions de sang et donnent naissance à de nouveaux affrontements.

Plus nous tarderons à agir pour trouver une solution pacifique au Moyen-Orient, plus la situation sera complexe, fragile et dangereuse. Nous risquons d'être pris au piège des sables mouvants du conflit et, un jour, de ne plus pouvoir agir.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (parle en espagnol): Je tiens une fois encore, Monsieur le Président, à saluer votre présence parmi nous, à vous exprimer notre admiration et à saluer la participation dévouée de votre pays aux travaux de la présidence du Conseil de sécurité. Je souhaite également, par votre intermédiaire, remercier la Pologne d'avoir organisé cet important débat sur le programme de travail pour le mois d'août, une période cruciale pour les peuples du Moyen-Orient.

Ma délégation tient également à saluer l'équipe représentée par la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Maria Luiza Ribeira Viotti, que nous remercions pour son exposé très détaillé. Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui de M. Mike Pompeo, Secrétaire d'État des États-Unis, et de M. Andreas Michaelis, Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères.

La présente séance offre une excellente occasion pour le Conseil de sécurité d'examiner les menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient d'une manière approfondie, globale et objective. Depuis le siècle dernier, le Moyen-Orient n'a connu aucun niveau de tranquillité acceptable, et encore moins aujourd'hui, car la recrudescence des tensions ethniques, culturelles, religieuses, économiques et idéologiques attisent les conflits militaires ouverts et les activités terroristes de plus en plus fréquentes.

La persistance et la recrudescence de ces conflits internes, de même que les violences confessionnelles, divisent les pays de la région. D'une manière générale, nous constatons que nombre de ces conflits sont interdépendants et risquent de s'étendre à l'ensemble de la région, avec des conséquences pour d'autres régions sous la forme de crises humanitaires, de flux sans

19-25824 23/51

précédent de migrants et de réfugiés, de trafic illicite et de traite des êtres humains, de commerce illicite d'armes et de menaces asymétriques qui compromettent la sécurité.

En outre, comme si la situation n'était pas suffisamment alarmante, la Guinée équatoriale est particulièrement préoccupée par certaines déclarations et décisions relatives à l'évolution récente et inattendue de la situation dans le golfe Persique et la région environnante, susceptibles de présenter un risque élevé d'instabilité et d'incertitude et d'aggraver les tensions au Moyen-Orient. Cela pourrait mettre en péril des milliards de dollars d'échanges commerciaux dans une région qui contribue depuis plusieurs années non seulement au développement de ses populations côtières, mais aussi au progrès dans de nombreuses autres parties du monde.

Face à toutes ces préoccupations, notre délégation tient tout d'abord à souligner la nécessité impérieuse d'une stratégie globale commune visant essentiellement à créer un climat de confiance entre les différents peuples de la région. À cette fin, compte tenu du fait que les mêmes familles ethniques et religieuses coexistent dans de nombreux pays du Moyen-Orient, il importe que les responsables politiques des États appliquent des politiques favorisant la cohésion nationale afin que ces religions et ces cultures entretiennent des relations normales et harmonieuses. La réalisation de cet objectif faciliterait non seulement la cohabitation des différents peuples du Moyen-Orient, mais contribuerait également à améliorer les relations entre les États de la région.

D'autre part, le rôle de l'ONU, que ce soit par l'intermédiaire du Conseil de sécurité ou des bons offices du Secrétaire général, est important pour tout processus de pacification et de stabilisation au Moyen-Orient. Le Conseil, en tant qu'organe principal chargé de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a un rôle fondamental à jouer pour encourager et appuyer des efforts véritables et globaux visant à prévenir et à régler la violence, ainsi que pour créer et maintenir en place des initiatives visant à instaurer une paix durable dans la région du Moyen-Orient.

En ce sens, l'unité de tous les membres du Conseil sur les grandes questions est importante. En raison de leur proximité et de leur connaissance du contexte, les organisations régionales et sous-régionales peuvent également appuyer l'action de l'ONU en matière de diplomatie préventive, de médiation et de renforcement de la confiance.

En ce qui concerne les conflits et les guerres en cours, nous sommes conscients qu'un règlement juste et durable de la question palestinienne sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et des accords précédemment conclus demeure la priorité absolue et une condition indispensable pour instaurer la paix et la sécurité dans la région. Ce conflit a toujours donné lieu à une coopération sincère et juste de la part des pays ayant une influence particulière dans la région.

Nous avons tous vu comment les guerres en Syrie, au Yémen et ailleurs ont fait des ravages sur les populations civiles des pays concernés, y compris les enfants et les femmes. Ces millions de personnes, dont beaucoup sont aujourd'hui des réfugiés, représentent une charge énorme pour les pays qui les accueillent, que nous remercions d'ailleurs pour leur hospitalité. Ce qui fait défaut s'agissant de ces conflits et de ces guerres, c'est une solution politique qui mette fin aux souffrances humaines et permette de créer un environnement digne favorisant le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs. C'est pourquoi nous appelons l'attention sur l'importance de respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, dans les conflits en cours, ainsi que sur l'importance de lutter contre le terrorisme, dont l'essor a été rendu possible du fait de la déstabilisation des institutions publiques.

Je conclurai en exprimant notre préoccupation face aux politiques de changement de régime, d'interventionnisme et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, qui ont été, dans certains cas, des instruments politiques ayant entraîné des changements de gouvernement et affaibli les institutions, ce qui s'est traduit par une porosité des frontières, laquelle a permis l'émergence du chaos dans plusieurs États, comme en Libye, chaos dont les effets se font douloureusement sentir en Afrique occidentale et centrale.

M. Adom (Côte d'Ivoire): Ma délégation salue la tenue de cette séance consacrée aux défis liés à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Elle se félicite, Monsieur le Président, de votre participation à ce débat. Elle remercie pour présentation éclairante M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général. Je voudrais également saluer la présence parmi nous de S. E. M. Michael Pompeo, Secrétaire d'État des États-Unis, et de S. E. M. Andreas Michaelis,

Secrétaire d'État au Ministère fédéral allemand des affaires étrangères.

Les défis liés à la paix et la sécurité auxquels sont confrontés les pays du Moyen-Orient ont toujours fait l'objet d'une grande attention de la part du Conseil. En effet, le conflit israélo-palestinien, les crises en Syrie et au Yémen ainsi que le nucléaire iranien continuent de dominer une grande partie de nos travaux. Ces conflits, du fait de leur complexité et des menaces multiformes qu'ils engendrent, nous imposent de rechercher des solutions innovantes, à travers une action concertée des Nations Unies et des organisations régionales ainsi qu'une coopération renforcée.

L'examen de la situation au Moyen-Orient fait apparaître un manque de perspectives politiques dans le règlement des différentes crises; un déficit de gouvernance démocratique; un enlisement des processus de paix; de vives tensions géopolitiques et confessionnelles; ainsi que des drames humanitaires que vivent les populations de cette région. À ce tableau pour le moins peu reluisant s'ajoute la grave menace à la sécurité et à la stabilité que représente l'émergence d'acteurs périphériques et non étatiques, notamment les groupes armés et les organisations terroristes telles Al-Qaida, l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Face à cette situation qui paraît sans espoir, la Côte d'Ivoire préconise le dialogue comme le meilleur moyen de renforcer la compréhension mutuelle et de créer la confiance nécessaire à un règlement global de ces crises. C'est pourquoi, elle voudrait exhorter toutes les parties prenantes aux conflits au Moyen-Orient à s'engager résolument dans des négociations constructives, avec l'appui des acteurs régionaux, sous-régionaux et multilatéraux, afin de bâtir les fondements d'une paix durable.

Un proverbe de chez nous dit que « la guerre ne sera jamais assez riche pour acheter la paix, et que le dialogue est l'arme des forts et non des faibles ». Mais ces négociations pour être porteuses de succès doivent être inclusives et prendre également en compte tous les sujets importants de la région, à savoir le dialogue des cultures et des religions, les droits des minorités, la participation des femmes et des jeunes aux processus de paix et de développement.

S'agissant du dossier du nucléaire iranien, la Côte d'Ivoire réaffirme sa position selon laquelle le Plan d'action global commun, adopté le 14 juillet 2015, constitue une solide garantie pour la mise en œuvre du

Traité sur la non-prolifération nucléaire, ainsi que pour la paix et la sécurité régionales et mondiales. Mon pays invite par conséquent toutes les parties concernées à privilégier la voie du dialogue, dans le cadre du Plan d'action global commun, en vue de garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Dans le même ordre d'idées, mon pays reste convaincu que la récente situation déplorable intervenue dans le détroit d'Ormuz ne peut être réglée que par un dialogue inclusif et de bonne foi.

Quant au conflit palestinien, la Côte d'Ivoire exhorte les différents protagonistes à renoncer à la violence et aux actions unilatérales, pour favoriser la solution de deux États, coexistant dans la paix et la sécurité au sein des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale, conformément aux résolutions du Conseil.

Pour ce qui est du conflit syrien, ma délégation réitère son soutien aux efforts de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général, et appelle les parties à promouvoir le dialogue politique et s'atteler à la mise en place du Comité constitutionnel, tel que prescrit par les dispositions pertinentes de la résolution 2254 (2015).

Enfin en ce qui concerne la situation au Yémen, la Côte d'Ivoire voudrait inviter les différentes parties à mettre en œuvre intégralement l'Accord de Stockholm de décembre 2018, à cesser les hostilités et à s'engager de manière résolument dans la voie d'un règlement politique de la crise dans le cadre des efforts de M. Martin Griffiths, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, comme l'ont démontré les travaux du Conseil ce matin (voir S/PV.8598).

Ma délégation voudrait cependant noter avec regret l'absence d'unité du Conseil sur ces questions, ce qui tend à rendre inefficace son action, alors même que les population civiles sont confrontées à des situations humanitaires extrêmes et que les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont une réalité quotidienne dans la région. La Côte d'Ivoire appelle donc à la mise en place d'un partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes, pour la prévention et le règlement pacifique des différends au Moyen-Orient.

Le Président (parle en anglais) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

19-25824 **25/51**

Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont donc priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation polonaise, d'avoir organisé cette importante séance sur les menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Secrétaire d'État des États-Unis, M. Pompeo, que je remercie de sa déclaration, ainsi qu'au Secrétaire d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, M. Michaelis. Je souhaite également la bienvenue à M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, et la remercie de son exposé.

Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa du Royaume de Bahreïn a affirmé que la sécurité et la stabilité dans le monde reposent sur la liberté des échanges commerciaux. La sécurité repose sans aucun doute sur ce qui se passe dans cette importante région. Les défis auxquels la région est confrontée sont complexes, profondément enracinés et susceptibles de changer la région pour de nombreuses décennies à venir. Il nous incombe donc, en tant que communauté internationale, de faire tous les efforts nécessaires pour garantir la stabilité dans la région et pour que tous les pays s'engagent à respecter les principes de bon voisinage, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Ce faisant, nous éviterons une déstabilisation à long terme dans cette partie du monde.

Le Royaume de Bahreïn est convaincu que l'instauration d'une sécurité, d'une paix et d'un développement durables dans la région relève d'une responsabilité partagée et qu'il nous faut convenir de mécanismes communs qui assurent la sécurité collective au Moyen-Orient, en coopération avec les États alliés. C'est essentiel pour l'instauration de la paix et de la sécurité, pour les États comme pour les peuples. Nous devons également rejeter toutes celles et ceux qui tentent de déstabiliser cette région stratégique, déjà grevée de diverses menaces, au premier rang desquelles figure le terrorisme.

L'un des défis les plus importants auxquels notre région est confrontée est celui des conséquences désastreuses du terrorisme et des dommages causés par ce fléau. C'est un fléau nuisible qui fait des victimes, détruit des infrastructures et met en péril la stabilité et la sécurité des États. Cela nous incite à réitérer notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les motifs. Nous réaffirmons également la nécessité de déployer des efforts conjoints pour lutter contre la pensée extrémiste des groupes terroristes et tarir leurs sources de financement.

À cet égard, je voudrais rappeler la onzième réunion du Counter-ISIL Finance Group, qui s'est tenue à Bahreïn du 16 au 17 avril. Les efforts internationaux qui ont été entrepris pour lutter assidûment contre Daech ont fait l'objet de discussions au cours de l'événement. Le potentiel de Daech à perpétrer des attentats a été considérablement réduit dans de nombreux pays, de même que sa capacité à financer et à lancer des attentats. Ces progrès nous poussent à persévérer dans nos efforts pour vaincre Daech et les groupes terroristes similaires, les éradiquer complètement et mettre fin à leurs circuits de financement. Le transfert de fonds à ces groupes terroristes en dehors du système monétaire mondial représente l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés, car Daech, le Hezbollah et Al-Qaida utilisent illégalement ces fonds.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position ferme vis-à-vis de la question palestinienne et du droit du peuple palestinien à créer un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationale. En collaboration avec les États-Unis d'Amérique, nous avons tenu les 25 et 26 juin une réunion pour examiner la nécessité de faciliter un avenir économique prometteur pour le peuple palestinien. Au cours de cette réunion, il y a eu un échange d'idées en vue de jeter les bases d'un avenir prospère pour le peuple palestinien frère.

Les milices putschistes soutenues par l'Iran constituent toujours des obstacles pour le Gouvernement yéménite et menacent la sécurité du Royaume frère d'Arabie saoudite. À cet égard, nous condamnons l'attentat terroriste perpétré contre le gisement pétrolier saoudien de Cheïba, qui a été pris pour cible par des milices houthistes dans un acte terroriste lâche qui

constitue une menace déstabilisatrice et importante pour les réserves pétrolières du monde entier. Nous exprimons notre soutien et notre solidarité au Royaume d'Arabie saoudite dans les mesures qu'il a prises pour défendre sa sécurité et ses intérêts.

Dans le cadre de notre politique et de nos initiatives, fondées sur une participation effective à la réalisation de la sécurité et de la paix grâce à la coopération avec nos partenaires, alliés et frères internationaux, nous avons tenu une importante réunion militaire au niveau international, le 31 juillet, sur la situation qui règne dans la région, ainsi que sur les moyens d'intensifier la coopération et la coordination pour faire face aux agressions répétées et aux pratiques que nous rejetons qui visent à compromettre la sûreté maritime dans les eaux du golfe Persique et du détroit d'Ormuz, et qui menacent la stabilité dans la région et dans le monde.

Le Royaume de Bahreïn accueillera une réunion sur la sûreté maritime et aérienne dans le courant de l'année, conjointement avec les États-Unis d'Amérique et la Pologne. Cette initiative est conforme au rôle que joue le Royaume de Bahreïn en contribuant à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans la région, ainsi qu'à la lutte contre les menaces auxquelles la région est confrontée du fait des pratiques iraniennes, qui représentent un grave danger pour les voies maritimes et aériennes.

Pour terminer, nous réaffirmons que l'instauration de la paix et de la sécurité internationales exige que nous travaillions tous la main dans la main et forgions des mécanismes novateurs pour relever les défis. Nous continuerons d'œuvrer de concert avec la communauté internationale au règlement des conflits par des moyens pacifiques et à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Notre délégation a examiné le document de réflexion (S/2019/643, annexe) que vous avez fait distribuer pour préparer le présent débat, et nous vous remercions de votre initiative de convoquer cette séance.

Comme à l'accoutumée, et comme nous l'avons vu lors de nombreuses séances précédentes, certains États membres du Conseil de sécurité ont délibérément détourné le débat de son objectif, à savoir le diagnostic et le traitement des causes profondes des problèmes qui font obstacle à la réalisation de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Ces États font ainsi obstacle à l'identification des causes de l'occupation, de l'agression et de l'intervention extérieure destructrice dans les affaires des pays de la région sous diverses formes, notamment en visant à renverser de force les systèmes de gouvernement et en investissant dans le terrorisme plutôt que dans la paix, comme mon ami le Représentant permanent de l'Indonésie l'a justement mentionné.

Parmi ces causes, citons notamment le fait de fabriquer des crises, de les faire durer et d'entraîner toute la région dans des guerres artificielles et sanguinaires, au détriment du bien-être, de la prospérité et de la sécurité de la population. Du début du XX^e siècle jusqu'à nos jours, le Moyen-Orient a été témoin d'événements tragiques, certains États coloniaux ayant préféré servir leurs propres ambitions et intérêts étriqués plutôt que les principes du droit, de la justice, de l'éthique et de la paix. Pour relever avec succès les défis auxquels la région est confrontée, il faut donc défendre les principes ancrés dans le droit international et la Charte des Nations Unies, car là réside notre dénominateur commun. Ces pays doivent cesser de tenter de dénaturer la Charte et d'en manipuler les dispositions.

Depuis la création de l'ONU, les difficultés auxquelles se heurte le Moyen-Orient ont occupé une place très importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et au programme des Nations Unies. Bien que ces difficultés soient de nature régionale, elles concernent tout le monde. Les aborder avec sérieux et dans le respect du droit ne revêt pas seulement une importance régionale mais va dans le sens des intérêts du monde entier. À cet égard, la délégation de mon pays tient à souligner les points suivants.

Premièrement, n'importe quelle perspective objective sur la cause des tensions au Moyen-Orient doit admettre que la raison principale de ce conflit et de l'absence de paix et de stabilité dans la région a toujours été et sera toujours l'occupation par Israël des territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé. Ce ne sont pas les facteurs raciaux, religieux ou sectaires, qui sont autant de motifs fabriqués de toutes pièces et diffusés aux fins de fragmenter les pays de la région, de

19-25824 **27/51**

redessiner leurs frontières et d'affaiblir la résistance de nos peuples face aux brimades israéliennes.

L'absence des mécanismes nécessaires pour faire appliquer les propres résolutions du Conseil de sécurité sur le conflit israélo-arabe s'est traduite par la poursuite de l'occupation et a permis à Israël de continuer à commettre ses crimes contre nos peuples dans les territoires arabes occupés. Elle a incité l'Administration des États-Unis à se soustraire aux obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ce qu'ont illustré, d'une part, le Président des États-Unis en reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël et ce qu'il qualifie de souveraineté d'Israël sur le Golan syrien occupé, et, d'autre part, la tentative de faire passer un accord suspect, qui s'apparente davantage au crime du siècle.

En outre, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, cela a encouragé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, à ne pas s'acquitter des tâches inhérentes à son mandat. Quiconque met en doute l'existence d'un lien organique entre ce qui se passe dans notre région, d'une part, et la volonté d'enraciner et de faire perdurer l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien, d'autre part, est naïf, mal informé ou déconnecté de la réalité.

Deuxièmement, l'ONU a été fondée sur les principes de l'égalité souveraine des États et de la noningérence dans leurs affaires intérieures. Qui plus est, elle repose sur le principe qui veut que l'on s'abstienne de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Le respect de ces nobles principes exige, entre autres, que les États-Unis et leurs alliés, y compris les forces d'occupation turques, mettent fin à leur présence militaire illégale sur les territoires de mon pays, ainsi qu'à l'agression et aux crimes qu'ils commettent contre les Syriens et les infrastructures civiles pour défendre le terrorisme.

Nous avons vu comment le régime d'Erdoğan a fait appel, à Edleb, à des mercenaires et terroristes ouzbeks, tadjiks, turcs, ouïghours, européens, arabes et du Caucase, pour soutenir le groupe terroriste Front el-Nosra et d'autres entités terroristes qui lui sont affiliées. Il a également fait venir des armes et des munitions à l'appui de ces terroristes. De plus, certains ont montré jusqu'où ils étaient allés dans la collusion en parlant « d'opposition armée syrienne modérée » pour évoquer ces terroristes étrangers.

Troisièmement, nous demandons la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales que l'ONU n'a cessé de qualifier d'illégitimes et qui ont eu un effet dévastateur sur les habitants de la région et sur leur capacité à se développer, tout en les poussant à quitter leurs foyers pour devenir des réfugiés et des migrants. Ces mesures coercitives sont également une forme de terrorisme économique qui vient s'ajouter au terrorisme des groupes terroristes. Elles sont le comble de l'hypocrisie une fois replacées dans leur contexte de famine, d'autant qu'elles privent les populations des premières nécessités tandis qu'on prétend se préoccuper du bien-être du peuple syrien, vouloir réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Quatrièmement, nous devons répondre fermement à la menace que l'arsenal israélien d'armes de destruction massive fait peser sur la sécurité et la sûreté des populations de notre région, et contraindre Israël à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire, et à placer toutes ses activités et installations sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à la résolution 487 (1981). À cet égard, nous appelons de nouveau à adopter l'initiative syrienne visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive et, en premier lieu, d'armes nucléaires. Le projet de résolution S/2003/1208 sur cette initiative, qui avait été déposé par mon pays alors qu'il était membre du Conseil de sécurité en 2003, continue d'être retenu en otage dans les tiroirs du Conseil.

Quant à la situation dans la région du Golfe, mon pays condamne les politiques qui fabriquent des crises de toutes pièces et qui déclenchent de nouvelles guerres dans la région, dans l'objectif de détourner les populations de la région de leur cause principale, à savoir mettre fin à l'occupation israélienne et contrer les tentatives visant à imposer l'hégémonie et à piller les richesses de la région. Si nous n'y parvenons pas, nous assisterons à de nouvelles guerres dont les populations de notre région seront les premières victimes et dont les répercussions ne se limiteront pas au Moyen-Orient, mais iront bien au-delà.

En guise de conclusion, le moment est venu pour les peuples de notre région de vivre comme les autres peuples du monde entier – dans la prospérité, la sûreté et la stabilité –, de retrouver le rôle qu'ils jouent dans

l'enrichissement de la civilisation humaine, dont le Moyen-Orient est le berceau, et de faire prévaloir les valeurs de la paix et de la coexistence entre les peuples, les civilisations et les cultures. Pour ce faire, le Conseil de sécurité va devoir adopter une approche sérieuse et efficace afin de remédier aux raisons qui sous-tendent l'instabilité que je viens de mentionner, et s'éloigner de la politique de sélectivité et des deux poids, deux mesures qui caractérise la manière dont le Conseil traite des questions relatives à notre région, appelée à tort le Moyen-Orient.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (parle en anglais): Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette opportune séance sur un thème qui revêt une importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pendant des siècles, les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont vécu ensemble dans la paix et l'harmonie, sans distinction de race, de religion, de langue, de faction religieuse ou d'appartenance ethnique. Ce faisant, ils se sont épanouis politiquement, économiquement, socialement et intellectuellement, mus par le sens d'une destinée commune, et ouverts à leurs différences, génératrices de richesses.

La réalité d'aujourd'hui diffère considérablement de ce contexte historique, et la région est confrontée à des défis toujours plus complexes. Les politiques sectaires et clivantes, la répression brutale des revendications légitimes de démocratie et les conflits armés non réglés qui entraînent des déplacements massifs de population, associés au ressentiment que fait naître une discrimination croissante, tous ces éléments sont propices à une rechute dans la violence.

Aujourd'hui, le principal défi que présente la région consiste toujours à préserver les perspectives d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Il est regrettable que la vision d'une solution à deux États, seule voie viable pour régler cette question de longue date, ait été délibérément affaiblie par les pratiques unilatérales et illégales menées dans les territoires palestiniens occupés. Un plan de paix, quel qu'il soit, visant à régler le conflit israélo-palestinien, doit entériner la création d'un État palestinien indépendant, souverain, d'un seul tenant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix

et la sécurité. Il n'y a pas d'autre option pour que la paix soit viable.

En ce qui concerne la Syrie, outre les crimes atroces commis par le régime brutal d'Assad sous la forme de frappes aériennes aveugles, de largages de barils d'explosifs, d'emploi d'armes chimiques et de tirs d'artillerie, et, comme on l'a de nouveau vu à Edleb récemment, le fait de prendre délibérément les civils et les infrastructures civiles pour cible, d'autres menaces pèsent sur la population civile syrienne, comme les crimes bien établis commis par des organisations terroristes telles que Daech, Al-Qaida et autres groupes affiliés, ainsi que le Parti des travailleurs du Kurdistan et ses antennes en Syrie – le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple. N'oublions pas que seule une solution politique fondée sur la résolution 2254 (2015) peut mettre fin à la guerre civile syrienne.

À cet égard, je voudrais également réagir aux remarques fantasmagoriques du représentant du régime syrien à l'égard de mon pays. Je le répète, je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa présence ici est un affront aux millions de Syriens qui ont souffert d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses accusations délirantes.

En outre, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Yémen. Nous appelons toutes les parties au Yémen à s'abstenir d'aggraver encore la crise politique et humanitaire dans le pays. Il ne peut y avoir de solution militaire au Yémen. Un dialogue politique sans exclusive est le seul moyen d'instaurer la paix et la sécurité dans le pays. La Turquie continuera d'appuyer les efforts internationaux visant à promouvoir la sécurité et la stabilité au Yémen, ainsi qu'à préserver l'unité et l'intégrité du pays.

Il ne peut pas non plus y avoir de solution militaire en Libye. La paix et la stabilité en Libye ne peuvent être atteintes que par la voie du dialogue politique et du compromis. Les acteurs régionaux et internationaux ont un rôle crucial à jouer pour mettre fin au conflit et ouvrir la voie à la paix et à la stabilité en Libye. Les divisions au sein de la communauté internationale rendent impossible au Conseil d'assumer son rôle capital. Il est urgent de reprendre le processus politique mené sous les auspices de l'ONU.

Pour terminer, la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil, doit jouer un rôle plus constructif et plus actif dans le règlement des conflits

19-25824 **29/51**

au Moyen-Orient. Premièrement, elle doit veiller au respect des principes fondamentaux du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'unité politique et de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et les relations de bon voisinage.

Deuxièmement, les membres de la communauté internationale doivent respecter et appliquer les résolutions des organes de l'ONU relatives à la sécurité et à la stabilité de la région, notamment celles concernant la Palestine. C'est la condition *sine qua non* d'une compréhension mutuelle.

Troisièmement, il est essentiel que la communauté internationale n'aborde pas les conflits au Moyen-Orient comme un jeu à somme nulle. La paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient sont dans notre intérêt commun. Nous sommes tous touchés par les conflits armés, les guerres et les crises au Moyen-Orient, et par la méfiance, la marginalisation et la radicalisation qui en découlent. Pour que la paix triomphe, nous devons constituer une base solide pour améliorer le dialogue, la compréhension, la coopération et la collaboration dans et avec la région.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato (Union européenne) (parle en anglais): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Liechtenstein s'associent à cette déclaration.

Le règlement des conflits au Moyen-Orient, suivi de la gestion d'après-crise, est l'une des tâches les plus difficiles auxquelles la diplomatie internationale est actuellement confrontée. L'UE soutient pleinement l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, en tant qu'acteur clef pour défendre et faire respecter le droit international, notamment les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation au Moyen-Orient. Ce n'est que si toutes les parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment l'adhésion à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, qu'une paix digne de ce nom pourra prendre racine. Autrement, une paix durable sera en jeu.

Le terrorisme, alimenté par la radicalisation et l'extrémisme violent, constitue un défi majeur pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Même si Daech a été vaincu sur le plan territorial en Syrie et en Iraq, il continue de poser une grave menace. Des menaces terroristes existent également ailleurs, notamment au Yémen et à Gaza. À vrai dire, bien qu'il y ait une concentration de ces activités dans la région du Moyen-Orient, le terrorisme peut frapper partout dans le monde.

Un autre élément à considérer est le manque de confiance entre les principales parties et l'absence de perspective politique pour beaucoup de citoyens. De nombreux pays du Moyen-Orient connaissent une érosion du contrat social, ce qui met à rude épreuve la cohésion sociale et l'intégrité territoriale. Cela a conduit à la fragmentation de la société et à la multiplication des forces armées infranationales et des acteurs armés agissant dans leur propre intérêt. Sans confiance ni inclusion, aucune solution politique ne peut réussir.

Je voudrais expliquer comment nous percevons tous ces facteurs dans le contexte du Moyen-Orient.

L'UE est extrêmement préoccupée par les mesures adoptées par l'Iran depuis le début du mois de juillet, qui sont incompatibles avec les engagements ayant trait au nucléaire qu'il a pris dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous demandons à l'Iran d'annuler immédiatement ces mesures, de s'abstenir de toute autre mesure susceptible de conduire à une escalade et de se conformer à nouveau à ses obligations. Nous rappelons les engagements fermes que nous avons pris au titre de l'accord, notamment en ce qui concerne la levée des sanctions pour le bien du peuple iranien. À cet égard, nous déplorons que les États-Unis aient décidé de rétablir les sanctions contre l'Iran, après s'être retirés du Plan d'action.

Notre appui au Plan, approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015), va de pair avec nos efforts pour promouvoir la stabilité dans la région. Nous restons attachés à la préservation et à la mise en œuvre intégrale du Plan – élément fondamental du régime mondial de non-prolifération nucléaire, qui est dans l'intérêt de la sécurité de tous. Nous sommes déterminés à travailler avec la communauté internationale pour atteindre ces objectifs. De surcroît, nous sommes vivement préoccupés par les activités de l'Iran dans le domaine des missiles balistiques et par le transfert de missiles et de technologies connexes à des acteurs étatiques et non étatiques dans la région. Nous appelons l'Iran à s'abstenir de toute activité incompatible avec les résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

L'UE est favorable à une approche équilibrée et globale avec l'Iran, notamment au dialogue, en vue de régler toutes les questions préoccupantes, en se montrant critique en cas de divergences et coopérative lorsqu'il existe un intérêt mutuel. Nous sommes déterminés à persister dans nos efforts pour permettre la poursuite du commerce légitime avec l'Iran, notamment grâce à l'initiative de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni visant à rendre opérationnel l'Instrument européen de soutien aux transactions commerciales (INSTEX), un mécanisme spécial enregistré en tant qu'entité privée et destiné à faciliter les transactions commerciales légitimes entre les acteurs économiques européens et l'Iran, conformément à la législation de l'UE et à la résolution 2231 (2015).

La liberté et la sécurité de la navigation maritime dans le Golfe sont actuellement en jeu. L'UE a toujours appuyé la liberté de navigation, qui est essentielle pour toutes nos économies. Chacun doit respecter pleinement le droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui est considérée à juste titre comme la constitution des océans, reflétant le droit international coutumier. L'UE a appelé tous les acteurs de la région du Golfe à faire preuve de retenue. Une désescalade rapide est nécessaire pour minimiser le risque d'erreurs de calcul, qui reste élevé.

S'agissant de l'Iran, la désescalade et la retenue sont aussi d'une importance fondamentale. Lors de récentes réunions de haut niveau en Iran, au Koweït et dans d'autres pays de la région, nous avons souligné nos préoccupations face à la situation actuelle et, à leur tour, nos partenaires ont exprimé leur détermination à œuvrer pour promouvoir le calme et la stabilité.

L'UE continue d'insister sur le plein respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme au Yémen. Cela inclut le respect et la protection de la vie des civils, ainsi que le respect du travail des agents humanitaires. En outre, l'UE demeure pleinement attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen. Elle engage toutes les parties à mettre fin à la violence et à établir immédiatement un dialogue, en particulier en respectant les engagements qu'elles ont pris dans le cadre du processus dirigé par l'ONU en faveur d'un processus politique inclusif et durable.

Il en va de même du conflit syrien et de la répression violente et prolongée contre la population civile en Syrie, qui continue de tuer des innocents depuis plus de huit ans. Les accords de cessez-le-feu successifs ont été violés. L'UE a exprimé à plusieurs reprises sa vive inquiétude face à l'escalade de la violence à Edleb, causée principalement par le régime syrien et la Russie, qui menace la sécurité de 3 millions de personnes. Elle réitère son appel en faveur d'un cessez-le-feu durable, conformément aux termes convenus dans le mémorandum de Sotchi, ainsi que de la nécessité d'assurer un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable.

L'UE insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de solution militaire et que seule une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) peut apporter une paix et une stabilité durables. L'Union européenne appuie pleinement le travail de l'Envoyé spécial des Nations Unies et, en particulier, les efforts qu'il déploie pour soutenir la création d'une commission constitutionnelle équilibrée et inclusive qui permettrait de faire avancer les pourparlers intersyriens à Genève vers un règlement politique du conflit qui soit crédible, négocié et pris en mains par les Syriens.

L'Union européenne souligne qu'en vue de trouver des solutions durables, il est également essentiel d'ouvrir la voie à des élections libres et régulières, de soutenir la société civile syrienne, notamment les femmes et leur participation équitable et véritable au processus politique, et de définir des mesures pour instaurer la confiance entre les parties au conflit, notamment sur la question des détenus et des personnes disparues.

L'Union européenne ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, négociée par les parties syriennes au conflit sur la base de la résolution 2254 (2015) et du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), aura réellement été amorcée.

L'Union européenne considère que la responsabilité et la justice sont des conditions préalables à une paix durable dans la région et, étant donné l'absence de compétence de la Cour pénale internationale, continuera d'appuyer les travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie et ceux de la Commission d'enquête indépendante. continuerons Nous financer l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin d'identifier les auteurs d'attaques chimiques en Syrie et de les faire répondre de leurs actes. La promotion de la responsabilité et de la justice est un élément clef de la réconciliation dans la gestion de l'après-crise, non seulement en Syrie mais aussi en Iraq, où nous appuyons le travail de collecte de preuves effectué par l'Équipe

19-25824 **31/51**

d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, je voudrais commencer par réaffirmer l'attachement de l'Union européenne à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien par le biais d'une solution à deux États et d'un accord mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, ainsi qu'à toutes les revendications, et répondant aux aspirations des deux parties, notamment en ce qui concerne les besoins de sécurité d'Israël et de la Palestine, et les aspirations palestiniennes à un État souverain, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité pertinentes et des paramètres internationalement reconnus. La position ferme et unie de l'Union européenne sur ces résolutions et paramètres a été exposée en détail à de nombreuses reprises. Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer avec les deux parties et nos partenaires dans la région, ainsi qu'avec la communauté internationale, à la reprise de négociations constructives en vue de régler toutes les questions relatives au statut final et d'instaurer une paix juste et durable.

Les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et constituent un obstacle majeur à la paix, comme le réaffirme la résolution 2334 (2016). La poursuite par Israël de sa politique de peuplement menace la viabilité de la solution des deux États.

La recrudescence récente de la violence à Gaza, ainsi que les tirs de roquettes sur Israël, et la violence en Cisjordanie nous rappellent que le rétablissement d'un horizon politique de paix entre Israéliens et Palestiniens est essentiel pour réduire cette violence et contenir l'extrémisme dans la région. Compte tenu des tensions récentes, qui menacent d'exacerber les risques pour l'ensemble de la région, l'Union européenne rappelle l'importance particulière des lieux saints de Jérusalem et appelle au maintien du statu quo mis en place en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords précédents et au rôle particulier de la Jordanie.

En ce qui concerne le Liban, l'Union européenne souligne qu'il est important que des progrès soit réalisés dans la mise en œuvre des réformes structurelles et économiques, conformément aux engagements pris à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises, qui s'est tenue à Paris, ainsi que dans la mise en œuvre des réformes liées au secteur de la sécurité, conformément aux engagements pris à la réunion Rome II en mars 2018. Par ailleurs, l'Union européenne appuie fermement la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et réaffirme le rôle crucial que celle-ci joue dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le sud du Liban ainsi que dans la région. À ce titre, l'Union européenne insiste sur le fait que la FINUL doit pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat. Elle souligne également que les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) doivent être pleinement respectées et appliquées par toutes les parties, notamment s'agissant de l'appel au désarmement de tous les groupes armés au Liban.

En matière de lutte contre le terrorisme, l'Union européenne maintient son ferme engagement à aider ses partenaires dans la région et à travailler en étroite collaboration avec eux. Outre Daech, la réémergence d'Al-Qaida dans la région continue de créer un terreau fertile à l'extrémisme violent et à la radicalisation menant au terrorisme, tout comme d'autres organisations terroristes sanctionnées par l'Union européenne, notamment le Hamas et le Jihad islamique palestinien.

Les dialogues que nous menons régulièrement avec nos partenaires régionaux, notamment Israël, l'Égypte et la Jordanie, sur la lutte contre le terrorisme nous offrent un cadre nous permettant de renforcer nos efforts conjoints en vue de réduire la propagande terroriste sur Internet, de mettre fin au financement du terrorisme et de faire répondre de leurs actes les auteurs d'atrocités terroristes, qui constituent de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Nous nous félicitons que la Coalition mondiale contre Daech poursuive ces objectifs.

Le manque de confiance, conjuguée à la nécessité de créer des conditions propices à la paix au Moyen-Orient constitue un autre obstacle majeur à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Le renforcement de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une stratégie essentielle pour instaurer la confiance entre les différents groupes de la société et entre le Gouvernement et ses citoyens. Il importe d'agir contre toute forme d'incitation à la haine et à la violence, notamment en utilisant le système scolaire pour promouvoir la tolérance mutuelle et la coexistence pacifique.

Cette analyse nous amène à la conclusion que des solutions durables aux conflits au Moyen-Orient ne peuvent être trouvées que par la coopération multilatérale, c'est-à-dire par des politiques et des actions coordonnées par la communauté internationale, dont certaines sont traduites dans le droit international; en d'autres termes, au moyen d'un ordre international fondé sur des règles envers lequel les parties sur le terrain et les acteurs internationaux s'engagent.

Je rappelle que le droit international englobe le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Il y a quelques jours, nous avons célébré les 70 ans des Conventions de Genève. Le soutien de l'Union européenne au droit international est l'une des pierres angulaires de sa politique étrangère et de sécurité commune. Cette politique est claire : nous appuyons la pleine application du droit international humanitaire à tout moment, en tout temps, en Syrie, au Yémen, mais aussi dans le territoire palestinien occupé.

Notre engagement à lutter contre le terrorisme et le travail que nous effectuons avec nos partenaires sur le terrain pour instaurer la confiance illustrent notre attachement à l'approche multilatérale. De nombreuses mesures ont été convenues au niveau international ou multilatéral - j'en ai mentionné plusieurs. La plupart sont dirigées par l'ONU. Pour sa part, l'Union européenne continuera à appuyer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, y compris par l'intermédiaire de l'ONU.

L'absence de mise en œuvre des politiques convenues et d'application du droit international constitue le véritable défi à relever pour instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Il semble qu'il soit maintenant à la mode de ne pas s'entendre sur une ligne de conduite ou de ne pas respecter les accords. Les intérêts étroits l'emportent souvent sur le besoin international de compromis et de gains mutuels. C'est pourquoi la communauté internationale doit rechercher les moyens de rendre les politiques convenues applicables et d'assurer le plein respect du droit international.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (parle en arabe): Tout d'abord, je voudrais dire que mon pays souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant des Émirats arabes unis au nom du Groupe des États arabes.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir pris cette excellente initiative d'organiser la présente

séance sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur les défis particuliers qui se posent à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

Je vous remercie également, Madame la Présidente, du document de réflexion (S/2019/643, annexe) établi par votre délégation, lequel soulève un certain nombre de questions et d'idées qui méritent d'être examinées. Le document s'interroge sur les causes profondes des conflits au Moyen-Orient. Certains prétendent que ces conflits ont des origines ethniques ou religieuses qui remontent à des siècles, voire des millénaires. En réalité, ce n'est pas du tout le cas, surtout s'agissant des deux principales entités responsables des menaces à la paix et à la sécurité dans la région, à savoir Israël et l'Iran.

Le conflit israélo-palestinien n'a jamais été un conflit ethnique ou religieux. En effet, les Arabes musulmans ont vécu avec les juifs et les chrétiens dans la paix et la sécurité pendant toute la durée de la domination arabo-islamique en Palestine. Les choses n'ont changé que lorsque le mouvement sioniste, un mouvement colonialiste et raciste, a pris le contrôle des territoires et des foyers palestiniens au début du XX^e siècle. Par la suite, les gangs sionistes, tels que l'Irgoun et d'autres, se sont lancés dans un nettoyage ethnique qui visait les Palestiniens, les transformant en réfugiés et les privant de leur droit à la vie, à la dignité et à l'autodétermination.

Ce dont il est donc question ici ce n'est pas tant d'une vengeance historique entre Palestiniens et Juifs de Palestine, mais plutôt de principes fondamentaux reconnus par le droit international et les résolutions des Nations Unies, à commencer par la résolution 181 (1947), qui, malgré le plan de partage injuste qui y est présenté, insiste sur la nécessité de créer un État palestinien indépendant, ainsi que les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981), 672 (1990), 694 (1991), 1860 (2009) et 2334 (2016), qui réaffirment toutes la nécessité de créer un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem comme capitale.

Bien que le monde ait reconnu la nécessité impérieuse d'une solution des deux États, Israël continue de tergiverser et de refuser de reconnaître le droit historique du peuple palestinien à sa terre. Pire encore, Israël poursuit ses provocations, la dernière en date étant qu'il a pénétré de force dans la mosquée Al-Aqsa, violant ce sanctuaire durant la fête de l'Eïd al-Adha. Nous condamnons cette agression dans les termes les plus fermes.

19-25824 33/51

Par ailleurs, certains parlent d'un conflit vieux de plusieurs siècles entre chiites et sunnites et soutiennent que les désaccords avec l'Iran en sont l'incarnation. C'est là aussi complètement faux. En effet, si la doctrine chiite est présente dans certaines régions arabes depuis près de 1 200 ans, elle ne s'est répandue en Iran qu'au XVIe siècle, sous le règne des Safavides, qui ont pu faire de l'Iran un pays chiite, mais n'y sont pas parvenus ailleurs. C'est pourquoi parler d'un conflit religieux vieux de plus de 1 000 ans est un leurre. Les musulmans chiites ont vécu dans le monde arabe aux côtés de leurs frères des diverses obédiences sunnites dans la paix, la coopération et la sécurité.

Les désaccords avec l'Iran ne sont apparus qu'après la révolution iranienne, qui a donné à la doctrine chiite un rôle prépondérant, voire exclusif, dans certains domaines. La révolution iranienne ne s'est pas arrêtée là, prônant son expansion au reste du monde musulman. De fait, la Constitution iranienne dispose que la révolution doit être un objectif poursuivi dans le pays et à l'étranger.

Reconnaître ces réalités historiques est le point de départ pour garantir la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient. Il est absolument indispensable de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit de créer un État indépendant. Face à la violence, à la colonisation, aux déplacements et aux destructions de maisons, il est impératif de reconnaître le droit des peuples de la région de vivre en paix, à l'abri de toute ingérence dans leurs affaires intérieures, des révolutions exportées par des milices, telles que les houthistes et le Hezbollah, et sans qu'on les monte contre leurs propres compatriotes.

Le Conseil de sécurité doit réaffirmer par tous les moyens les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales et condamner l'occupation, la violence, l'oppression, la sédition et l'incitation à la violence, dont se rendent coupables Israël et l'Iran, déstabilisant ainsi la région du Moyen-Orient. C'est par la reconnaissance de ces principes fondamentaux que toute la région pourra consacrer ses ressources humaines, intellectuelles et naturelles à la coopération, au développement et à la lutte contre le terrorisme et contre les causes qui favorisent de son expansion, telles que l'occupation étrangère, la marginalisation, l'injustice sociale et la discrimination ethnique et religieuse entre les habitants d'un même pays.

Mon pays réaffirme son attachement aux principes du droit international. Nous appuyons toutes

les mesures de nature à garantir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région. Nous appuyons également le développement de la région, car nous sommes convaincus qu'un développement général au Moyen-Orient favorisera la stabilité, éliminera le terrorisme et désamorcera les conflits.

Mon pays s'emploie sans relâche à coopérer, à discuter et à régler pacifiquement tous les conflits. Toutefois, nous nous devons de réaffirmer que les appels au dialogue doivent aller de pair avec la fin des menaces et des ingérences dans les affaires intérieures, telles que les attaques contre les représentations diplomatiques et les tentatives d'assassinat de diplomates et de représentants officiels, les cyberattaques contre les infrastructures, la propagande, la sédition, le soutien aux milices et aux groupes terroristes. Si ces pratiques ne cessent pas concrètement, tous les appels au dialogue demeureront vaines paroles qui ne servent en réalité que les visées hégémoniques et expansionnistes de certains.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (parle en arabe): Tout d'abord, nous voudrions féliciter la République de Pologne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance de haut niveau, et nous vous souhaitons plein succès.

La région du Moyen-Orient est profondément divisée, secouée par des tentatives visant à détruire la diversité de son tissu ethnique, racial et culturel, par des conflits qui durent depuis des décennies et d'autres plus récents, et par l'émergence du terrorisme et de nouvelles formes d'extrémisme violent qui portent atteinte à la paix, au développement durable et aux droits de la personne. La sécurité de certains pays et leur existence même sont menacées. Des millions de personnes ont été déplacées de force, entraînant de nouveaux pays dans le tourbillon de la déstabilisation.

Nous devons reconnaître qu'à la racine des conflits raciaux, idéologiques et confessionnels qui existent, il y a avant tout les problèmes politiques, sociaux et économiques et la propagation des discours de haine, qui ont déclenché des conflits qui ont coûté la vie à des millions d'innocents. La région a besoin d'une stabilité fondée sur un système de sécurité collective, le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le rejet de la violence et de

l'extrémisme. La sécurité de notre région est à la fois collective et interdépendante.

L'Iraq, avec son importance géopolitique, son potentiel et sa diversité culturelle, peut contribuer à favoriser une meilleure compréhension, laquelle renforcera à son tour la sécurité et la stabilité politique de la région. Nous sommes convaincus également que tout conflit dans notre région nuit à la sécurité de l'Iraq. C'est pourquoi nous préconisons un dialogue constructif entre les pays concernés afin de désamorcer les tensions et de surmonter les divergences entre toutes les parties, de manière à éviter une nouvelle escalade et à prévenir une nouvelle guerre dans notre région, avec les répercussions négatives qu'elle aurait pour nous tous.

Le Gouvernement de mon pays réaffirme que l'occupation israélienne est la cause des tensions dans notre région. On peut difficilement envisager la stabilité et la sécurité de la région sans une solution qui rende justice au peuple palestinien et réponde à ses aspirations légitimes à la liberté et à la création d'un État viable et indépendant. Nous réaffirmons également la nécessité de poursuivre les pourparlers afin de trouver une solution politique qui empêche la montée du désespoir et de nouveaux actes de violence et d'extrémisme dans la région et au-delà. Nous devons tous nous efforcer de créer les conditions nécessaires pour parvenir à une paix globale.

Dans le même temps, la particularité de la ville sainte de Jérusalem doit être prise en compte dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-palestinien, qui doit également prévoir la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. C'est le seul moyen d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité.

Les piliers d'une sécurité et d'une paix durables dans la région ne se limitent pas à des accords politiques et sécuritaires, mais exigent également de lutter contre la corruption, de renforcer le rôle des femmes, de soutenir les jeunes et répondre à leurs aspirations, et de relever les défis que font naître les changements climatiques.

La corruption est l'une des causes profondes des crises politiques et des fractures sociales au sein des pays. Elle compte parmi les motifs d'éclatement de conflits et elle est également liée aux trafics d'armes et de drogues et à l'extrémisme violent. Les pays doivent consolider la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et adopter les politiques idoines efficaces pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, nous devons appuyer les femmes afin qu'elles puissent occuper des postes à responsabilités dans les sphères économique, politique et administrative. C'est indispensable pour instaurer le développement durable dans nos pays, en tant qu'États civiques modernes garantissant les droits et la dignité de tous. Nous devons également satisfaire les jeunes, qui aspirent à un avenir meilleur, afin qu'ils ne risquent pas de tomber sous l'emprise d'idées extrémistes ou de rejoindre des groupes armés. Les jeunes doivent être intégrés dans leurs sociétés et devenir des citoyens productifs. Nous devons relever leur niveau d'enseignement et élargir leurs possibilités d'emploi afin de répondre à leurs besoins et de leur permettre de construire leurs sociétés, plutôt que les détruire.

Enfin, l'une des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité réside dans l'utilisation inéquitable des ressources en eau et la propagation de la désertification, qui ont eu une incidence négative sur l'environnement. Cela s'est traduit par des déplacements massifs de populations, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales. Il nous faut donc nous doter de cadres régionaux clairs propres à réglementer une utilisation équitable et raisonnable de l'eau.

Pour terminer, l'Iraq réaffirme que le meilleur moyen de maintenir la sécurité régionale passe par la paix et la coopération entre les pays de la région, qui doivent opposer un front commun contre le terrorisme et l'extrémisme, en vue d'assurer notre sécurité collective tout en respectant la souveraineté des pays et en rejetant toute ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous devons renforcer les liens d'amitié et approfondir l'intégration économique et culturelle. La paix et l'harmonie pourraient contribuer à initier le processus de développement durable dans nos pays.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (parle en anglais) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également la Directrice de cabinet du Secrétaire général de sa contribution.

La question de la Palestine est à l'origine du conflit le plus important et le plus ancien au Moyen-Orient. Tant qu'elle ne sera pas réglée, il sera impossible de restaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. L'occupation illégale de la Palestine en étant la cause principale,

19-25824 35/51

seule la fin de l'occupation pourra y mettre un terme. Il n'existe pas de solution magique. Toutes les initiatives lancées jusqu'à présent ont échoué parce qu'elles n'ont pas tenu compte de ce principe. Le prétendu accord du siècle est voué à l'échec pour la même raison. La terre de Palestine n'est pas à vendre, et les aspirations, l'honneur, la dignité et les droits inaliénables d'une nation tout entière ne peuvent être achetés.

Les États-Unis, en soutenant l'occupation, se sont rendus responsables de la prolongation du conflit. Cela s'applique à presque tous les autres conflits dans la région. On peut aisément suivre l'implication des États-Unis en Afghanistan, en Iraq, en Syrie et au Yémen, à l'appui de certains groupes terroristes et de nombreux actes illégaux, notamment des cyberattaques sur le Moyen-Orient.

Hier marquait le soixante-sixième anniversaire d'un coup d'État orchestré par les États-Unis et le Royaume-Uni contre le Gouvernement iranien démocratiquement élu. Après la révolution islamique, l'ingérence des États-Unis en Iran a pris diverses formes, notamment l'appui à l'agression de Saddam Hussein contre l'Iran, la destruction en vol d'un avion commercial iranien, qui a entraîné la mort des 290 passagers à son bord, dont 66 enfants, le soutien apporté à plusieurs tentatives de coup d'État, et des actes de terrorisme économique qui prennent pour cible les Iraniens ordinaires et vulnérables, notamment les patients médicaux, en se servant de la nourriture et des médicaments comme d'une arme.

L'une des principales causes de l'instabilité et de l'insécurité dans notre région sensible est la présence militaire des États-Unis, qui ont déployé plus de 70 000 soldats dans tout le Moyen-Orient et qui maintiennent une présence militaire active dans tous les États côtiers du golfe Persique, à l'exception de l'Iran. Le nombre d'installations militaires étrangères au Moyen-Orient est passé de quatre en 1990 à 41 en 2018, et la quasi-totalité sont des sites des États-Unis, ce qui représente la plus forte concentration d'installations militaires étrangères au monde.

Outre le fait que les États-Unis se sont retirés illégalement du Plan d'action global commun, un autre facteur déstabilisant réside dans le flux incontrôlé d'armes américaines qui a transformé la région en une poudrière. Malheureusement, certains pays de notre région, comme l'Arabie saoudite, sont les destinataires de ces armes meurtrières, ce qui leur donne l'illusion qu'ils peuvent acheter leur sécurité en s'appuyant sur les

États-Unis. En l'occurrence, le seul bénéficiaire d'une telle accumulation d'armes dans la région est l'industrie de défense des pays exportateurs.

Dans le même ordre d'idées, nous ne devons pas perdre de vue le caractère déstabilisateur et l'incidence de la stratégie des États-Unis, qui, en s'efforçant de diviser pour mieux régner, ont constamment semé la division entre les pays de la région. Les déclarations iranophobes de hauts responsables des États-Unis servent le même objectif. En diffusant des mensonges contre l'Iran, elles justifient la politique du pays dans la région, qui vise à empêcher l'Iran d'y jouer son rôle. L'Iran est présent dans cette région depuis des millénaires et il entend y rester pendant des millénaires. Toute tentative d'exclure l'Iran de la région ou de le court-circuiter est donc illusoire et vouée à l'échec.

Nous ne cherchons pas l'affrontement, mais nous ne pouvons pas rester indifférents à la violation de notre souveraineté, et nous n'y resterons pas indifférents. Pour protéger nos frontières et nos intérêts, nous entendons donc exercer activement notre droit naturel à la légitime défense. L'Iran détient le plus long littoral sur le golfe Persique et la mer d'Oman, et il est déterminé à continuer d'assurer la sûreté et la sécurité de la navigation maritime dans la région, en particulier dans le détroit d'Ormuz. L'interférence de forces étrangères dans cette voie navigable stratégique, sous quelque prétexte que ce soit, est source de déstabilisation, et par là-même inacceptable. Toute tentative de former artificiellement une coalition pour sécuriser la navigation dans la région échouera.

Nous estimons que c'est aux États riverains qu'il incombe d'assurer la sécurité du golfe Persique. C'est sur cette base que nous avons pris l'initiative de créer une instance régionale de dialogue, conformément au paragraphe 8 de la résolution 598 (1987). Nous poursuivrons nos consultations avec les pays frères de la région pour atteindre ce noble objectif.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Ahmed (Égypte) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord remercier la délégation polonaise d'avoir organisé ce débat sur les menaces contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir invité les pays de la région à participer à cet importante discussion.

Le Moyen-Orient se heurte à de nombreux défis qui, depuis des décennies, empêchent les peuples de

la région de réaliser leurs aspirations et de jouir de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Ces difficultés ont trait aux domaines de la politique, de la sécurité et de l'économie. La région a également connu de nombreuses guerres depuis le milieu du siècle dernier, ce qui a épuisé les capacités et les ressources de ses populations.

L'une des crises les plus anciennes, le conflit israélo-arabe – et en son cœur la question palestinienne – compte parmi les plus notables à avoir éclaté dans la région au siècle dernier. Il se perpétue au fil des générations dans la région tout en empêchant nos peuples de jouir de la sécurité et de la stabilité, et ce en dépit du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes reconnues sur le plan international.

L'application de deux poids, deux mesures et l'absence de justice continuent à ce jour de nuire à la cause palestinienne. C'est l'une des raisons de l'absence de sécurité et de stabilité dans la région, alors que, dans le même temps, le peuple palestinien continue d'être exploité par des personnes qui agissent dans leur propre intérêt. Ces personnes contribuent également à la propagation de l'extrémisme et du terrorisme. Malgré de nombreuses initiatives et plusieurs cycles de négociations visant à instaurer une paix globale et durable dans la région, nous jugeons nécessaire de relancer l'Initiative de paix arabe et ses principes de sorte à parvenir à la paix dans la région, garantissant ainsi les droits de toutes les parties et répondant à leurs préoccupations et à leur désir d'un avenir meilleur pour les générations futures.

Qui plus est, le Moyen-Orient pâtit depuis des années des défis qui menacent le concept d'État national et de la volonté de certains de promouvoir les divisions sectaires, raciales et religieuses en vue de détruire le principe de la citoyenneté et de la souveraineté nationale. Ces personnes ont aussi essayé de détruire d'autres principes fermes du droit international et de la Charte des Nations Unies, ce qui a exacerbé les souffrances des populations de la région et entraîné la propagation des conflits armés, des groupes terroristes et des groupes armés illégaux.

À cet égard, je mentionnerai plusieurs caractéristiques et causes profondes communes aux conflits dans la région, malgré la spécificité de chaque situation. Nous sommes déterminés à répondre aux aspirations légitimes des peuples de ces pays à vivre

décemment, dans la paix et dans la sécurité, et à obtenir la justice sociale. Nous réaffirmons, toutefois, que le seul moyen d'atteindre cet objectif est de réformer et de préserver un État national, et non de le détruire et de semer le chaos sous quelque prétexte que ce soit.

La sécurité et la stabilité au Moyen-Orient ne pourront être garanties qu'en adhérant sincèrement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qu'en assurant la sécurité dans la région, qu'en mettant fin aux ingérences étrangères, qu'en respectant les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et qu'en désamorçant les tensions sectaires susceptibles de provoquer de nouveaux troubles et tensions à un moment où la région a désespérément besoin de sécurité et de stabilité.

Puisque nous parlons de l'objectif de la sécurité et de la stabilité dans la région, je ne peux que réaffirmer la nécessité de prendre fermement position contre les pays qui financent le terrorisme, forment les terroristes et leur donnent refuge, et qui se servent d'eux pour s'ingérer dans les pays de la région afin d'atteindre leurs propres objectifs, ce qui ne fait qu'accroître les souffrances des victimes innocentes et l'effusion de sang. Cela menace la sécurité et va à l'encontre des conventions internationales. Il est difficile d'imaginer le succès des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme sans prendre fermement position contre ces pays.

L'un des piliers de la stabilité dans la région est la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et les résolutions 487 (1981) et 687 (1991). À cet égard, nous espérons que toutes les parties concernées appuieront la tenue de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, dont la première session aura lieu en novembre sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie. Nous exhortons les pays invités à la conférence à participer de bonne foi afin que nous puissions commencer à créer un système de sécurité stable qui réponde aux préoccupations de tous les pays du Moyen-Orient en matière de sécurité et qui conduise à une sécurité commune pour tous.

L'Égypte entend déployer d'importants efforts pour permettre au Conseil de sécurité et à l'ONU de s'acquitter de leurs responsabilités afin d'instaurer une sécurité et une paix durables au Moyen-Orient et de

19-25824 **37/51**

parvenir à un règlement politique des crises persistantes et nouvelles dangereuses qui frappent notre région, conformément aux résolutions légitimes sur le plan international, aux principes énoncés dans la Charte et au droit international. L'Égypte réaffirme qu'elle est pleinement disposée à ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Pologne d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante séance.

Avant de commencer, je voudrais prendre une minute pour parler des attentats terroristes qui ont eu lieu pendant le week-end et qui illustrent les véritables menaces à la paix et à la sécurité dans la région. Jeudi dernier, deux jeunes Palestiniens armés de couteaux ont soudainement commencé à attaquer des policiers à Jérusalem. Les membres du Conseil peuvent voir en ligne, sur YouTube, les images horribles de jeunes garçons provoquant et attaquant des policiers. Vendredi dernier, un Palestinien a foncé en voiture sur deux jeunes adultes israéliens alors qu'ils attendaient à un arrêt d'autobus. Samedi soir, les Forces de défense israéliennes ont empêché trois terroristes armés de franchir la clôture de sécurité de Gaza et d'attaquer les communautés civiles voisines. Tout cela s'est produit en l'espace de quelques jours seulement.

En outre, le Hamas, organisation dont le caractère terroriste est internationalement reconnu, continue de retenir en otage deux civils israéliens et détient toujours les corps enlevés de deux soldats israéliens décédés, qu'il refuse de restituer. Il refuse également d'autoriser les visites du Comité international de la Croix-Rouge et de fournir des informations sur leur sort ou leur état. Les familles du lieutenant Hadar Goldin, du sergent Oron Shaul, d'Abera Mengistu et de Hisham al-Sayed méritent de retrouver leurs proches. La communauté internationale ne peut pas rester les bras croisés alors que ces actes malveillants se poursuivent. L'État d'Israël ne sera pas en paix tant que tous ses citoyens n'auront pas regagné le pays.

Nous vivons une époque historique. Il y a 70 ans, le monde a connu le fait le plus marquant de l'histoire : le rétablissement de l'État juif sur la terre d'Israël. Cette renaissance n'a pas permis d'écrire une nouvelle histoire. Il s'agissait seulement d'un nouveau chapitre dans la saga interminable du peuple juif au Moyen-Orient. Il

y a 40 ans, nous avons une nouvelle fois assisté à un événement historique : le Président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier Ministre Menachem Begin se sont serré la main, montrant au monde que l'Égypte reconnaissait la légitimité de l'État juif au Moyen-Orient et prouvant à l'ensemble du monde arabe que nous pouvions tous vivre ensemble dans la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, une vague de normalisation sans précédent déferle sur la région alors qu'Israël continue d'intensifier et de consolider ses relations avec ses voisins arabes. En juin dernier, le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, a déclaré ce qui suit :

« Israël fait historiquement partie du patrimoine de toute cette région. Le peuple juif a sa place parmi nous ».

Cette déclaration est extraordinaire. Les propos du Ministre des affaires étrangères tombent sous le sens : les Juifs font partie du passé, du présent et du futur de la région, et nous avons le droit à la souveraineté. C'est la base de relations prospères.

Toutefois, à ce jour, les dirigeants palestiniens n'ont pas encore reconnu ce droit historique. Au contraire, ils continuent de nier le lien historique entre le peuple juif et la terre d'Israël, ainsi que notre droit à la souveraineté. Il est clair que les dirigeants palestiniens tentent d'empêcher la normalisation des relations au Moyen-Orient, qui pourrait libérer le grand potentiel de la région. Cet après-midi, je m'adresse aux Palestiniens et à toutes les populations arabes de la région. Voici mon message : Israël n'est pas leur ennemi.

Les perspectives de paix et de stabilité régionales se sont multipliées dans les années 90. Dans un contexte de reprise des négociations, Israël et la Jordanie ont conclu un autre accord de paix historique. Aujourd'hui, près de trois décennies plus tard, Israël et ses voisins arabes se retrouvent dans un environnement comparable. Nous entretenons de très bonnes relations avec de nombreux pays de notre région. Qui plus est, Israël et ses voisins arabes ont une compréhension commune des menaces qui pèsent sur la région et des possibilités qui s'offrent à elle. Nous sommes profondément engagés dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme au Moyen-Orient.

Cela dit, le climat dans lequel s'inscrit l'établissement de relations diffère aujourd'hui sur un point important. Le spectre de la menace que représente la République islamique d'Iran plane au-dessus de nous. La poursuite flagrante par la République islamique

d'Iran d'armes nucléaires à des fins militaires, en violation du Plan d'action global commun, devrait prouver à tout un chacun ici présent que le régime ne veut pas d'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'arsenal de missiles balistiques de l'Iran, le plus large du Moyen-Orient, viole de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Pas plus tard que le mois dernier, la République islamique d'Iran a testé un missile de portée intermédiaire sur plus de 1 000 kilomètres. Les membres devraient regarder une carte et voir les cibles que de tels missiles pourraient atteindre. Les missiles lancés précédemment étaient ornés de la phrase « Israël doit être anéanti » en caractères gras en hébreu sur les côtés.

L'appui du régime au terrorisme a une portée mondiale et est largement documenté. L'Iran verse plus de 7 milliards de dollars par an aux groupes terroristes. Il y a tout juste deux semaines, la République islamique d'Iran a annoncé qu'elle augmenterait son soutien financier au Hamas de 6 à 30 millions de dollars par mois. Son appui au Hezbollah a contribué à la déstabilisation du Liban. Son implication en Syrie continue d'alimenter l'effroyable guerre civile qui y a fait des centaines de milliers de victimes. Ce comportement malveillant n'a qu'un seul but : exporter la révolution iranienne.

Or, la seule chose que Téhéran ait réussi à faire, c'est rapprocher Israël de ses voisins arabes. Le sommet de Varsovie en février a prouvé qu'Israël et les pays arabes peuvent se rassembler et coopérer à l'échelle régionale. Dans leurs déclarations, les ministres arabes des affaires étrangères, aux côtés d'Israël, se sont opposés au régime qui a pris l'Iran en otage, et affirmé notre droit à nous défendre. Derrière des portes closes, y compris dans ce bâtiment, de nombreux dirigeants de la région admettent librement que la principale menace pour le Moyen-Orient est l'Iran. La plupart de la violence, du terrorisme et du chaos qui secoue la région n'a qu'une seule source : Téhéran. Nos voisins arabes comprennent qu'Israël est la principale force de lutte contre le radicalisme et le terrorisme. Et un nombre croissant de pays arabes nouent de nouveaux liens avec Israël. Ces défis communs exigent des dirigeants arabes qu'ils disent à leur public ce qu'ils savent déjà être vrai : Israël peut être un partenaire.

Nous voyons également l'extrémisme au sein de la direction palestinienne. Comme Téhéran appelle ouvertement à la destruction d'Israël, Ramallah utilise d'autres moyens pour saper le droit à l'existence de l'État juif. La meilleure preuve en a été donnée la semaine dernière lorsque, en réponse à un rapport sur

le racisme et la discrimination au sein de l'Autorité palestinienne, au lieu de reconnaître les faits – ce n'était pas nous, c'était l'Envoyé spécial de l'ONU – qu'a fait le représentant de l'Autorité palestinienne? Il a cité une résolution antisémite de l'ONU qui a été révoquée et dans laquelle il était affirmé que le sionisme était une forme de racisme.

Un aussi méprisable l'antisémitisme de l'Autorité palestinienne, alors qu'elle continue d'inciter son peuple à la haine contre les juifs et l'État juif. L'extrémisme de Téhéran et de Ramallah s'oppose de plus en plus au sentiment croissant parmi les peuples arabes selon lequel Israël fait et continuera de faire partie de la région. Malgré la situation, Israël reste intéressé par un dialogue dans le cadre de négociations bilatérales directes. Jusqu'à présent, les dirigeants palestiniens refusent cette voie. Certains des défis entre Israéliens et Palestiniens ne sont pas seulement bilatéraux, ils sont régionaux. Les problèmes régionaux exigent des solutions régionales. C'est pourquoi j'appelle les acteurs régionaux qui ne considèrent plus Israël comme l'ennemi à participer à la recherche d'une solution, comme ils s'y sont engagés lors du sommet de Bahreïn. Les peuples arabes doivent comprendre qu'Israël n'est pas le problème. En fait, Israël fait partie de la solution. Nous pouvons être des partenaires dans la création d'un avenir meilleur pour la région. À cette fin, je voudrais adresser ma prochaine déclaration aux peuples arabes. Je m'adresse à eux directement.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je dis aux peuples arabes de toute la région ce que l'on sait déjà en Égypte et en Jordanie : Israël n'est pas l'ennemi.

(l'orateur reprend en anglais)

La normalisation est dans notre intérêt mutuel. Je me dois de souligner que cela ne se fera pas au détriment de la promotion du dialogue avec le peuple palestinien. Nous sommes prêts à entamer des négociations directes. Mais je dois poser la question : les Palestiniens viendraient-ils même à la table des négociations? Dans son discours révolutionnaire à la Knesset, notre parlement, le Président Sadate a déclaré,

« Il y a des moments dans la vie des nations et des peuples où des personnes qui ont sagesse et ampleur de vue doivent regarder au-delà du passé avec toutes ses complications et ses séquelles, et oser se lancer vers de nouveaux horizons ».

19-25824 **39/51**

Les paroles du Président Sadate étaient aussi vraies à l'époque qu'elles le sont aujourd'hui. Israël attend avec impatience le moment où un Sadate palestinien émergera pour se joindre à nous dans un élan audacieux vers l'avenir.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (parle en arabe): Tout d'abord, au nom du Groupe des États arabes, je voudrais vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important et vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. C'est pour moi un grand honneur de faire la déclaration suivante au nom du Groupe des États arabes, excepté l'Iraq, suivie d'une déclaration à titre national.

Le Groupe des États arabes a décidé de participer à cet important débat parce que les questions débattues aujourd'hui concernent de près la région arabe. Nous voulions nous assurer que nos positions sur ces questions, qui menacent la sécurité et la stabilité dans la région, sont entendues. Aujourd'hui, notre région est confrontée à de graves défis posés par plusieurs crises et conflits existants, la propagation de l'extrémisme et du terrorisme et l'ingérence dans les affaires intérieures des États arabes. La situation actuelle, qui a fait de la région arabe un théâtre d'affrontements régionaux et internationaux, de conflits religieux et sectaires et un refuge sûr pour les groupes terroristes, ne peut plus perdurer. Toutes ces questions ont conduit les dirigeants arabes à tenir une réunion d'urgence à la Mecque fin mai.

La déclaration du trentième Sommet arabe annuel, qui s'est tenu en Tunisie le 31 mars, a souligné les efforts déployés par les pays arabes pour traiter les questions de sécurité, d'économie et de développement de la région alors qu'ils œuvrent de concert à la protection de leurs populations et de leurs intérêts communs. Dans ce contexte, qu'il me soit permis de souligner cinq mesures qui, de l'avis des dirigeants arabes, doivent être mises en œuvre pour assurer la sécurité et la stabilité régionales.

Premièrement, il faut redoubler d'efforts pour mettre fin à toutes les formes de tension et de conflit. Nous poursuivrons nos efforts communs conformément à une vision unifiée axée sur le renforcement de la solidarité arabe afin d'assurer la sécurité et la stabilité des pays et des peuples arabes et d'améliorer leur capacité à relever les défis politiques, sécuritaires, économiques

et culturels qui se posent à eux. Cela exige de prendre l'initiative et d'intensifier les efforts afin de parvenir à un règlement politique global des crises actuelles. À cet égard, nous soulignons que l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région du Moyen-Orient dépend essentiellement d'un règlement juste et global de la question palestinienne et de l'ensemble du conflit israélo-arabe. Elle passe par le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis juin 1967. Elle passe également par la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967, ainsi que par la fin de toutes les formes d'extrémisme religieux exercées par Israël, Puissance occupante, dans les lieux saints d'Al-Qods, y compris le Haram el-Charif, et l'arrêt de ses tentatives de modifier le statut historique et juridique en vigueur, ce qui ne ferait qu'accroître les tensions dans la région.

À cet égard, le Groupe des États arabes réaffirme que la question palestinienne demeure au cœur de l'action arabe commune. Le Groupe est déterminé à poursuivre ses efforts pour relancer des négociations sérieuses et efficaces dans un délai précis, afin de régler les questions relatives au statut final, y compris celle des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Groupe des États arabes continuera également de s'employer à mettre fin aux crises et aux défis auxquels la Libye, la Syrie, le Yémen, le Soudan et la Somalie sont confrontés, ainsi qu'à soutenir les efforts de reconstruction en Iraq.

Dans ce contexte, nous soulignons l'importance du respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, car ils sont fondamentaux pour instaurer la paix dans la région. Nous soulignons aussi qu'il importe de respecter les résolutions internationales relatives au Golan syrien occupé. Le Groupe rejette toute action visant à modifier le statut juridique et démographique du Golan.

Deuxièmement, les dirigeants arabes ont appelé à protéger la région des ingérences étrangères et à veiller à ce que tous les États qui la composent respectent les principes de bon voisinage et s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de violer la souveraineté des autres États.

Le Groupe des États arabes renouvelle son rejet et sa condamnation de l'emploi de missiles balistiques

contre les villes et territoires du Royaume d'Arabie saoudite. Nous soulignons également que la coopération entre les États arabes et la République islamique d'Iran doit reposer sur les principes de bon voisinage, de noningérence dans les affaires intérieures et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, conformément aux dispositions du droit international, ainsi que sur l'abandon de toutes les pratiques ou actions de nature à miner la confiance et à menacer la sécurité et la stabilité régionales.

Le Groupe des États arabes condamne donc la politique du Gouvernement iranien et son ingérence permanente dans les affaires arabes, qui exacerbent les conflits religieux et sectaires. À cet égard, je voudrais souligner la nécessité pour l'Iran de s'abstenir de soutenir les groupes qui alimentent ces conflits, en particulier dans les États arabes du Golfe. Nous exigeons de l'Iran qu'il cesse de soutenir et de financer les milices et les groupes armés dans les États arabes, notamment dans le cadre de son ingérence au Yémen. Nous exigeons également de l'Iran qu'il arrête de soutenir les milices antigouvernementales au Yémen et de leur fournir des armes, et s'abstienne de transformer le territoire yéménite en rampe de lancement de missiles contre les États voisins du Yémen ou de menacer la navigation maritime dans le détroit de Bab el-Mandab et dans la mer Rouge. Ces actes ont un impact négatif sur la sécurité et la stabilité du Yémen et de la région dans son ensemble. Ils constituent également une violation manifeste de la résolution 2216 (2015).

Troisièmement, les dirigeants arabes ont mis l'accent sur le renforcement de la coordination en matière de sécurité entre les États arabes et sur l'intensification des efforts internationaux visant à combattre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme, y compris l'élimination de leurs sources de financement. Le Groupe des États arabes continuera de promouvoir les valeurs de tolérance, de modération et de respect des droits de l'homme et de lutter contre toutes les formes de sectarisme, d'exclusion et de marginalisation, qui sont exploitées par les groupes terroristes et leurs partisans pour diffuser leurs idéologies. En outre, nous renouvelons notre soutien à la promotion du dialogue entre les religions en tant qu'élément indispensable pour diffuser les valeurs de tolérance, de solidarité humaine et d'acceptation de l'autre.

Quatrièmement, les dirigeants arabes ont souligné l'importance de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre les résolutions internationales relatives à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appuyons également la grande conférence que l'ONU organisera sur cette question, dont la première session se tiendra en novembre et sera présidée par le Royaume hachémite de Jordanie. Nous exhortons toutes les parties concernées à participer de bonne foi à cette conférence afin d'établir un système de sécurité stable qui garantisse la sécurité collective des États de la région, sans discrimination.

Cinquièmement, les dirigeants arabes ont souligné la nécessité de mettre l'accent sur la réalisation d'un développement partagé pour améliorer la situation de la région en intensifiant les efforts collectifs visant à renforcer et à stimuler la coopération économique et en investissant dans les ressources naturelles, financières et humaines des pays arabes. Nous réaffirmons également la nécessité d'intensifier les efforts visant à accroître le volume des échanges commerciaux et à lancer des projets d'investissement qui pourraient contribuer à former un bloc économique arabe.

Pour terminer, au nom du Groupe des États arabes, nous soulignons que la Ligue des États arabes, en tant qu'incubateur d'une action arabe commune, est la mieux placée pour contribuer au règlement des crises et à la réconciliation dans la région. Nous demandons donc au Conseil de sécurité et à l'Organisation dans son ensemble d'intensifier leurs échanges et réunions avec le Groupe des États arabes, en particulier lorsqu'ils examinent des questions arabes, afin de trouver des solutions et des règlements appropriés aux crises et conflits de la région. Le Groupe se félicite vivement des efforts diligents déployés par le Secrétaire général et ses envoyés spéciaux pour résoudre ces crises et promouvoir la stabilité dans la région.

Qu'il me soit permis à présent de revenir, en ma qualité de représentant national, sur quelques points qui appellent une réponse afin de clarifier les faits qui les entourent, car nous pensons que c'est important pour satisfaire aux objectifs de la présente séance.

Nous regrettons les affirmations et allégations que nous avons entendues aujourd'hui contre mon pays au sujet des événements qui se sont produits à Aden. Nous rejetons catégoriquement ces allégations dans leur intégralité. Il convient de noter que, dans une déclaration officielle, mon pays a exprimé sa profonde préoccupation face aux affrontements armés qui ont eu lieu à Aden entre le Gouvernement yéménite légitime et le Conseil de transition du Sud. Mon pays a appelé au calme et à la désescalade ainsi qu'à la préservation de la sûreté et de

19-25824 41/51

la sécurité des Yéménites. Nous avons adopté la même position en tant que principal partenaire de la coalition dirigée par le Royaume frère d'Arabie saoudite.

En outre, les Émirats arabes unis, en tant que partenaire de la coalition, mettront tout en œuvre pour désamorcer la situation dans le sud du Yémen. Mon pays a fait partie, en coopération avec le Royaume d'Arabie saoudite, de l'équipe conjointe qui s'est efforcée de sauvegarder les institutions nationales à Aden au moment de la formation du Conseil de transition du Sud. L'équipe s'est efforcée de coordonner et de calmer les différentes parties. Tel est le rôle attendu des États qui font de la sûreté et de la sécurité de la région leur objectif premier.

Nous réfutons catégoriquement les allégations qui ont été formulées aujourd'hui. Nous voudrions rappeler au Conseil que les Émirats arabes unis, à la demande officielle du Gouvernement yéménite légitime et en tant que membre de la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, dirigée par le Royaume d'Arabie saoudite, ont pris des mesures fermes contre les activités hostiles des houthistes et à l'appui du Gouvernement légitime. Les Émirats arabes unis ont fait de grands sacrifices à cet égard, ce qui permet de réfuter toutes les affirmations qui, malheureusement, ont été faites aujourd'hui sur fond de désaccords et de divisions auxquels les Émirats arabes unis ne se considèrent pas parties.

Il ne faut pas oublier le rôle important que mon pays a joué dans la libération d'Aden et de la plupart des territoires occupés après le coup d'État des houthistes. Les Émirats arabes unis ont ainsi empêché les groupes terroristes de profiter du vide sécuritaire durant ces heures critiques et difficiles. Mon pays a joué un rôle important dans la reconstruction des zones libérées, compensant ainsi, dans de nombreux cas, la faiblesse de l'action, de la gestion et de la gouvernance dont pâtit le Gouvernement, comme peuvent en témoigner les observateurs.

Mon pays a également offert un appui financier et technique généreux et a réussi à neutraliser la menace posée par Al-Qaida dans la péninsule arabique. Nous avons également appuyé les efforts déployés par la Coalition pour protéger la liberté de navigation dans le détroit de Bab el-Mandab et dans la mer Rouge. Nous avons fait tout cela en dépit du fait que le Gouvernement légitime du Yémen n'était pas en mesure de gérer ses propres affaires et de s'acquitter convenablement de ses fonctions, ainsi qu'en dépit de l'atmosphère de dissensions politiques et régionales et des divisions

internes endémiques que le Gouvernement n'a pas été en mesure de résoudre par un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes yéménites et une politique de la main tendue.

Nous réitérons notre appel à toutes les parties concernées pour qu'elles mènent un dialogue responsable et sérieux en vue de résoudre tous les différends internes et œuvrent à préserver l'unité à ce stade décisif, afin de maintenir la sécurité et la stabilité. Tous ceux qui participent à la réunion d'aujourd'hui sont d'accord avec cette approche pour parvenir à la paix et à la sécurité au Yémen et dans la région. Nous ne pensons donc pas qu'il soit convenable que le Gouvernement yéménite rejette sur les Émirats arabes unis la responsabilité de ses échecs politiques et administratifs, car cela relève de l'idée que la meilleure défense, c'est l'attaque, ce qu'illustre sa déclaration négative aujourd'hui.

Pour terminer, les Émirats arabes unis appellent une nouvelle fois toutes les parties à se concentrer sur les objectifs communs au Yémen et réaffirment leur appui aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Ligue des États arabes.

M^{me} Elarja Flitti (parle en arabe): Tout d'abord, en mon nom propre comme au nom de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et de l'Ambassadeur Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de la sagesse avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité ce mois. Je voudrais également vous remercier chaleureusement, vous et votre délégation, d'avoir organisé cet important débat, qui aborde de manière exhaustive les questions relatives à la région arabe et au Moyen-Orient.

Je tiens à souligner à quel point il importe que le secrétariat de la Ligue des États arabes et ses divers départements, d'une part, et l'ONU et ses organes compétents, notamment le Conseil de sécurité, de l'autre, poursuivent leur coordination et leur coopération de manière à servir et à renforcer la sécurité et la stabilité de notre région.

La région arabe se heurte à des crises et défis qui ont de dangereuses répercussions en termes sécuritaires, économiques et humanitaires, pour ses habitants. Dans certains cas, ces répercussions ont

même dépassé les frontières de la région. Il ne fait aucun doute que les États arabes savent qu'ils doivent s'efforcer de répondre à ces crises dans un esprit de solidarité et de responsabilité collective, et de trouver des solutions de long terme remédiant aux causes qui les ont initialement provoquées. Les États arabes comprennent la nécessité de proposer des solutions propres à atténuer les souffrances que les populations, en particulier les femmes et les enfants, subissent du fait de bouleversements civils, de conflits fabriqués de toutes parts et d'attaques terroristes organisées.

Ces crises et difficultés persistent dans notre région depuis de nombreuses années. Nous voyons certains acteurs proposer une aide et une assistance variées. Dans le même temps, nous constatons que certaines parties de la région se sont servi de ces crises comme d'un tremplin, en attisant les flammes sectaires, en finançant des milices armées et en intensifiant la violence et l'extrémisme. Cette interférence a déstabilisé la région et a eu des conséquences menaçantes, par exemple, tout récemment, sur la sécurité des voies navigables et des voies de navigation internationales.

Il est clair que l'interférence iranienne dans les affaires de la région arabe a contribué à augmenter le nombre et la durée des crises dans la région et a rendu les positions de certains plus obstinées et plus extrêmes encore. Malheureusement, une telle interférence n'a rien d'anodin. Et elle doit cesser, car elle s'inscrit en violation directe d'un principe fondamental consacré par la Charte des Nations Unies, à savoir le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Cela a été confirmé par les déclarations et résolutions émanant des sommets arabes, dont la plus récente est celle qui a été adoptée au sommet organisé en urgence à La Mecque en mai dernier.

Par le biais de leur organisation régionale, la Ligue des États arabes, les États arabes continuent d'œuvrer avec diligence à régler les conflits qui font rage en créant davantage de possibilités de dialogue et en atténuant leurs dangereuses conséquences humanitaires, sur la base d'un principe : les peuples de notre région sont historiquement réputés pour être des peuples pacifiques et épris de paix. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale, dont le Conseil de sécurité fait partie, ne doit ménager aucun effort constructif pour parvenir à surmonter cette phase difficile de notre histoire contemporaine.

La question palestinienne est une préoccupation centrale pour tous les Arabes. Nous sommes tous

conscients que la situation dans les territoires palestiniens se détériore de plus en plus. Le Gouvernement israélien a récemment annoncé la construction de 3 000 unités d'implantation en Cisjordanie occupée. En amont, cependant, il a démoli 100 logements appartenant à des civils palestiniens à Sour Baher, à Jérusalem-Est. Ces colonies israéliennes sont illégales et violent la résolution 2334 (2016), laquelle condamne les activités de peuplement et la confiscation des terres palestiniennes. Indéniablement, poursuivre la construction de ces colonies de cette manière illégitime et cancéreuse compromet la possibilité de mettre en œuvre la solution des deux États et fait entrave aux tentatives d'instaurer la paix dans la région.

C'est donc au Conseil qu'il incombe pleinement de préserver sa crédibilité et sa légitimité internationale en s'acquittant du rôle qui est le sien s'agissant de sauvegarder l'état de droit international et en faisant en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses violations constantes des résolutions du Conseil de sécurité, sans parler de ses violations du droit international humanitaire, qui interdit le transfert de résidents vers des territoires occupés.

Le consensus international unanime sur la question palestinienne est très clair, notamment en ce qui concerne la solution des deux États, qui est le seul moyen envisageable pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Cette dernière implique de mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens qui dure depuis 1967 et de mettre en place un État palestinien indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Toute tentative de régler ce conflit d'une manière qui s'écarte de la légitimité internationale, viole les principes juridiques ou marginalise le consensus des Nations Unies serait vouée à l'échec, car elle reposerait sur des fondements impropres, selon lesquels la force militaire est le seul moyen de garantir les droits. Or le Conseil de sécurité considère que seule la primauté des droits et du droit peut servir de base à un règlement durable et juste, quel qu'il soit, de la question palestinienne.

Le Sommet arabe qui s'est tenu en Tunisie en mars a réaffirmé le choix stratégique arabe d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, incarnée par l'Initiative de paix arabe adoptée par tous les États arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Il s'agit du plan le plus complet pour apporter une réponse à toutes les questions relatives au statut final, y compris la question des réfugiés.

19-25824 43/51

En outre, lors du Sommet et dans son document final, les dirigeants arabes ont réaffirmé qu'ils rejetaient catégoriquement la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël et ont déclaré que Jérusalem-Est était la capitale de l'État palestinien arabe. En outre, ils ont mis en garde contre toute mesure susceptible de modifier le statut juridique et politique actuel de Jérusalem, qui aurait des répercussions dangereuses sur la paix, la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient tout entier.

Pour terminer, nous tenons à réitérer notre profonde gratitude pour l'organisation de cette importante réunion. Au nom de la Ligue des États arabes et de son secrétaire général, je tiens à remercier profondément le Secrétaire général de l'ONU et son équipe, ainsi que ses envoyés spéciaux dans la région arabe, pour leurs efforts sincères et constants en vue de parvenir à un règlement définitif de toutes les crises sur place.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (parle en anglais) : Nous tenons à féliciter la Pologne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à remercier le Ministre polonais des affaires étrangères d'avoir organisé cet important débat.

J'ai l'honneur de représenter l'État de Palestine et de me joindre aux autres pays du Moyen-Orient pour prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur les menaces contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Cette question est urgente, car les peuples du Moyen-Orient sont confrontés à des crises récurrentes et à des conflits violents qui causent d'immenses souffrances humaines et menacent la paix et la sécurité internationales. Au cœur de cette situation se trouve la question de Palestine – la plus ancienne question inscrite à l'ordre du jour de l'ONU et l'élément fondamental du conflit israélo-arabe.

Il est impossible de véritablement examiner, comprendre et régler les causes profondes de la situation au Moyen-Orient sans aborder la question de Palestine. Les tentatives de passer sous silence ou de minimiser l'impact destructeur sur la région du déracinement du peuple palestinien de sa patrie il y a plus de 70 ans, de plus d'un demi-siècle d'occupation militaire israélienne et de la violation et du déni persistants des droits des Palestiniens sont trompeuses et ne servent pas l'objectif de paix et de sécurité dans la région. En l'absence d'une

paix palestino-israélienne, cet objectif continuera de nous échapper.

En outre, ces tentatives font fi de la méfiance, de la colère et du désespoir que cette injustice a semés dans la région, ébranlent la confiance dans le droit international et l'équité du système international et continuent de nourrir les discours nocifs de deux poids, deux mesures, notamment chez les jeunes, qui représentent la majorité des populations dans le monde arabe et musulman.

En dépit de la persistance des espoirs et des attentes, la confiance dans le Conseil de sécurité est en chute libre, car ses efforts pour mettre fin à la violence, faire respecter le droit international humanitaire, notamment pour protéger les civils, et régler pacifiquement les conflits sont constamment entravés, l'exemple le plus frappant étant le mépris flagrant et de longue date d'Israël pour le Conseil.

Nul ne peut nier que le prolongement du conflit israélo-palestinien, qui est principalement lié à l'incapacité systémique de contraindre Israël à répondre de ses actes et de mettre fin à ses violations flagrantes en Palestine occupée, a encouragé une culture d'impunité destructrice. Cela a à son tour favorisé un climat propice à la prolifération des conflits dans la région, avec un fort impact sécuritaire, politique et socioéconomique, ce qui a créé dans de nombreux cas des conditions favorables à la propagation de l'extrémisme et de la terreur, ainsi que des affrontements religieux, affaiblissant ainsi le potentiel de la religion en tant que source de bien social, de tolérance et de coexistence.

À cet égard, nous devons une fois de plus mettre en garde les membres du Conseil contre le déclenchement d'un conflit religieux en Palestine. Les provocations irréfléchies d'Israël à Jérusalem-Est occupée, notamment les violations et les actes de provocation perpétrés au quotidien au Haram el-Charif par les forces d'occupation, les autorités et les extrémistes religieux israéliens, au mépris du statu quo juridique historique et des sensibilités religieuses dans ce lieu saint, risquent de créer un conflit religieux dangereux, ce qui doit être évité.

À ce sujet, nous rappelons avec horreur et douleur les attaques survenues il y a 50 ans aujourd'hui, au cours desquelles des colons extrémistes israéliens ont tenté d'incendier la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif, ce qui a conduit, entre autres, à la création de l'Organisation de la Conférence islamique (devenue Organisation de la coopération islamique). Nous

n'oublions donc pas les horribles attentats terroristes perpétrés par l'autorité d'occupation israélienne.

Malheureusement, le coût humain d'une telle impunité a également été élevé, avec des catastrophes humanitaires généralisées dans toute la région, notamment à la suite du déplacement forcé de millions de civils, dont 5,5 millions de réfugiés palestiniens. Je suis convaincu que l'Ambassadeur koweïtien a mentionné qu'un tiers des 70 millions de réfugiés actuels se trouvaient dans la région arabe et que sur les 24 millions de réfugiés de la région, les 5,5 millions de Palestiniens étaient des réfugiés depuis plus de 70 ans. Si nous n'agissons pas, cette insécurité, cette pauvreté et cette misère humaines ne feront que continuer à déstabiliser la région et à provoquer le départ de personnes désespérées essayant de survivre et recherchant une vie meilleure pour leur famille, comme l'ont montré les troubles de la dernière décennie.

Bien que les conflits dans notre région soient nombreux et que des efforts politiques collectifs doivent être déployés de toute urgence pour les régler, nous sommes convaincus que pour bâtir un avenir sûr et pacifique au Moyen-Orient, un règlement équitable de la question de Palestine, qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, est indispensable, comme de nombreux orateurs l'ont indiqué avant moi.

La voie à suivre est bien connue et a été décrite il y a longtemps par le Conseil dans ses résolutions, notamment la résolution 2334 (2016), qui appelle clairement à l'intensification des efforts internationaux et régionaux en vue de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor.

Il ne s'agit pas là de formules ou de slogans éculés, mais du fondement établi au niveau international d'une solution pacifique. Le problème n'est pas que les résolutions du Conseil soient irréalistes, vagues ou inapplicables, comme certains l'affirment. Elles sont tout à fait réalistes et ont été rédigées avec clarté et discernement, dans le plein respect du consensus international sur la solution des deux États, qui repose sur le compromis, et non sur des extrêmes, et du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment l'interdiction d'acquisition de territoires par

la force. Certaines personnes qui viennent souvent au Conseil sont sourdes et ne veulent pas entendre ce que tout le monde ici n'a de cesse de répéter : nous savons tous quelle est la solution, à savoir la fin de l'occupation, la solution des deux États à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de notre pays, et une solution juste au problème des réfugiés. Cela est souvent répété par tous les membres du Conseil, les Européens et les ministres. Mais certains ambassadeurs ici présents vivent dans un monde imaginaire et refusent d'écouter. Soit ils sont sourds et devraient aller voir un médecin pour se faire soigner, soit ils sont incapables d'accepter ce que tout le monde dit sur la solution. Et il y a un consensus à ce sujet.

Le problème, c'est que nous n'avons jamais pris la peine de mettre en œuvre ces solutions. Le Conseil s'est au contraire heurté au mépris flagrant d'Israël, Puissance occupante, qui poursuit son occupation illégale avec sa campagne de colonisation, oppresse le peuple palestinien de la manière la plus inhumaine et cruelle qui soit et entrave toute initiative de paix crédible. Le recours d'un membre permanent à son droit de veto a fragilisé un peu plus le Conseil et exacerbé la situation, bloquant toute tentative de mettre un terme aux crimes de la Puissance occupante et de régler pacifiquement le conflit.

Tel est le dilemme auquel la communauté internationale continue d'être confrontée dans la région. Nous devons régler ce problème central afin de surmonter les défis multiples et graves qui se présentent à nous. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit ou à tout autre conflit dans notre région. De même, l'imposition de solutions injustes - telles que « l'accord ultime » ou « l'accord du siècle » – ne permet pas de rétablir la paix et est vouée à l'échec, au vu des coûts politiques, sécuritaires, socioéconomiques et humains exorbitants. Ce qu'il faut, c'est mobiliser sans plus tarder la volonté politique d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur le conflit israélo-palestinien. Nous restons attachés à la voie de la paix et des négociations, sur la base des résolutions pertinentes visant à parvenir à un accord de paix qui règle toutes les questions relatives au statut final et permet de réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien. Il s'agit notamment du droit à l'autodétermination et à une vie de liberté et de dignité dans un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte en paix avec l'État d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base de celles d'avant 1967. Il s'agit également de parvenir à un règlement équitable de la question des réfugiés de

19-25824 **45/51**

Palestine, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et à l'Initiative de paix arabe.

Nous renouvelons notre appel en faveur d'un processus politique multilatéral fondé sur les paramètres de longue date et selon un calendrier fixé, et réaffirmons notre volonté de participer à ce processus et, en particulier, à une conférence internationale de paix. Nous exhortons le Conseil de sécurité à agir et appelons également les membres du Quatuor, conformément au mandat que leur a confié le Conseil, à déployer de sérieux efforts à cette fin, en coopération avec tous les partenaires régionaux concernés, la Ligue des États arabes et tous les pays épris de paix. Ce n'est que par le biais d'un tel effort collectif en faveur de la paix que nous pourrons régler équitablement la question palestinienne, instaurer la paix israélo-palestinienne et contribuer véritablement à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, qui sont si essentielles pour un monde plus juste, stable et pacifique.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais prendre quelques instants pour répondre aux affirmations fallacieuses d'un orateur qui a pris la parole il n'y a pas si longtemps. Selon les médias israéliens, cet orateur, avant son arrivée à l'ONU, avait pour réputation d'être un fieffé menteur en Israël. Aujourd'hui, et à maintes reprises par le passé, il s'est montré à la hauteur de cette réputation et de la description que font de lui les médias israéliens. Même s'il n'y parvient pas, il essaie de convaincre le Conseil que nous n'avons pas fait le compromis historique d'accepter un État palestinien sur 22 % de la Palestine historique, ce qui est inférieur à ce qui est prévu dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. C'est un mensonge que nous ne voulons pas de la paix et de la solution à deux Etats. D'autre part, le Gouvernement qu'il représente, qui est le plus extrémiste dans l'histoire des gouvernements israéliens, est en train de créer la réalité d'un État unique d'apartheid dans la Palestine historique. Donc, qui détruit le consensus mondial en faveur d'une solution à deux États? Est-ce la direction palestinienne qu'il attaque à tort en répandant des mensonges à son sujet? Ou est-ce le Gouvernement israélien d'occupation extrémiste qui détruit tout espoir de paix fondé sur le consensus mondial, lequel est reflété dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et auquel tous les membres ont souscrit?

Je mets également ce menteur au défi de dire s'il accepte ou non l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le conflit. Nous oui, tout comme les membres ici présents. Comme l'Ambassadeur de l'Allemagne l'a

dit il n'y a pas si longtemps, les résolutions du Conseil de sécurité font partie du droit international et elles doivent être appliquées. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil a la responsabilité de veiller à leur application. Cet homme qui souffre de surdité n'entend pas le message que les membres répètent à l'envi et choisit de ne pas l'écouter. Autre mensonge : il vit dans un monde fantasmagorique, s'il croit ouvrir la porte à la normalisation avec les pays arabes. Tous les représentants des pays arabes qui ont pris la parole, y compris le représentant de la Ligue des États arabes, ont réaffirmé leur engagement. Cela inclut le représentant de Bahreïn, qui s'est référé à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn. Ils ont tous déclaré qu'ils demeuraient attachés à la juste cause de la Palestine et à l'Initiative de paix arabe et à sa mise en œuvre. Il peut écouter les voix dans sa tête, mais il refuse d'écouter celle des membres du Conseil de sécurité. Et il vient ici pour abuser du privilège que le Conseil lui accorde d'écouter ses déclarations. Lorsque nous venons ici pour prendre la parole, nous sommes tous tenus de respecter le Conseil de sécurité et d'œuvrer à l'application de ses résolutions.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Maawda (Qatar) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui pour examiner les défis auxquels la région du Moyen-Orient est confrontée et les moyens d'assurer sa stabilité au nom de la paix et de la sécurité internationales.

La séance d'aujourd'hui met en lumière les défis croissants qui se posent au Moyen-Orient, ainsi que l'importance vitale de parvenir à la stabilité dans cette région critique du monde. Cela exige de faire converger les efforts afin de permettre à la coopération, à la sagesse et au langage du dialogue de prévaloir et d'éviter que la situation ne se dégrade plus encore, ce qui pourrait mettre en péril la paix et la sécurité internationales.

Le règlement juste et global de la question palestinienne est d'une importance cruciale pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. C'est pourquoi toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions de la légitimité internationale et des critères énoncés par la communauté internationale, notamment l'acceptation de la solution des deux États et la reconnaissance des droits de la Palestine en tant qu'État indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale,

conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

En outre, Israël doit cesser son occupation de tous les territoires arabes occupés et mettre fin immédiatement à toutes les activités de colonisation. La protection internationale doit également être accordée au peuple palestinien, les réfugiés doivent pouvoir rentrer chez eux et les Palestiniens doivent jouir de leurs droits inaliénables.

Le lien entre les conflits et les crises qui sévissent au Moyen-Orient et leurs répercussions directes sur la stabilité dans la région exigent une action urgente et des initiatives efficaces afin d'instaurer la paix en Syrie, en Libye et au Yémen. Malgré les ressources considérables de la région du Moyen-Orient qu'il faudrait investir dans le développement et la prospérité de tous ses peuples et malgré la nécessité de coopérer pour régler les crises et les conflits actuels et éliminer le terrorisme et l'extrémisme, d'autres défis très graves menacent la stabilité du système de sécurité régionale que constitue le Conseil de coopération du Golfe et qui a contribué de manière positive et efficace à maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, il faut renoncer aux menaces et aux violations de la souveraineté des États et aux crises créées artificiellement pour réaliser des objectifs illégitimes. Alors que notre région connaît des tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales, l'imposition d'un embargo injuste à l'État du Qatar, qui en est à sa troisième année, contribue à l'instabilité régionale et compromet les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour instaurer la sécurité internationale.

Cet embargo illégal cause des dommages qui ne sont pas limités à l'État du Qatar et aux autres États de la région. Il crée un précédent préoccupant dans les relations internationales et constitue une violation grave du droit international et du principe des relations amicales entre les États. Il viole également la Charte des Nations Unies, qui oblige les États à s'abstenir de toute escalade et à régler leurs différends par le dialogue et des moyens pacifiques.

Nous nous félicitons de cette occasion de réaffirmer la position de l'État du Qatar. Nous sommes favorables au dialogue pour régler les différends et les conflits, et renouvelons notre appui et toute notre gratitude à S. A. le cheik Sabah Al-Ahmad Al-Ahmad

Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État frère du Koweït, pour les efforts sincères qu'il déploie.

La cybersécurité est un défi de taille. Lorsque les nouvelles technologies sont utilisées avec de mauvaises intentions, elles peuvent déstabiliser les relations internationales et compromettre la sécurité. Le monde a déjà été témoin de graves cyberattaques et l'État du Qatar en a été une des victimes. L'absence d'institutions et de règles internationales pour réguler ce domaine extrêmement important nécessite de prendre des mesures strictes à l'encontre de tous ceux qui commettent des cybercrimes et des actes de piraterie informatique, notamment en engageant des poursuites et en prenant des sanctions à leur encontre, afin de leur faire porter la pleine responsabilité juridique de ces crimes.

L'État du Qatar suit de près l'évolution récente de la situation dans le détroit d'Ormuz, notamment les incidents ayant trait à la navigation régionale et internationale. Les incidents de ce type doivent être traités rapidement. Nous appelons toutes les parties à la retenue et leur demandons d'œuvrer pour trouver une issue pacifique.

L'État du Qatar a pris de nombreuses initiatives qui témoignent de l'engagement que nous partageons avec la communauté internationale à renforcer la compréhension et le dialogue afin de promouvoir les principes de tolérance, la coopération et la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. L'État du Qatar est un des principaux donateurs du Bureau de lutte contre le terrorisme. En outre, nos institutions soutiennent les efforts visant à scolariser 10 millions d'enfants dans plus de 50 États. Nombre de ces enfants se trouvent dans des zones en proie à des conflits armés et à une pauvreté extrême, ainsi qu'à des catastrophes naturelles. Ces efforts ont été entrepris par l'intermédiaire de la fondation gatarienne « L'éducation avant tout », en coopération avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme sa volonté de travailler main dans la main avec ses partenaires au sein du système international afin de relever les défis communs et d'appuyer le Conseil de sécurité dans son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (parle en anglais): Avant de commencer, je voudrais vous remercier, Madame

19-25824 47/51

la Présidente, ainsi que toutes les personnes présentes autour de la table, de votre patience et d'avoir bien voulu attendre que nous prononcions notre déclaration. Je sais que nous retardons votre dîner, et je vais donc faire de mon mieux pour être brève. Je voudrais également remercier les invités de marque, notamment le Secrétaire d'État Pompeo, le Secrétaire d'État du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères, M. Michaelis, et la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Viotti, pour leurs exposés et leur présence au Conseil.

Nous sommes le 20 août, à la fin du mois censé être le plus calme de l'année au Conseil de sécurité, et le Conseil a tenu pour l'instant pas moins de 11 séances sur les questions relatives au Moyen-Orient. Cela témoigne de l'accumulation des difficultés ainsi que de la détérioration alarmante de la situation sécuritaire et humanitaire dans de nombreuses parties de notre région.

La situation dans les territoires palestiniens occupés regorge de défis multiples, ou plutôt de déficits multiples : un déficit politique, qui se manifeste par l'absence d'efforts de paix crédibles et par l'incapacité de parvenir à une solution juste; un déficit économique, qui met le peuple palestinien dans une situation financière et économique désespérée; un déficit humanitaire, qui est tel au regard des besoins énormes qu'il a pour conséquence naturelle que partout, qu'ils soient réfugiés ou vivent sous occupation, les Palestiniens vivent dans une insécurité inquiétante; et un déficit de respect du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme. Mais le pire déficit dont souffrent actuellement les Palestiniens est celui de l'espoir.

La politique israélienne consistant à continuer de créer des situations de fait accompli sur le terrain prive les Palestiniens d'un avenir indépendant et souverain et d'une vie de paix et de dignité. Les exemples les plus flagrants en sont la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes et la confiscation et la démolition illégales de maisons palestiniennes, ainsi que les violations israéliennes de la mosquée Al-Aqsa, le troisième des grands lieux saints de l'islam. Ces actions exacerbent les tensions dans les territoires occupés, dans la région et dans le monde musulman. Les lieux saints doivent être respectés et leur caractère sacré préservé. Il incombe à l'Organisation et au Conseil de sécurité de veiller à ce que les résolutions des Nations Unies, les Conventions de Genève et le droit international soient respectés à cet égard.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) traverse une crise existentielle. En tant que principal pays d'accueil, le Liban est très préoccupé par les répercussions de cette crise sur les réfugiés palestiniens et les communautés d'accueil. Tout en félicitant les pays qui fournissent des contributions financières indispensables, le Liban appelle la communauté internationale à trouver une solution durable aux affres financières de l'UNRWA.

Le Liban reprend à son compte la ferme conviction du Secrétaire général qu'il n'y a pas de plan B pour la question israélo-palestinienne. Il n'y a qu'une issue à ce conflit insoluble, à savoir une paix juste et globale fondée sur les résolutions des Nations Unies, le droit à l'autodétermination, le retour aux frontières d'avant 1967, l'Initiative de paix arabe et une solution des deux États qui donne naissance à un État palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale. L'absence d'un tel règlement condamne l'ensemble de la région à la poursuite des conflits et des effusions de sang.

Malgré ces temps difficiles, le Liban a réussi à renforcer sa stabilité interne et se remet actuellement sur la voie de la reprise économique. Il y a quelques jours, le Premier Ministre Saad Hariri a réaffirmé la détermination du Liban à faire avancer les initiatives clefs du programme de réforme du Gouvernement, telles que la conférence CEDRE pour le développement et la réforme économiques, et le plan d'investissement, qui sont essentiels pour relancer l'économie libanaise et renforcer la sécurité et la stabilité au Liban et dans la région.

Sur la question de la paix et de la sécurité, le Gouvernement fait de son mieux pour préserver la stabilité et la sécurité du Liban, en particulier à sa frontière sud, avec l'aide de la communauté internationale et de l'ONU. Le Gouvernement libanais s'est déclaré résolu à élaborer rapidement un plan pour le renforcement des capacités navales de l'Armée libanaise, conformément à la résolution 2433 (2018). Toutefois la situation restera fragile tant qu'Israël continuera d'occuper les territoires libanais au Sud-Liban et nos eaux territoriales.

Le Liban est attaché au règlement du conflit et a sollicité les bons offices des États-Unis dans le cadre d'un processus visant à trouver une solution. La semaine dernière, le Premier Ministre Hariri a confirmé au Secrétaire d'État Pompeo la volonté du Liban de poursuivre le processus de négociation au sujet des frontières terrestres et maritimes. Il a qualifié ce processus de vital pour le Liban et de viable. Le Premier Ministre s'est engagé à continuer d'appuyer la

prochaine étape constitutionnelle qui devrait déboucher sur une décision finale au cours des prochains mois, en septembre, nous l'espérons.

Le Premier Ministre a réaffirmé l'attachement du Liban à la résolution 1701 (2006) et sa volonté de passer de la cessation des hostilités à un cessez-le-feu dans le cadre d'un mécanisme des Nations Unies. Mais il a souligné que pour que cela se produise, Israël devait mettre en œuvre sa partie de la résolution.

À l'inverse du Liban et de son attachement à la résolution 1701 (2006), Israël continue de violer quotidiennement la souveraineté du Liban, en toute impunité. Ces violations ont pris une tournure dangereuse, car Israël continue d'utiliser l'espace aérien libanais pour mener des opérations militaires contre la Syrie. La dernière opération de ce type menée à partir de l'espace aérien libanais s'est déroulée le 1^{er} juillet, lorsque neuf avions militaires israéliens ont violé la souveraineté libanaise en lançant une attaque à la roquette contre la Syrie.

Dans quelques jours, il faudra renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Dans une lettre adressée aux membres du Conseil, le Ministre libanais des affaires étrangères, M. Gebran Bassil, a exprimé

« le ferme appui [du Liban] au mandat actuel de la FINUL et son plein attachement à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris le retrait sans plus tarder des forces israéliennes des territoires libanais occupés dans les collines de Kfarchouba Hills, les fermes de Chebaa et la partie nord du village de Ghajar ».

Le Liban salue le dévouement et le professionnalisme des soldats de la paix, du personnel et des responsables de la FINUL, ainsi que sa coopération continue avec l'Armée libanaise. Le Liban est reconnaissant de l'appui que lui accordent les pays qui fournissent des contingents, et apprécie vivement leurs efforts et leurs sacrifices. La FINUL s'acquitte d'un travail formidable pour maintenir la stabilité dans le sud. Nous espérons que sa composition, son mandat et son rôle seront renouvelés, ce qui attesterait de la compréhension du rôle important que joue cette mission de maintien de la paix, d'une part, et des difficultés que présente la région, de l'autre.

La Présidente (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al Omoush (Jordanie) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord à féliciter la Pologne de la manière dont elle préside le Conseil de sécurité ce mois. Je vous remercie également, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance sur les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Je voudrais enfin remercier la Directrice de cabinet du Secrétaire général de son exposé.

Face aux nombreux défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui, il faut que la communauté internationale mobilise tous ses efforts pour y répondre de manière collective, en intégralité et durablement. Cela nous permettrait de remédier radicalement aux circonstances et facteurs à l'origine de ces défis, les menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. De l'avis général, le Moyen-Orient est pris en otage par ces difficultés politiques, économiques, sociales et sécuritaires. Ces crises sont alimentées par l'injustice sociale et politique et par les affrontements sectaires, qui ont déchaîné les forces du mal, entraînant la mort, la destruction et le terrorisme.

À l'heure où nous nous réunissons ici aujourd'hui, les événements au Moyen-Orient nous offrent un tableau de tensions croissantes et d'une situation qui n'a rien de stable. La question palestinienne demeure au cœur de l'instabilité et reste une question cruciale pour le Moyen-Orient, or aucune avancée n'est faite à cet égard. Le plus grand défi que notre région doit relever en particulier, concernant la paix et la stabilité en général, a trait à l'occupation israélienne persistante des territoires palestiniens et arabes. Le Royaume hachémite de Jordanie a assumé ses responsabilités s'agissant de la question palestinienne, qui est fondamentale pour nous. Cela découle de la vision de nos frères palestiniens et arabes. Nous avons appuyé, et continuerons d'appuyer, un règlement pacifique, juste et durable de la question palestinienne, fondé sur la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant et viable, dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au cahier des charges international et à l'Initiative de paix arabe, qui reflète la position arabe et musulmane unifiée s'agissant d'instaurer une paix juste, complète et durable. C'est le seul moyen de garantir la sécurité et la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

À cet égard, nous devons rappeler que S. M. le Roi Abdullah II bin Al-Hussein a prévenu, à plusieurs reprises, que retarder les efforts visant à instaurer la paix risquait de mettre toute la région en péril. Il est

19-25824 **49/51**

impératif que nous assumions tous nos responsabilités pour faire en sorte de parvenir à un règlement juste et global, et d'instaurer une paix durable et pérenne.

La Jordanie a toujours appelé à la paix et à la fraternité entre les peuples, en dépit de leurs différences linguistiques, religieuses et culturelles. Jérusalem, ville de la paix, est la priorité absolue du Royaume hachémite de Jordanie, au regard de notre responsabilité religieuse en tant que gardiens historiques des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem. Cette responsabilité relève également de notre devoir envers les nations arabes et musulmanes. La Jordanie n'a donc pas d'autre choix que de s'opposer à toutes les pratiques qui auront une incidence négative sur l'avenir de la ville, sur son existence et son identité, ainsi que sur la paix et la stabilité futures.

À ces pratiques viennent s'ajouter les violations répétées commises par Israël contre la mosquée Al-Aqsa et le Haram el-Charif. Au cours de l'incident le plus récent, les forces israéliennes ont pris pour cible des fidèles et des administrateurs du Waqf d'Al-Qods. Nous rejetons catégoriquement ces actions aberrantes, ainsi que toutes les tentatives unilatérales de modifier le statut historique et juridique de la ville. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures efficaces et à faire pression sur Israël pour veiller à ce qu'il mette fin aux violations et qu'il assume ses responsabilités, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Les écoles qui dispensent une éducation aux Palestiniens et les centres qui leur fournissent des services sanitaires et sociaux doivent rester ouverts. Les familles de réfugiés palestiniens et les communautés palestiniennes ont besoin d'un soutien complet et constant, tant que nous ne serons pas parvenus à régler de manière équitable leur statut de réfugié. Le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit donc être constant, afin que l'Office soit en mesure de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale. En outre, nous réaffirmons qu'il faut promouvoir un appui politique et financier international pour l'UNRWA, de sorte que l'Office ne se retrouve pas sur la longue liste des victimes dues à l'absence d'action collective pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Depuis le début de la crise en Syrie, le Royaume hachémite de Jordanie a œuvré aux côtés de la communauté internationale pour parvenir à une solution pacifique de la crise, afin d'éviter que le pays et sa population ne subissent davantage de mort, de destruction, de déplacements et autres conséquences humanitaires, et dans le respect des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014). Le Royaume hachémite de Jordanie n'a cessé d'appeler à trouver, dans le cadre du processus de Genève et sur la base de la résolution 2254 (2015), un règlement pacifique de la crise qui soit acceptable pour le peuple syrien et qui préserve l'unité et la souveraineté du pays.

La Jordanie a compté parmi les États du Moyen-Orient qui ont accueilli le plus de réfugiés au nom de la communauté internationale. La Jordanie a dû faire face aux effets de ces vagues de réfugiés, et nous avons nous aussi eu besoin d'assistance pour alléger le fardeau qui en a résulté, en particulier au regard de notre situation sociale et économique d'État bénéficiaire, aux côtés de nos communautés d'accueil locales. À cet égard, je voudrais remercier nos partenaires régionaux, internationaux et au sein des Nations Unies qui ont allégé le fardeau lié aux réfugiés qui pesait sur la Jordanie.

L'UNICEF a récemment signalé que 15 millions d'enfants de la région de Mina ne vont pas à l'école au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ce qui est voué à les entraîner dans l'illettrisme, l'ignorance et désespoir, et à les priver de perspectives de développement, et pourrait finir par engendrer la désespérance et par réunir les conditions propices à leur recrutement dans l'extrémisme. Cette seule réalité devrait nous faire réfléchir ensemble pour trouver une solutions à ces difficultés et veiller à ce que nous soyons en mesure d'assurer à tous un avenir radieux.

La clef de voûte de la coexistence est de parvenir à la stabilité pour les peuples du monde. Nous devons ouvrir de nouveaux horizons, générer des perspectives et susciter l'espoir de parvenir un développement durable global. Nous devons planifier des améliorations de l'infrastructure, assurer l'éducation, donner aux femmes et aux jeunes les moyens de leur développement, garantir la sécurité, créer des emplois, assurer l'approvisionnement énergétique, remédier aux difficultés suscitées par les changements climatiques et appuyer les secteurs industriel et agricole. Cela conduira inéluctablement à la stabilité et à la prospérité sociale et économique des populations.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Jordanie continuera de jouer son rôle politique et diplomatique à l'échelle régionale et internationale, en se fondant sur la modération et le respect mutuel. Instaurer la paix au Moyen-Orient restera la principale

priorité des efforts diplomatiques jordaniens, et ce, tant que tous les droits et les territoires palestiniens et arabes n'auront pas été restitués et tant qu'un État palestinien indépendant n'aura pas été créé, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il est grand temps d'instaurer une paix complète, juste et durable qui ouvre des horizons pour les générations futures.

La Présidente (parle en anglais) : Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste.

Je tiens à remercier tous les participants d'être restés jusqu'à 20 heures ou presque, et d'avoir apporté leurs précieuses contributions à notre débat aujourd'hui.

La séance est levée à 19 h 40.

19-25824 51/51